



**République Islamique de
Mauritanie**



**Délégation de la Commission
européenne**

Rapport annuel conjoint 2003

Novembre 2004

Sommaire

1. Résumé	9
2. Agenda politique de la République Islamique de Mauritanie.....	10
3. Bilan de la situation politique, économique et sociale	11
3.1. Evolution globale de la situation politique.....	13
3.2. Droits de l'homme, Etat de droit, bonne gouvernance, lutte contre la corruption.....	13
3.3. Résultats des réformes macroéconomiques et structurelles	14
3.3.1. Cadre général.....	14
3.3.2. Evolution par secteurs	15
3.3.2.1. Secteur rural.....	15
3.3.2.2. Secteur secondaire	15
3.3.2.3. Secteur tertiaire	16
3.4. Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux.....	17
3.5. Gestion des finances publiques	18
3.6. Réalisations dans le secteur social ayant une incidence sur la réduction de la pauvreté.....	19
3.7. Politique régionale et progrès réalisés dans l'intégration régionale	20
3.8. Situation en matière de sécurité alimentaire.....	20
3.9. Tendances critiques en matière d'environnement	21
3.10. Les domaines transversaux de la coopération	21
3.10.1. Genre	21
3.10.2. Implication de la société civile	21
4. Examen de la coopération passée et en cours.....	22
4.1. Secteurs de concentration et soutien aux politiques macroéconomiques	22
4.1.1. 9 ^{ème} FED.....	22
4.1.1.1. Secteur de concentration n°1 : Transports	23
4.1.1.2. Secteur de concentration n°2 : Renforcement des capacités	24
4.1.2. 8 ^{ème} FED.....	25
4.1.2.1 Secteur de concentration n°1 : Infrastructures et aménagement du territoire.....	25
4.1.2.2 Secteur de concentration n°2 : Secteur rural et préservation de l'environnement.....	27
4.1.2.3 Secteur de concentration n°3 : Renforcement des capacités institutionnelles et consolidation de l'Etat de droit	28
4.1.3. 7 ^{ème} FED.....	30
4.1.3.1. Soutien aux politiques macroéconomiques.....	30
4.2. Projets et programmes hors concentration	31
4.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques	31
4.4. Utilisation de l'enveloppe B.....	31
4.5. Autres instruments	32
4.5.1. B.E.I.	32
4.5.2. Coopération régionale	32
4.5.3. STABEX	32
4.5.4. SYSMIN.....	33
4.5.5. Lignes budgétaires.....	33
4.5.5.1. Sécurité alimentaire	33
4.5.5.2. Environnement.....	34
4.5.6. Appui au commerce.....	35
4.5.7 Accord de pêche Mauritanie-UE	35
5. Perspectives de programmation pour les années suivantes.....	36
6. Conclusions	37
6.1. Résumé.....	37
6.2. Agenda politique	37
6.3. Situation politique, économique et sociale.....	38
6.3.1. Situation politique et droits de l'Homme	38
6.3.2. Situation économique	39
6.3.3. Situation sociale	41
6.4. État d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération.....	42
6.4.1. Infrastructures de transport.....	42
6.4.2. Renforcement des capacités - état de droit	43
6.4.3. Projets et programmes hors concentration.....	44
6.4.4. Autres instruments.....	45
6.4.5. Banque européenne d'investissement (BEI).....	46

6.4.6.	Commerce	46
6.4.7.	Accord de pêche Mauritanie - UE	46
6.5.	Perspectives de programmation pour l'avenir	47
6.5.1.	Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements CE/UE.....	47
6.5.2.	Intégration régionale et accords de partenariat économique	48
6.5.3.	Proposition de revue ou adaptation de la stratégie	48
6.6.	Évaluation des performances	49
6.6.1.	Critères I : Performances financières du pays (situation fin 2003).....	49
6.6.2.	Critères II : performances sectorielles et macroéconomiques	49
6.6.3.	Considérations spéciales.....	49
6.7.	Proposition	50

Tableaux et figures

Tableau 1 : Indicateurs sociaux	12
Tableau 2 : Répartition de l'enveloppe programmable 9 ^{ème} FED	23
Tableau 3 : Situation des engagements sur l'enveloppe A du 9 ^{ème} FED	23
Tableau 4 : Situation des décaissements au titre du PIN 8 ^{ème} FED	25
Tableau 5 : Etat d'exécution financière des projets Infrastructures et aménagement du territoire 8 ^{ème} FED	26
Tableau 6 : Etat d'exécution financière des projets Secteur rural et préservation de l'environnement 8 ^{ème} FED.....	28
Tableau 7 : Etat d'exécution financière des projets Renforcement des capacités institutionnelles et consolidation de l'Etat de droit 8 ^{ème} FED	29
Tableau 8 : Etat d'exécution financière des projets hors concentration 8 ^{ème} FED.....	31
Tableau 9 : Situation des engagements sur l'enveloppe B du 9 ^{ème} FED	31
Tableau 10 : Proposition de programmation des ressources disponibles sur l'enveloppe B 9 ^{ème} FED	36
Figure 1 : Situation des ressources et dépenses PPTE.....	10
Figure 2 : Contribution sectorielle à la croissance	14
Figure 3 : Evolution du commerce extérieur.....	17
Figure 4 : Décaissements de la CE par instrument financier.....	22

Liste des abréviations

ACBF	<i>African Capacity Building Foundation</i> Fondation africaine pour le renforcement des capacités
ACP (pays)	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AEMP	Agence d'exécution des micro projets
AEP	Adduction d'eau potable
AMEXTIPE	Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi
ANE	Acteur non étatique
ANEPA	Agence nationale d'eau potable et d'assainissement
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
ATTM (Société)	Société d'Assainissement, de travaux, de transports et de maintenance
BAD	Banque africaine de développement
BCI	Budget consolidé d'investissement
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BCR	Bureau central de recensement
BEI	Banque européenne d'investissement
BGR	Bureau de gestion routière
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BTP	Bâtiment et travaux publics
CCIA	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture
CDB	
CDD	
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CHN	Centre hospitalier national
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CMAP	Centre mauritanien d'analyse des politiques
CNERV	Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DEA	Direction de l'élevage et de l'agriculture
ENA	Ecole nationale d'administration
ENER	Etablissement national d'entretien routier
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds monétaire international
FRD	Fonds régional de développement
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GSG	Groupe de suivi Genre
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> Coopération technique allemande
ISSET	Institut scientifique des études techniques

IST	Infection sexuellement transmissible
ITS	Impôt sur les traitements et salaires
KFW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> Banque allemande de développement
MAED	Ministère des Affaires économiques et du développement
MAP	<i>Multisectoral AIDS Program</i> Programme multisectoriel de lutte contre le SIDA
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MET	Ministère de l'équipement et des transports
MIPT	Ministère de l'intérieur, des postes et des télécommunications
MRO	Ouguiya
MSAS	Ministère de la santé et des affaires sociales
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODM	Objectifs de développement pour le millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ON	Ordonnateur national
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Office national de la statistique
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSA	Observatoire de la sécurité alimentaire
PACAD	Programme d'appui aux coopératives en difficulté
PACSA	Programme communautaire d'appui à la sécurité alimentaire
PADDEM	Projet d'appui à la décentralisation et à la déconcentration en Mauritanie
PAM	Programme alimentaire mondial
PANE	Plan d'action national pour l'environnement et le développement durable
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDU	Programme de développement urbain
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PMA	Pays moins avancé
PME	Petite et moyenne entreprise
PNAPPDH	Plan nation d'action pour la promotion et la protection des droits de l'homme
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNDSE	Programme national de développement du secteur éducatif
PPTE (initiative)	Initiative en faveur des pays pauvres et très endettés
PRLP	Programme régional de lutte contre la pauvreté
REMEMA	Réseau mauritanien d'épidémiologie des maladies animales
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes
SECEC	Secrétariat d'Etat chargé de l'état civil
SIDA	Syndrome d'immuno-déficience acquise
SNDE	Société nationale des eaux

SNIM	Société nationale des industries minières
SNSA	Stock national de sécurité alimentaire
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
SONELEC	Société nationale d'eau et d'électricité
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VIH	Virus de l'immuno-déficience humaine

AVERTISSEMENT :

Sauf indication contraire, les données chiffrées sur la situation macro économique, notamment celles mentionnées au point 3 Bilan de la situation politique, économique et sociale, sont issues du rapport sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en 2003 du Groupe technique thématique *Potentiel de croissance et cadrage macro économique* (février 2004), et de la Direction de la Programmation et des Etudes du Ministère des Affaires économiques et du Développement.

Ces données doivent être considérées comme provisoires jusqu'à la publication officielle du rapport d'exécution du CSLP pour l'année 2003.

1. Résumé

La Mauritanie a adopté son premier cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en 2001. La situation de référence du CSLP avait été établie sur la base des résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) conduite en 2000. Cette enquête avait mis en évidence le recul significatif de la pauvreté, qui touchait en 2000 46,3% de la population, contre 56,6% en 1990.

La poursuite des grandes orientations définies dans le CSLP a permis d'atteindre en 2003 un taux de croissance économique de 4,9%, nettement supérieur à son niveau de 2002 (3,3%) mais en retrait par rapport aux objectifs (5,4%). De même, les dépenses publiques de réduction de la pauvreté (éducation, santé et programmes ciblés de lutte contre la pauvreté) ont continué à progresser atteignant 11,4% du PIB (contre 10,6% en 2002 et 8,5% en 2001). Dans le domaine social, des progrès importants ont été enregistrés avec l'amélioration de l'admission et de la rétention scolaires (respectivement à 100% et 47,3% dans le primaire) et l'élargissement de la couverture sanitaire. S'agissant du domaine politique, deux événements majeurs ont marqué l'année 2003 : la tentative de coup d'Etat perpétrée les 8 et 9 juin et les élections présidentielles du 7 novembre qui ont vu la réélection du Président sortant M. Maaouya Ould Sid Ahmed Taya au premier tour avec 67,02% des suffrages.

L'année 2003 a été marquée par l'élaboration du Cadre de dépenses à moyen terme global visant à traduire les objectifs du CSLP dans la programmation budgétaire. De même, la régionalisation du CSLP, prévue par la loi d'orientation sur la réduction de la pauvreté, a été amorcée avec le lancement du processus de préparation de programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP) pour les trois régions pilotes (Assaba, Guidimakha, Hodh el Gharbi). Le processus participatif du CSLP se poursuit. Le rapport de mise en œuvre du CSLP est ainsi en cours d'élaboration sur la base des travaux des groupes techniques thématiques, et doit être enrichi lors des travaux des ateliers interrégionaux et des assises nationales qui se tiendront durant le premier semestre 2004.

La réussite dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté repose en partie sur le support de la communauté des donateurs et notamment de l'Union Européenne qui apporte des ressources sous formes de dons contribuant ainsi à une gestion soutenable de l'endettement. L'importance de ce partenariat s'est traduite par la signature du document de stratégie du 9^{ème} FED en avril 2002 par le Commissaire européen au Développement et par l'Ordonnateur National. L'année 2003 a été consacrée à la poursuite de l'exécution du 8^{ème} FED et à la clôture des actions des 7^{ème} et 6^{ème} FED. Au cours de cette année, la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de 34,3 M € soit une diminution de 5% par rapport à l'année 2002, au cours de laquelle 36,1 M € avaient été décaissés. Au titre du 9^{ème} FED, la Mauritanie dispose d'une enveloppe A d'un montant de 104 M € auxquels se rajoutent 11,5 M € au titre des reliquats antérieurs dégagés sur le 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED, soit au total un montant de 115,5 M €. Au 31 décembre 2003, 40% des ressources programmables au titre de l'enveloppe A sont donc déjà engagées soit un montant de 46,34 M €

87 M € sont inscrits à l'enveloppe B du 9^{ème} FED pour la Mauritanie, dont 45 M € issus du SYSMIN ont déjà été engagés pour le Projet de Renouvellement du Port minéralier de Nouadhibou (8 ACP MAU 46), et 42 M € (y compris 3,6 M € de ressources FLEX) restent à programmer. 7% de ces ressources doivent être réservés afin de pouvoir faire face à d'éventuel chocs exogènes, et ce jusqu'à la fin de l'année 2006, et 2,9 M € seront prélevés pour constituer la contribution de la Mauritanie à la facilité opérationnelle de soutien à la paix pour l'Union africaine.

Pour le reste, il n'y a pas lieu de modifier la stratégie de réponse de la CE, ni les priorités de l'Etat mauritanien en matière de politique de développement, ni les principales caractéristiques de l'environnement international qui affectent directement le pays n'ayant varié notablement.

La plus grande partie des ressources disponibles sur l'enveloppe B (28,16 M €) devraient donc être affectées au premier secteur de concentration. Par ailleurs, l'appui budgétaire au CSLP financé sur le 8^{ème} FED arrivant à échéance en juin 2004, il est proposé d'affecter 8 M € à un nouvel appui budgétaire ; cette option est prévue dans le document de stratégie de coopération et programme indicatif (point 6.4), et ne constitue donc pas un changement de stratégie.

La revue à mi-parcours sera menée suivant une approche participative, qui permettra l'implication effective des principaux acteurs non étatiques identifiés par l'administration mauritanienne et la Commission européenne.

2. Agenda politique de la République Islamique de Mauritanie

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à élaborer un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) selon une démarche participative. Le CSLP a été finalisé en janvier 2001 et a reçu l'approbation des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en février 2001. En juin 2002, la Mauritanie a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Elle bénéficie donc d'une annulation de dette portant sur 1,1 milliard de dollars courants (620 millions en données actualisées), soit plus de 50% de l'encours global de la dette extérieure en 2001. Ces montants seront réinvestis en priorité dans les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et dans les secteurs sociaux (éducation et santé).

En 2003, les ressources PPTE se sont élevées à 17,4 Md MRO (environ 64,9 M USD), sensiblement le même montant qu'en 2002. 10,1 Md MRO (58%) ont été programmés, en nette progression par rapport à 2002 où seulement 45% des ressources avaient été programmées ; ces dépenses ont été dirigées à 75% vers les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et les secteurs sociaux. Les dépenses PPTE ont représenté en 2003 29% du total des dépenses de lutte contre la pauvreté.

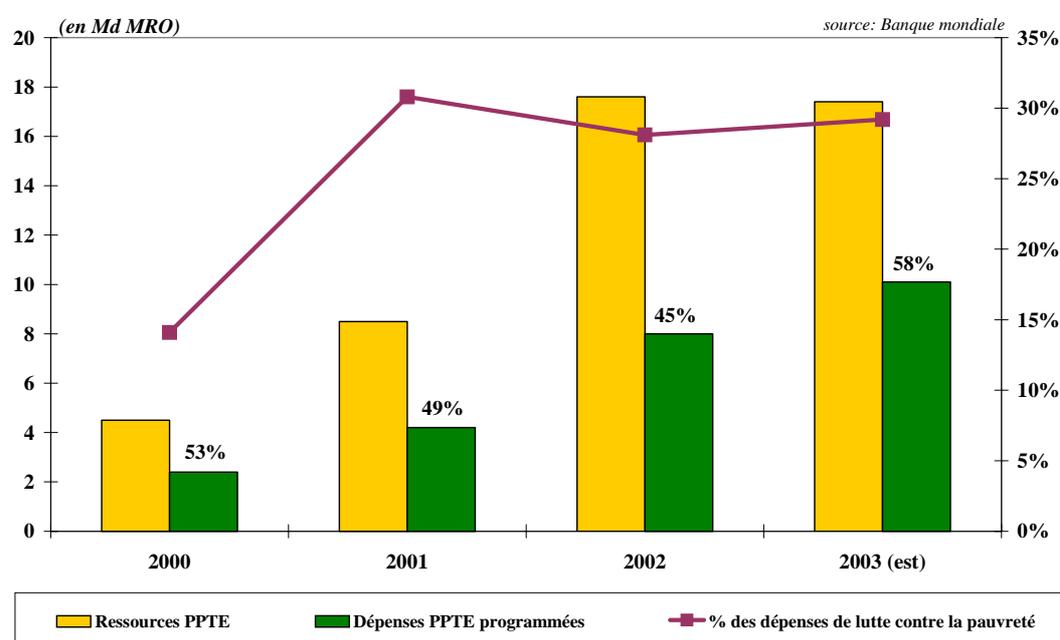


Figure 1 : Situation des ressources et dépenses PPTE

En 2002, le premier rapport de suivi de la mise en œuvre du CSLP a actualisé les objectifs et le plan d'actions à moyen terme pour tenir compte du nouveau profil de pauvreté établi sur la base des résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) conduite en 2000. Cette enquête avait mis en évidence le net recul de la pauvreté, qui touchait en 2000 46,3% de la population, contre 56,6% en 1990.

Le premier axe stratégique du CSLP vise l'accélération de la croissance et le renforcement de l'équité en redistribuant à travers la politique budgétaire. La poursuite des grandes orientations définies dans ce domaine a permis d'atteindre en 2003 un taux de croissance économique de 4,9%, nettement supérieur à son niveau de 2002 (3,3%) mais en retrait par rapport aux objectifs (5,4%). De même, elle a permis de faire progresser les dépenses publiques en faveur des secteurs prioritaires (éducation, santé et programmes ciblés de réduction de la pauvreté) qui atteindraient 11,4% du PIB (8,5% en 2001 et 10,6% en 2002).

L'année 2003 a été marquée par l'élaboration du CDMT global et la régionalisation du CSLP. En effet, la préparation de programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP) a commencé dans trois régions pilotes (Assaba, Guidimakha, Hodh el Gharbi). Ce processus sera étendu sur la période 2004-06 aux autres régions.

Le processus participatif du CSLP s'est poursuivi. Le rapport de mise en œuvre du CSLP est ainsi en cours d'élaboration sur la base des travaux des groupes techniques thématiques, et doit être enrichi lors

des travaux des ateliers interrégionaux et des assises nationales qui se tiendront durant le premier semestre 2004.

Au terme de trois années d'exécution du CSLP, les principaux enseignements sont :

- la nécessité de renforcer le dynamisme du secteur privé qui a un rôle moteur dans la croissance économique. Ceci passe par l'amélioration de l'intermédiation financière, la disparition des cartels qui subsistent, et la mise en concurrence ;
- l'importance du développement rapide d'une capacité nationale d'exécution à la mesure des ambitions du CSLP, et de l'amélioration de la gouvernance,
- la nécessité d'une meilleure implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

On relève également la persistance de la vulnérabilité de l'économie face aux chocs exogènes, et des faiblesses du dispositif de suivi des indicateurs.

La pertinence des orientations stratégiques retenues est réaffirmée, mais certains objectifs doivent être révisés afin de prendre en compte le bilan des trois années d'exécution, ainsi que les objectifs de développement du millénaire.

C'est dans ce contexte que les autorités mauritaniennes entameront en 2004 la préparation du nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, qui couvrira la période 2005-2008, en vue de sa présentation au 4^{ème} groupe consultatif prévu fin 2005.

3. Bilan de la situation politique, économique et sociale

La dernière enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) a été conduite en 2000. Les données annualisées sont obtenues à travers la collecte administrative et permettent essentiellement de suivre les indicateurs de résultats. Une nouvelle EPCV sera conduite dans le courant de l'année 2004, et ses résultats serviront de base à l'élaboration du plan d'actions 2005-2008 du CSLP. Le manque de disponibilité d'indicateurs fiables, avec une actualisation suffisamment fréquente, reste une lacune importante du dispositif de suivi évaluation des politiques.

L'observation des tendances sur une longue durée montre que la situation sociale évolue favorablement, comme l'illustre le tableau d'indicateurs ci-après.

Cette évolution est soutenue par une politique volontariste des autorités mauritaniennes avec l'élaboration de programmes de développement des milieux urbain et rural, d'un programme décennal pour le développement du secteur éducatif et d'un cadre de dépenses à moyen terme pour les secteurs de la santé, de l'hydraulique et de l'énergie rurale. Ceci se traduit en particulier par une forte progression des dépenses publiques dans les secteurs sociaux qui représentaient en 2003 35% des dépenses publiques, soit 11,4% du PIB (contre 10,6% du PIB en 2002).

Tous les indicateurs traduisent une amélioration, à l'exception du taux de rétention dans l'enseignement primaire et du taux de prévalence du VIH.

Le taux de rétention dans l'enseignement fondamental s'est nettement dégradé entre 1990 et 2000, parallèlement à une forte augmentation des effectifs (hausse de près de 40 points du taux brut de scolarisation). Néanmoins, on peut être relativement optimiste sur la probabilité d'atteindre l'objectif, du fait d'un environnement particulièrement favorable.

Pour ce qui est de l'évolution du taux de prévalence du VIH, il reste faible en Mauritanie par rapport aux autres pays africains, même si la vitesse de propagation est très grande. La lutte contre le SIDA est une priorité de santé publique en Mauritanie ; elle est soutenue par plusieurs programmes dont la composante mauritanienne du projet MAP (*Multisectoral AIDS Program*), d'un montant de 21 M USD sur financement de la Banque Mondiale, qui a démarré au mois de décembre 2003 et mettra en œuvre une approche participative envers les différents publics cibles.

D'une manière générale, la santé est le domaine où les progrès sont les plus lents, bien que les efforts consentis aient permis de faire passer l'espérance de vie à la naissance de 47,1 ans en 1984 à 54,4 ans en 2000. Les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile se situent toujours à des niveaux préoccupants ; ainsi, la Mauritanie a un des taux de mortalité maternelle les plus élevés des pays africains pour lesquels une estimation directe est disponible à partir des enquêtes démographiques et de santé.

La persistance de faiblesses institutionnelles, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, pose néanmoins de gros problèmes pour la déconcentration des services. Leur résorption est un des

principaux défis pour la régionalisation en cours du CSLP, qui vise à rapprocher les programmes des populations de l'intérieur du pays, les plus touchées par la pauvreté.

Type	Indicateur	1990	2000	2001	2002	2003	2015 (objectif)	Atteinte de la cible	
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins d'un USD par jour	56,6%	46,3%	nd	nd	nd	28,25%	Potentielle	
	2. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	47%	32%	nd	nd	nd	23,5%	Potentielle	
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	182‰ (1995)	116‰	nd	nd	nd	55‰*	Improbable	
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans le primaire	Nd	65%	nd	nd	nd	100%	Probable	
	4b. Taux brut de scolarisation dans le primaire	46,8%	84,4%	86,6%	88,7%	91,7%	100%		
	5. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (taux de rétention)	73,8%	59%	nd	nd	nd	100%	Probable (environnement favorable)	
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons :	- dans l'enseignement primaire	0,72	0,92	0,92	0,78	0,96	1	Probable
		- dans l'enseignement secondaire	nd	0,7 (calculé)	0,75	0,79	0,82	1	Probable
		- dans l'enseignement supérieur	0,17 (1992, calculé)	0,17 (1998, calculé)	0,27	0,27	0,28	1	Improbable
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	40%	57%	43%	46%	50%	100%	Improbable	
	7b. Taux de mortalité maternelle (pour cent mille naissances vivantes)	930	747	nd	nd	nd	232		
	8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la rougeole	42%	62%	58%	81%	66%	100%	Improbable (cf. 3)	
	9. Taux de prévalence du VIH	0,30% (1992)	1% (2001)	nd	nd	nd	<1%	Improbable	
10. Proportion de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	36%	24%	nd	nd	nd	18%	Probable		

Sources : Sauf indication contraire, les données 1990, 2000 et les objectifs pour 2015, ainsi que les appréciations sur la probabilité d'atteinte de la cible sont issues du *Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement pour le millénaire (ODM) en Mauritanie*, Agences du Groupe Développement des Nations Unies en Mauritanie, Nouakchott, décembre 2002. Les données calculées le sont à partir de données chiffrées issues de ce même document.

Les données 2001, 2002 et 2003 sont fournies par le Ministère des Affaires économiques et du développement.

* Objectif indiqué dans le document de stratégie pays 2001-2007.

Tableau 1 : Indicateurs sociaux

3.1. Evolution globale de la situation politique

Depuis l'adoption par référendum de la constitution de 1991, la Mauritanie s'est engagée dans la transition vers une démocratie pluraliste, après avoir connu plusieurs régimes d'exception et de parti unique. Le paysage politique et social se caractérise par l'existence de plusieurs partis politiques et la reconnaissance de la liberté d'adhésion, la reconnaissance de la liberté syndicale et d'association, l'existence d'une presse indépendante etc., bien que des entraves puissent toujours exister au plein exercice de ces droits civils et politiques, comme le signale notamment le Plan d'actions pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Le calendrier électoral est respecté et les derniers scrutins ont été salués par la communauté internationale pour leur transparence.

Deux événements majeurs ont marqué l'année 2003 : une tentative de coup d'Etat perpétrée par des militaires et anciens militaires les 8 et 9 juin, et les élections présidentielles du 7 novembre.

La tentative de coup d'Etat des 8 et 9 juin a été déjouée le 10 et s'est soldée par un bilan officiel de 20 victimes. Les principaux instigateurs présumés sont toujours en fuite.

Pour ce qui est des élections présidentielles, le Conseil constitutionnel a validé le 9 octobre 2003 six candidatures : celles de M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et de son prédécesseur à la tête de l'Etat, M. Mohamed Khouna Ould Haïdalla, celle de Madame Aïcha Mint Sidi Mohamed Ould Jidane, ce qui constitue une première dans un pays membre de la Ligue arabe, et celles de MM. Ahmed Ould Mohameden Ould Daddah, Messaoud Ould Boulkheir et Moulaye El Hacem Ould Jiyed.

Le Président Ould Taya a été réélu au premier tour avec 67,02% des suffrages exprimés. Les trois candidats d'opposition, MM. Haïdalla, Daddah et Boulkheir, ont cependant contesté ce résultat.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme, avec un taux de participation de 62%. Il a néanmoins été marqué par l'arrestation dans l'après-midi du 6 novembre de M. Haïdalla et des principaux membres de son directoire de campagne ; il leur était reproché d'avoir préparé un attentat tendant à renverser le régime constitutionnel par la violence, portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la Mauritanie.

La libération de M. Haïdalla et celle de son directeur de campagne M. Ismaël Ould Amar, dans la soirée du 6 novembre, a permis le déroulement normal du scrutin. M. Haïdalla a obtenu 18,67% des suffrages exprimés, ce qui le place en deuxième position.

MM. Haïdalla et Amar ont de nouveau été arrêtés le 8 novembre et incarcérés. Le procès de M. Haïdalla et de ses 14 co-accusés s'est déroulé à Nouakchott du 1er au 28 décembre ; la procédure de flagrance a été utilisée pour M. Haïdalla et pour son directeur de campagne M. Amar, député dont l'immunité parlementaire a été levée avant l'ouverture du procès. Le jugement prononce la condamnation de MM. Haïdalla et Amar ainsi que de trois co-accusés à une peine de cinq ans de prison avec sursis, une amende ferme de 400 000 MRO chacun, et la privation pendant cinq ans de leurs droits civiques ; quatre autres co-accusés ont été condamnés à des peines plus légères, et six ont été acquittés.

M. Haïdalla a fait appel de ce jugement devant la Cour suprême, hors des délais prescrits, et a introduit devant le Conseil Constitutionnel un recours en annulation des résultats des élections du 7 novembre.

Par ailleurs, il convient de signaler la libération le 24 août de M. Chbih Ould Cheikh Melainine, président du Front Populaire (parti représenté à l'Assemblée nationale) et candidat en 1997 à la Présidence de la République. M. Cheikh Melainine avait été condamné en 2001 à 5 ans de prison ferme pour atteinte à la sûreté de l'Etat et intelligence avec un pays étranger. Le Parlement européen lui avait décerné le 29 janvier 2003 un passeport de la liberté.

3.2. Droits de l'homme, Etat de droit, bonne gouvernance, lutte contre la corruption

L'article 9 de l'Accord de Cotonou définit les éléments essentiels et l'élément fondamental sur lesquels se fonde le partenariat, à savoir entre autres, le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, et une gestion transparente et responsable des affaires publiques. La Commission suit donc avec attention les évolutions dans ces domaines.

Au cours de l'année 2003, deux importants programmes ont été élaborés selon une démarche participative et itérative impliquant l'ensemble des acteurs du développement du pays, afin de consolider l'Etat de droit et de promouvoir un plus grand respect des droits de la personne humaine.

- Le Programme national de bonne gouvernance (PNBG) s'articule autour de sept axes qui sont la promotion du cadre juridique et judiciaire visant à favoriser l'ancrage de l'Etat de droit, la

modernisation et le renforcement des capacités de l'administration publique, l'amélioration des capacités de contrôle et de gestion des ressources publiques et de la Gouvernance économique, l'appui au processus de décentralisation, la promotion du secteur privé et le renforcement du partenariat Etat-secteur privé, la promotion des droits de l'homme et de la société civile, et l'amélioration de la qualité du travail parlementaire. Un projet de PNBG a été présenté au mois de septembre 2003 aux partenaires au développement, qui ont tous salué la pertinence et l'acuité du diagnostic posé. La validation du document a eu lieu en février 2004 ; les partenaires au développement ont entamé un plaidoyer soutenu pour une adoption solennelle du PNBG par le Gouvernement. Le gouvernement a aussi adopté un plan de modernisation de l'administration publique.

- Le Plan d'actions pour la promotion et la protection des droits de l'homme a été validé au cours d'un atelier national les 10 et 11 septembre 2003. Les principales recommandations du PNAPPDH ont été reprises dans le projet de PNBG et seront intégrées dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté lors de sa prochaine révision.

3.3. Résultats des réformes macroéconomiques et structurelles

3.3.1. Cadre général

Après l'expiration en décembre 2002 du premier accord pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) accordée en 1999, le Fonds Monétaire International a approuvé en juillet 2003 un nouvel arrangement d'une durée de trois ans et d'un montant de 8,8 M USD. L'objectif de cette facilité est de soutenir la croissance et de réduire la pauvreté en se concentrant sur la réforme du secteur bancaire et du système de change, et sur le renforcement des capacités et la gouvernance – soit les principales faiblesses identifiées lors de l'exécution du précédent arrangement – tout en maintenant la stabilité du cadre macro économique.

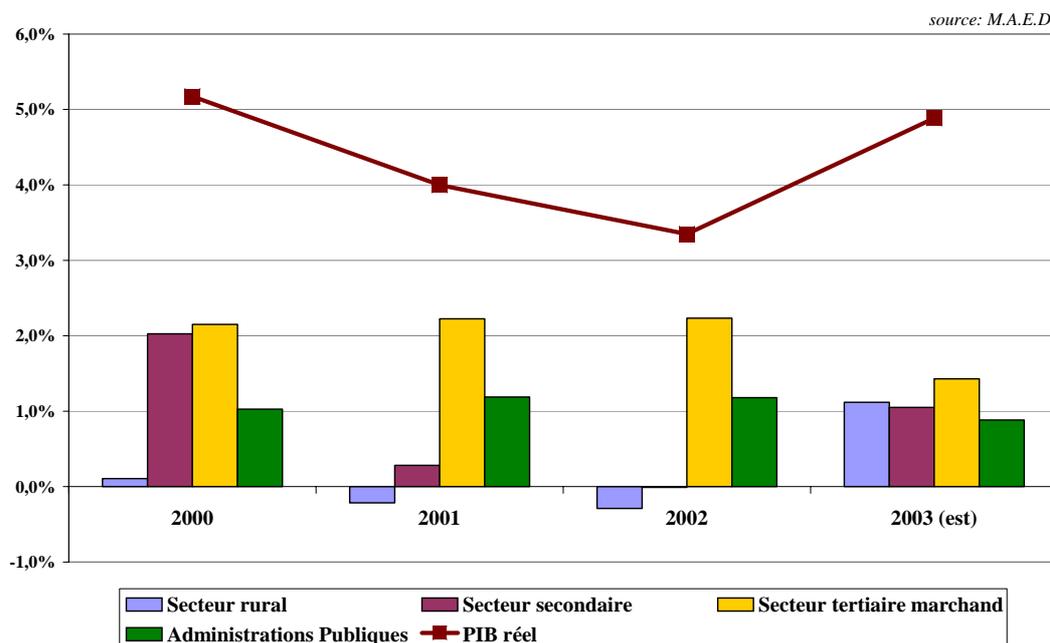


Figure 2 : Contribution sectorielle à la croissance

Le PIB mauritanien s'est élevé en 2003 à 296,1 Md MRO (PIB nominal), soit approximativement 1,1 Md USD. En termes réels, il provient à 20,2% du secteur primaire, 25,7% du secteur secondaire (y compris les activités minières), 36,1% du secteur tertiaire marchand et 18% des administrations publiques. Cette répartition est relativement stable, bien que l'on observe une érosion tendancielle de la contribution des secteurs primaire et secondaire, au profit du secteur tertiaire et des administrations publiques.

La croissance estimée du PIB en termes réels en 2003 est de 4,9%, soit un rythme supérieur à celui de 2002 (3,3%), mais néanmoins en deçà du taux initialement attendu (5,4%). Elle a été tirée principalement

par le secteur agricole, le secteur des transports et des communications et les administrations publiques ; ces secteurs contribuent au total à hauteur de 4,4% de la croissance du PIB. A l'inverse, les secteurs de la pêche industrielle et de l'élevage enregistrent des contre performances sévères, avec des diminutions de valeur ajoutée de 8,5% pour l'élevage et de 16,2% pour la pêche industrielle, d'où une contribution globale négative de 1,6%.

L'inflation moyenne, mesurée par l'indice des prix à la consommation de Nouakchott, a été en 2003 de 5,1% principalement en raison de l'effet de niveau résultant de la forte hausse des prix dans la deuxième moitié de l'année 2002. En effet, le glissement annuel est de 1,1%. Malgré l'évolution du taux de change, les pressions inflationnistes ont donc été relativement maîtrisées grâce notamment au resserrement des politiques monétaire et budgétaire. La hausse des prix est essentiellement imputable aux produits alimentaires, et au poste habitation (dont l'évolution est principalement déterminée par les hydrocarbures et le charbon de bois).

L'année 2003 a été caractérisée par un recul des recettes budgétaires de 13,5%, combiné à une importante progression des dépenses publiques (+11,1%). Le déficit budgétaire hors dons a été de 6,5 Md MRO, soit 2,2% du PIB.

Les recettes budgétaires avaient été particulièrement élevées en 2002 du fait du versement cumulé de deux échéances de la compensation financière liée à l'accord de pêche avec l'UE.

L'atteinte, en juin 2002, du point d'achèvement de l'initiative PPTE a permis de réduire la charge du service de la dette qui représentait en 2002 36,1% du total des exportations de biens et services ; après remise de dette, le service est passé à 19,4% du total des exportations.

Les réserves de change couvrent environ 7 mois d'importations. La position extérieure de la Mauritanie demeure pourtant vulnérable du fait de sa spécialisation sur l'exportation de deux produits primaires sujets à de fortes fluctuations de prix et de volume (cf. point 3.4) et de sa dépendance énergétique. Le marché des changes a ainsi connu des perturbations notables durant l'été 2003, avec un écart entre les taux parallèle et officiel qui aurait dépassé 15%.

3.3.2. Evolution par secteurs

3.3.2.1. Secteur rural

Le secteur **agricole** a enregistré en 2003 une très forte croissance de 63,6% en termes réels, soit de loin la plus forte progression de l'année, tous secteurs confondus. Cette performance est liée à la fois à l'augmentation des superficies globales mises en culture (+109,3%) et à l'amélioration des rendements. Cette croissance fait néanmoins suite à trois années consécutives de diminution de la production agricole (recul de 29% entre 1999 et 2002), en raison d'une accumulation de problèmes climatiques.

A l'inverse, le secteur de l'**élevage** a enregistré pour la première fois en vingt ans une récession de 8,5% en termes réels et de 1,1% en nominal. En conséquence, le poids du secteur dans l'économie nationale a nettement fléchi, passant de 14,1% à 12,7% du PIB nominal entre 2002 et 2003. Cette évolution s'explique par les pertes de bétail liées aux intempéries du début de l'année 2002 et au déficit pluviométrique ; l'amélioration des conditions climatiques en 2003, conjuguée aux efforts engagés en matière de santé animale, de gestion des parcours et de développement des cultures fourragères, devrait permettre au secteur d'enregistrer une nette reprise en 2004.

L'estimation des prises de la **pêche artisanale** donne une croissance de 3,9% en volume en 2003 ; les prix ayant baissé de 29,2%, il en résulte une diminution en valeur de 27,2%. La part du sous-secteur dans le PIB nominal suit une baisse tendancielle, passant de 1,6% du PIB en 1999 à 1% en 2003.

3.3.2.2. Secteur secondaire

Le **secteur des mines** représente 11% du PIB nominal. La production du secteur, principalement composée de la production de fer de la SNIM, est passée de 9 533 milliers de tonnes en 2002 à 10 153 milliers de tonnes en 2003, soit une croissance réelle de 6,4% qui intervient après deux années de baisse consécutives. Le prix moyen du minerai de fer en dollar/tonne ayant augmenté de 1,2%, la valeur ajoutée nominale a progressé de 11,4%.

Les investissements (hors SNIM) dans le secteur des mines solides ont atteint 14 M USD en 2003. 10 nouveaux permis de recherche ont été octroyés notamment pour l'or, le diamant, et les pierres ornementales. 63 permis de recherche minière étaient en vigueur fin décembre 2003, répartis entre une quinzaine de sociétés nationales et étrangères.

Une carte au 1/500.000 du territoire a été réalisée en 2003 et sera disponible au premier semestre 2004 ; 26 cartes au 1/200.000 des zones à haut potentiel minier ont été élaborées et seront également livrées durant le premier semestre 2004.

Pour ce qui est des **hydrocarbures**, les investissements d'exploration ont été de près de 150 M USD pour les divers travaux de campagnes sismiques et de forages pour les dix permis qui couvrent la zone off shore. Les activités ont concerné l'exécution d'un forage de pré-production à Chinguetti et de quatre autres forages d'exploration dans l'offshore du bassin côtier, dont trois par la société australienne Woodside et un par l'opérateur britannique Dana Petroleum.

Pour Woodside, le test d'exploitation de Chinguetti a conduit à la déclaration de la possibilité de faire une exploitation commerciale du gisement ; les deux autres forages ont également permis des découvertes d'hydrocarbures, qu'on suppose en quantités plus importantes que pour le gisement Chinguetti. Le puits foré par Dana Petroleum a permis la découverte d'un gisement de gaz.

Le secteur pétrolier devrait être une source de croissance et de revenus pour la Mauritanie à partir de l'année 2006.

La valeur ajoutée réelle du secteur de la **pêche industrielle** a encore connu une forte baisse de 16,2% en 2003 (après un recul de 20% en 2002). Cette baisse est principalement imputable au fléchissement du volume exporté, notamment par la SMCP (diminution de 22% par rapport à 2002). Le prix moyen des poissons en MRO s'étant apprécié, la diminution de la valeur ajoutée nominale est limitée à 4,5%.

Une décroissance du PIB en volume d'environ 1% en moyenne annuelle est de nouveau attendue entre 2004 et 2006, avec une augmentation de 4,9% par la suite. La rareté des ressources constatée au niveau international et les efforts qui seront entrepris par la Mauritanie en matière de contrôle de qualité devront favoriser l'augmentation de la demande.

Les principales actions entreprises en 2003 concernent l'élaboration de plusieurs plans d'aménagement et de gestion de la ressource (notamment concernant les céphalopodes), le renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale (poursuite du programme de formation maritime ayant bénéficié à près de 1200 personnes), la promotion des produits de la pêche, le renforcement des capacités institutionnelles et la préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime (réalisation d'une étude pour l'amélioration du projet de Code de l'environnement marin, création du Centre de coordination et de sauvetage en mer et démarrage effectif de ses activités, finalisation de l'étude de faisabilité sur l'enlèvement des épaves de la baie de Nouadhibou et mise en place au niveau du Port Autonome de Nouadhibou du *Vessel Traffic Service* – VTS).

La valeur ajoutée réelle du secteur des **Bâtiments et Travaux Publics** a augmenté de 4,3% en 2003, ce qui marque un net ralentissement par rapport à la moyenne des trois années précédentes (+13% par an). Ce résultat s'explique en partie par le faible niveau d'exécution du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) qui joue encore un rôle important dans la dynamique du secteur.

3.3.2.3. Secteur tertiaire

La valeur ajoutée des **transports et télécommunications** confirme le dynamisme que connaît ce secteur depuis plusieurs années en raison notamment de l'expansion rapide du parc automobile et du développement de la téléphonie mobile. La progression est de 22,3% pour la valeur ajoutée nominale (soit la plus forte progression après le secteur agricole) et de 10,9% pour la valeur ajoutée réelle (soit tout de même un ralentissement par rapport à la moyenne de 13,5% pour les trois années précédentes).

Les principales actions entreprises dans ce domaine en 2003 sont l'élaboration du nouvel organigramme du Ministère de l'équipement et des transports avec la formalisation des liens tutélaires et opérationnels des différents services, l'élaboration des décrets organisant le contrôle technique et la réglementation en matière de charge à l'essieu, ainsi que des décrets réorganisant la gestion des gares routières et réformant le Bureau national des transports (BNT), et l'entrée en activité du Bureau de gestion routière (BGR) avec la mise à disposition d'une assistance technique ponctuelle.

Les activités du secteur **Commerce, restaurants et hôtels** ont connu un tassement en 2003, avec une progression de 5,7% en valeur courante mais seulement 0,1% en termes réels. Les différentes

composantes du secteur semblent avoir été touchées par les mesures restrictives prises par la Banque centrale en matière de politique monétaire, notamment au cours du second semestre de l'année, et leur effet dépressif sur la demande intérieure.

Un rebond est attendu à partir de 2004, particulièrement pour la composante Restaurants et hôtels, conséquence des importants investissements privés réalisés dans le secteur et des efforts consentis pour la mise en valeur des potentialités touristiques du pays.

3.4. Intégration dans l'économie mondiale et accords commerciaux

La Mauritanie a une économie ouverte où le commerce extérieur représente près de 77% du PIB. Ce commerce extérieur s'effectue principalement avec les pays industrialisés, d'où proviennent environ 2/3 des importations, et qui absorbent plus de 75% des exportations (source FMI, 2002). La zone Euro est la première zone de partenariat commercial.

En 2003, les exportations estimées se sont élevées à 306,1 M USD dont 175,3 M USD de minerai de fer (57,3%) et 125,7 M USD de produits halieutiques (41,1%). Les exportations sont en recul de 7% par rapport à leur niveau de 2002, avec un recul de 4,6% pour le minerai de fer et de 12,4% pour les produits halieutiques.

Les importations, beaucoup plus diversifiées, se sont élevées en 2003 à 511,7 M USD, soit une progression de 22,4% par rapport à 2002. Cette variation reflète principalement le niveau avancé de la prospection pétrolière et le taux d'exécution élevé des dépenses publiques compte tenu du fort contenu de ces dernières en importations. Les principales importations sont les produits pétroliers, les produits alimentaires, les biens d'équipement et les biens manufacturés (respectivement 30, 25, 25 et 15% selon les estimations du FMI pour l'année 2002).

Ces évolutions conjuguées se traduisent par un important creusement du déficit commercial (x 2,3) qui a atteint 205,6 M USD en 2003, soit environ 19% du PIB.

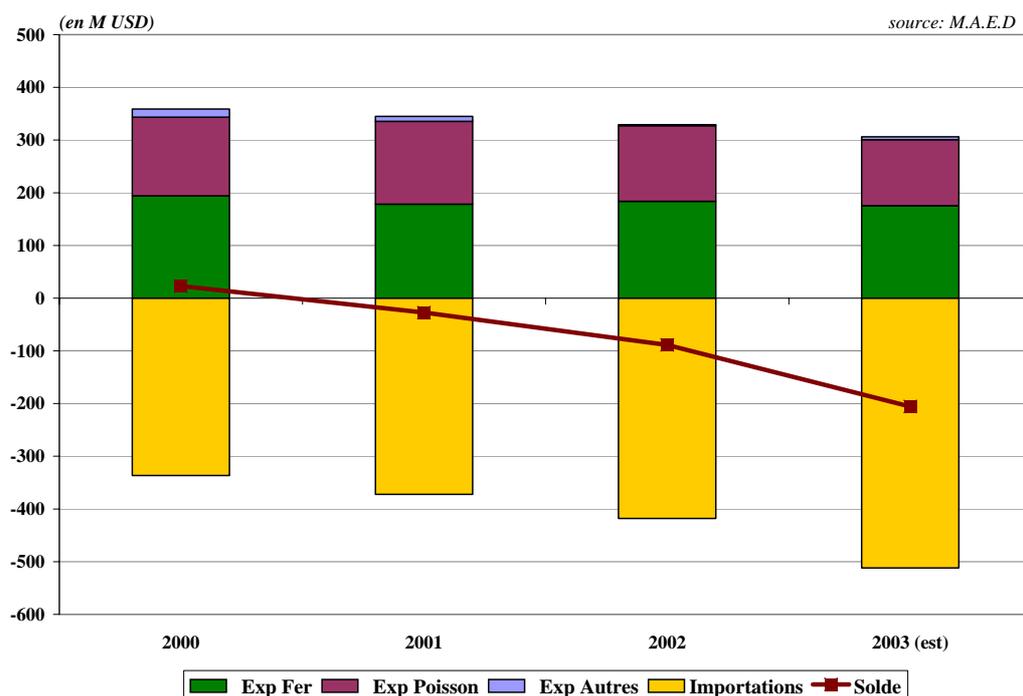


Figure 3 : Evolution du commerce extérieur

Le tassement des exportations de minerai et de produits halieutiques tend à devenir structurel et nécessite une réaction énergique afin de restaurer leur attractivité et leur compétitivité sur le marché international d'une part, et à réduire la dépendance du pays à l'égard de ces deux produits par une diversification du commerce d'autre part.

La Mauritanie est un des trois pays pilotes de la « nouvelle formule » du Cadre Intégré pour l'assistance technique au commerce dans les PMA ; la Commission européenne assure depuis mai 2002 le rôle de facilitateur du processus pour le pays.

Dans ce cadre, le Gouvernement a adopté en avril 2002 un plan d'actions prioritaires visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie et son intégration au commerce mondial. Une table ronde a été organisée au mois de novembre 2002 pour la mobilisation du financement de ce plan, et pour assurer son appropriation. Le plan d'actions prioritaires sera intégré au CSLP lors de sa prochaine révision.

Le dispositif de suivi du plan d'action et des conclusions de la table ronde se compose d'un Comité Technique de suivi présidé par le point focal du CI et comprenant des représentants des différents ministères concernés, du secteur privé et du facilitateur, et de quatre groupes techniques chargés (i) du renforcement des capacités en commerce international, (ii) de la normalisation et du contrôle de qualité, (iii) du tourisme et (iv) de la pêche, correspondant aux thématiques des projets proposés lors de la table ronde. Une session de suivi de l'exécution du plan d'actions s'est tenue au mois d'avril 2003. Des mesures importantes ont été prises en 2003 pour améliorer la compétitivité de l'économie et faciliter le commerce : opérationnalisation du régime de remise de droits (drawbacks), élargissement du programme SYDONIA (en partie financé sur fonds STABEX) et réalisation d'une étude sur la normalisation des produits destinés à l'exportation.

Pour ce qui est des accords commerciaux, la Mauritanie est membre de l'OMC depuis sa création en 1995 et est ainsi liée par tous les accords multilatéraux de cet organisme. En tant que PMA, elle bénéficie de l'initiative européenne « Tout sauf les armes ». Sur le plan régional, depuis son retrait de la CEDEAO, la Mauritanie n'offre ni ne reçoit de préférences tarifaires de l'un ou l'autre de ses partenaires commerciaux de la région.

En octobre 2003 ont été ouvertes les négociations en vue de la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et la région Afrique de l'Ouest. La Mauritanie réfléchit toujours aux modalités de sa participation.

3.5. Gestion des finances publiques

L'année 2003 a été caractérisée par un recul des recettes budgétaires de 13,5%, combiné à une importante progression des dépenses publiques (+11,1%). Le déficit budgétaire hors dons a été de 6,5 Md MRO, soit 2,2% du PIB.

La diminution des recettes budgétaires est principalement liée au versement en 2002 de deux tranches de la compensation financière de l'Union européenne au titre de l'accord de pêche. Hors compensation financière, les recettes publiques progressent de 5,1%, avec une forte augmentation (+9,6%) des recettes fiscales (bien que la pression fiscale ait légèrement diminué, passant de 14,4 à 14,2% du PIB).

Les dépenses publiques et prêts nets ont représenté en 2003 31,7% du PIB, quasiment la même proportion qu'en 2002. 35% du total (soit 11,4% du PIB) est alloué aux secteurs prioritaires (secteurs sociaux et lutte contre la pauvreté) ; une étude d'impact social et sur la pauvreté des dépenses de santé publique, d'éducation et d'hydraulique est en cours de réalisation.

Les dépenses courantes ont progressé de 8,4% par rapport à 2002, atteignant 57 Md MRO. Cette hausse est principalement liée à celle des traitements et salaires et à celle des dépenses sur biens et services sous l'effet du renforcement des moyens de fonctionnement des secteurs de la santé et de l'éducation, de l'augmentation des fonds alloués à l'entretien routier, de la prise en compte des cadres de dépenses à moyen terme pour les secteurs urbain, des infrastructures et du développement rural, ainsi que du renforcement des moyens de fonctionnement du Commissariat à la sécurité alimentaire et de la dotation initiale du fonds national d'urgence suite au déficit pluviométrique qu'a connu le pays en 2002.

Les dépenses d'investissement et prêts nets ont crû de plus de 15% en 2003, s'établissant à près de 37 Md MRO. Les ressources extérieures représentent 38% du total, en progression de 11,2% par rapport à 2002. 62% des dépenses globales en capital ont été autofinancées par l'Etat ; ceci est principalement dû à la budgétisation, comme financement intérieur, des ressources additionnelles obtenues par la Mauritanie dans le cadre de l'initiative PPTE.

La politique budgétaire suivie en 2003 a été essentiellement axée sur la poursuite de la réforme de la fiscalité, le renforcement des capacités de l'administration fiscale, et l'augmentation des dépenses courantes et d'investissement dans les secteurs sociaux et les programmes de lutte contre la pauvreté. Les principales mesures initiées en matière de réforme et politique budgétaire ont concerné l'élaboration d'un CDMT global qui a servi de base à la préparation du budget 2004, l'harmonisation des comptes des

collectivités locales avec les comptes du Trésor, la préparation d'un programme d'informatisation de la chaîne des dépenses de matériel et le recrutement d'une société informatique pour son exécution, et la mise en place d'un logiciel de gestion des opérations comptables du Trésor. En matière fiscale, il convient de signaler la simplification du barème de l'ITS et l'abaissement du taux d'imposition sur les BIC (bénéfices industriels et commerciaux) de 25 à 20%, et l'adoption d'un système d'amortissement accéléré des équipements neufs.

La mise en œuvre des mesures préconisées dans le rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) réalisé en 2002, pour assurer une plus grande efficacité de la dépense publique, devrait intervenir durant la période 2004-2008. Ces mesures comprennent en particulier : l'informatisation de la chaîne des dépenses de matériel, l'élaboration d'une nomenclature fonctionnelle des dépenses, le suivi des dépenses liées la lutte contre la pauvreté, la réorganisation des structures chargées de la passation des marchés publics et la finalisation de l'étude d'impact social et sur la pauvreté des dépenses de santé publique, d'éducation et d'hydraulique.

3.6. Réalisations dans le secteur social ayant une incidence sur la réduction de la pauvreté

Dans le cadre de l'initiative PPTE, le Gouvernement mauritanien s'est engagé à affecter les ressources qui en résultent au financement de projets dans les secteurs sociaux, ou qui ont une incidence sur la réduction de la pauvreté. Les ressources PPTE ont représenté en 2003 17,4 Md MRO (environ 64,9 M USD), dont 10,1 Md MRO ont été programmés ; 29,2% du total des dépenses de lutte contre la pauvreté proviennent ainsi de ressources PPTE. La part des secteurs sociaux dans le budget de l'Etat est passée de 30,37% en 2000 à 35% en 2003.

Dans le secteur de l'**éducation**, la poursuite de la mise en œuvre du PNDSE a permis entre autres (i) le renforcement des capacités de gestion du système éducatif (mise en application de l'organigramme du Ministère de l'éducation) ; (ii) la réalisation d'un programme de construction et de réhabilitation de salles de classe, ainsi que le recrutement et la formation d'un grand nombre d'enseignants ; (iii) le renforcement de l'enseignement supérieur par la révision du cadre réglementaire, la mise en place d'un nouveau statut du personnel et la préparation de la mise en place du campus universitaire de Nouakchott et de l'ISSET (Institut Scientifique des Etudes Techniques) de Rosso ; et (iv) le lancement et la réalisation de plusieurs études dans les différentes branches de la formation technique et professionnelle, la création des centres de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP) d'Aleg et Kaédi et l'extension des filières de formation à Sélibaby, Aïoun et Rosso.

Dans le domaine de la **santé** les actions relatives à l'augmentation d'infrastructures se sont poursuivies. 62 postes de santé ont été réceptionnés et 14 autres sont en cours de construction, avec une réception prévue en février 2004. L'hôpital de Nouadhibou construit avec l'appui de la coopération espagnole a été réceptionné ; la réhabilitation de 70 hôpitaux régionaux est en cours et sera achevée vers mars 2004. Les efforts d'équipement des hôpitaux, postes et centres de santé se sont également poursuivis.

Dans le domaine de la **lutte contre la pauvreté**, un projet de développement urbain est en cours de mise en œuvre avec le concours de la Banque Mondiale dont l'objectif est de faire reculer de manière significative la pauvreté en milieu urbain et d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines les plus défavorisées. A cet effet, un ciblage des villes considérées comme les poches de pauvreté a été réalisé. Ce programme permettra la réhabilitation des quartiers précaires de Nouakchott et de Nouadhibou qui seront dotés des équipements collectifs nécessaires, et l'amélioration des infrastructures socio-économiques dans plusieurs villes du pays ; il comporte aussi un programme d'habitat social au profit des populations à revenus modestes dans toutes les wilayas du pays, ainsi qu'une composante relative à la promotion d'activités génératrices de revenus, en particulier au profit des jeunes et des femmes.

Dans le **secteur rural**, d'importantes infrastructures sociales ont été réalisées, notamment des pistes rurales, des adductions d'eau potable, des constructions de clôtures de protection d'infrastructures et d'installation d'éclairages pour des foyers oasiens. Il convient également de signaler les actions de désenclavement avec une importante participation de la CE, d'aménagement hydro-agricoles et d'axes hydrauliques, de construction et de réhabilitation de barrages, ainsi que d'intenses activités dans le domaine de la recherche et développement.

Par ailleurs, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI) a poursuivi ses actions envers les couches les plus démunies notamment par des programmes de reconstitution du petit cheptel (Toumzé), et d'autres activités génératrices de revenus.

Pour ce qui est de l'**accès universel aux services sociaux de base** (l'eau, l'électricité et les télécommunications), après la mise en place des organes de l'Agence chargée de cette mission en 2002, un plan d'action couvrant la période 2003-2005 a été adopté et sa mise en œuvre a commencé en 2003. Dans le cadre de l'exécution de ce plan, l'Agence a contracté trois marchés pour la réalisation d'infrastructures d'eau et d'électricité dans six localités isolées, assuré via un contrat avec une société l'installation et la maintenance de kits solaires pour dix localités, et contracté un marché de vingt forages couvrant dix autres localités. Par ailleurs, des études ont été réalisées pour des projets locaux dans seize localités pour des infrastructures et des délégations de services d'eau, d'électricité et de télécommunications.

3.7. Politique régionale et progrès réalisés dans l'intégration régionale

Le retrait de la Mauritanie de la CEDEAO est effectif depuis le 1^{er} janvier 2001. La Mauritanie est depuis lors dans une situation singulière pour un pays ACP, puisqu'elle est membre d'une organisation régionale (l'UMA – Union du Maghreb arabe) qui ne regroupe que des pays pour lesquels les objectifs d'intégration régionale de l'Accord de Cotonou ne s'appliquent pas. Elle a cependant officiellement demandé de continuer à bénéficier des fonds régionaux Afrique de l'Ouest pour le 9^{ème} FED, et réfléchit toujours aux modalités de sa participation aux négociations en vue de la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et la région Afrique de l'Ouest, pour laquelle la CEDEAO est le partenaire de référence.

La Mauritanie a poursuivi en 2003 des investissements structurants qui contribuent de fait à l'intégration régionale : réalisation en cours de la route Nouakchott-Nouadhibou (tronçon de transsaharienne reliant le Maghreb à l'Afrique subsaharienne) et de la route Aïoun-Nioro (entre la Mauritanie et le Mali).

Par ailleurs, elle reste membre d'organisations à vocation spécifique comme l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) ou le CILSS (Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel).

3.8. Situation en matière de sécurité alimentaire

Le bilan céréalier ex-post 2002/2003¹ montre que la Mauritanie a produit durant cette campagne 77 162 tonnes de céréales (production nette) dont 51 163 tonnes de riz et seulement 25 999 tonnes de céréales traditionnelles (mil, maïs, sorgho), soit 16% de ses besoins théoriques en céréales. Cette production agricole a été particulièrement mauvaise en raison des conditions climatiques défavorables. Le Gouvernement mauritanien a engagé un plan d'urgence, soutenu par les différents partenaires, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) qui a mené une large action humanitaire, et la CE dans le cadre du programme communautaire d'appui à la sécurité alimentaire (PACSA, cf. ci-dessous point 4.5.5.1). La mise en œuvre du Plan d'urgence a permis de couvrir presque totalement les besoins définis par la norme de consommation : le bilan céréalier indique une consommation apparente de 175,6 kg par personne, très proche de la norme officielle de 176 kg par personne et par an. Cependant, ce résultat a été atteint au prix d'un changement drastique des habitudes alimentaires, la part occupée par le blé étant très importante par rapport à celle prévue dans la norme de consommation, du fait du poids prédominant de cette céréale dans les importations commerciales (99,9%) et l'aide alimentaire (78,5%).

La production céréalière nette de la campagne agricole 2003/2004 se chiffrera selon les estimations du Ministère du développement rural et de l'environnement à 145 791 tonnes, soit une progression de 68% par rapport à la campagne précédente, et de 21% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cela représente 30% des besoins théoriques du pays en céréales (consommation humaine hors besoins de stocks de clôture et de stock de sécurité).

Le bilan céréalier prévisionnel 2003/2004 fait apparaître un déficit céréalier net² de l'ordre de 70 5537 tonnes de céréales, ce qui correspond à une consommation apparente de 152,8 kg par personne (87% de la norme de consommation).

¹ L'année alimentaire débute le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

² Solde céréalier net =

L'amélioration de la situation durant la campagne 2003/2004 ne doit donc pas occulter la nécessité d'élaborer un véritable plan de sécurité alimentaire, visant à apporter une réponse au problème structurel du déficit alimentaire et à assurer l'équilibre à terme des approvisionnements du pays.

3.9. Tendances critiques en matière d'environnement

Le plan d'action national pour l'environnement et le développement durable en Mauritanie (PANE) et le plan national de lutte contre la désertification font partie intégrante du CSLP.

Au cours de l'année 2003, la mise en œuvre des conventions internationales sur l'environnement et du PAN/LCD et du PANE s'est poursuivie avec la réalisation d'une monographie nationale sur la biodiversité transmise au PNUE, l'achèvement et la présentation de la première communication nationale sur le changement climatique à la 7^{ème} Conférence des Parties à Marrakech, la validation de l'étude d'inventaire et analyse des textes réglementaires et codes liés à l'environnement, ainsi que leur cohérence avec les approches de développement durable et de lutte contre la pauvreté, et enfin la finalisation du diagnostic de l'état de l'environnement et de sa gestion en Mauritanie. Le projet « Synergie CDD/CDB » financé par la GTZ a réalisé le recueil et la mise en format numérique de l'ensemble de la législation environnementale du pays, maintenant disponible sur CD-ROM.

Pour ce qui est de l'impact de la prospection pétrolière, l'entreprise Woodside a réalisé une étude d'impact environnemental de l'exploitation des gisements de pétrole off-shore. Cette étude a été présentée au cours d'un important atelier qui s'est tenu à Nouakchott en décembre 2003. Les parties intéressées ont été invitées à faire part sous un délai de deux mois de leurs commentaires au comité de concertation national mis en place afin d'en produire une synthèse à l'intention des décideurs.

3.10. Les domaines transversaux de la coopération

3.10.1. Genre

Dans le processus d'élaboration du CSLP, la Mauritanie a opté pour l'intégration de la dimension genre dans les programmes et projets nationaux de développement.

Ce processus, qui a commencé en juillet 1999 avec la constitution d'un noyau multisectoriel composé de membres de l'administration et de la société civile et qui doit déboucher sur une stratégie nationale pour l'intégration de l'approche genre, est supervisé par le Groupe de suivi Genre (GSG), dont la mise en place a été formalisée par l'arrêté 191 du 27 février 2003.

3.10.2. Implication de la société civile

L'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté ont été associés à l'élaboration du CSLP et participent à la validation des résultats de son exécution. L'implication des acteurs non étatiques dans l'exécution des programmes reste cependant très limitée, et les dispositions de la loi 2000.043 relative au régime particulier des associations de développement (i.e. ayant pour objet la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté) n'ont pas encore connu d'application concrète, alors qu'elles pourraient contribuer à accroître la participation.

Le dialogue avec la société civile dans toutes ses composantes doit encore être approfondi, systématisé, et étendu à tout le champ de la coopération, conformément aux dispositions de l'Accord de partenariat de Cotonou.

Ce constat doit néanmoins être nuancé, vu la relative jeunesse de la société civile mauritanienne, et les caractéristiques qui en découlent : faibles capacités organisationnelles et opérationnelles de la plupart des structures, foisonnement d'organisations et absence de structures faitières représentatives.

Une étude d'identification d'un programme d'appui à la société civile sera lancée au premier semestre 2004, dans le cadre du deuxième secteur de concentration de l'appui communautaire au titre du 9^{ème} FED.

+ (production nette disponible + stocks initiaux + importations commerciales + aide alimentaire annoncée)
– (consommation humaine totale + stocks finaux).

4. Examen de la coopération passée et en cours

L'aide apportée par l'Union européenne³ à la Mauritanie s'est élevée en 2002 à 256,42 M USD, soit 72% du total de l'APD nette reçue par le pays. En 2001, l'APD apportée par l'UE s'était élevée à 158,84 M USD (59% du total) ; la forte progression s'explique en grande partie par le versement de deux tranches de la compensation financière de l'UE au titre de l'accord de pêche. L'ADP de la Commission se décompose en effet en deux volets : accord de pêche et développement. L'essentiel de l'analyse ci-après est consacrée au volet développement de l'APD communautaire.

Cette aide est mise en œuvre de façon concertée, avec une bonne coordination entre les bailleurs de fonds. La Mauritanie a pu bénéficier de pratiquement tous les instruments financiers disponibles pour les Etats ACP : programmation nationale et régionale, ajustement structurel/appui budgétaire, STABEX, SYSMIN, lignes budgétaires.

Le PIN 9^{ème} FED a été signé en avril 2002 par le Commissaire européen au Développement et par l'Ordonnateur national. L'année 2003 a été consacrée au démarrage des actions du 9^{ème} FED, à la poursuite de l'exécution du 8^{ème} et à la clôture des actions des 7^{ème} et 6^{ème} FED. Au cours de cette année, la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de 34,3 M € soit une diminution de 5% par rapport à l'année 2002, au cours de laquelle 36,1 M € avaient été décaissés.

Sur la période 1994-2003, les décaissements effectués par instruments financiers par la Commission européenne sont présentés dans le graphique ci-dessous :

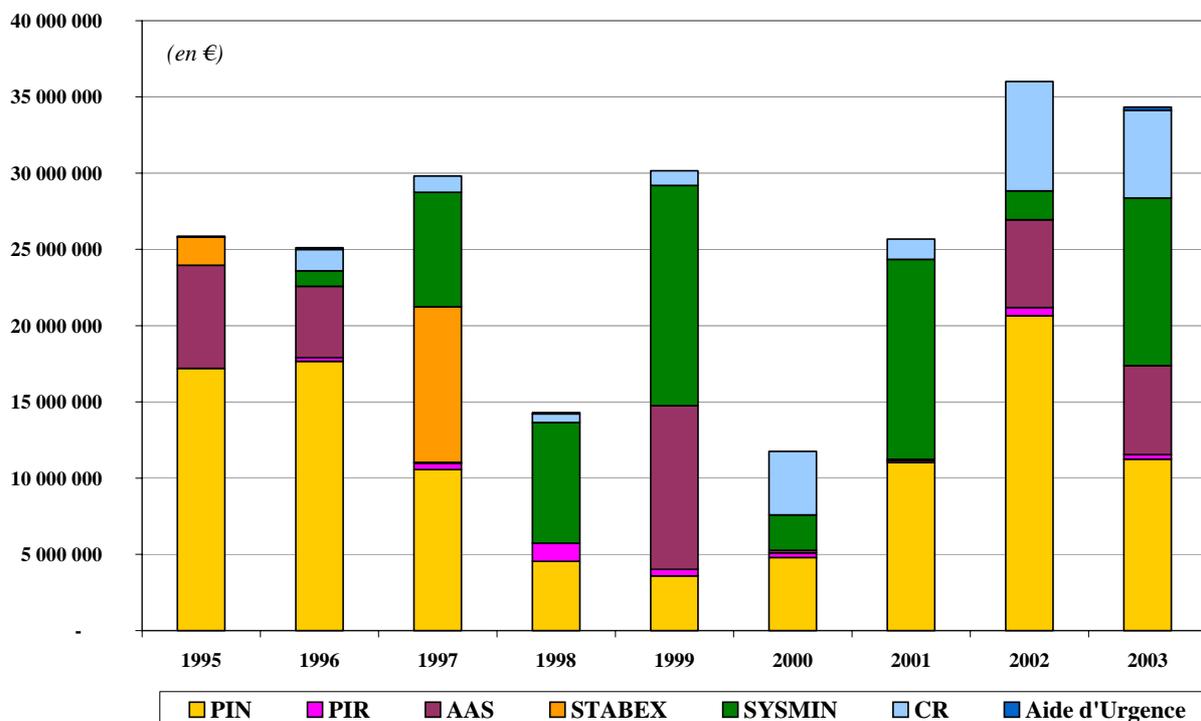


Figure 4 : Décaissements de la CE par instrument financier

4.1. Secteurs de concentration et soutien aux politiques macroéconomiques

4.1.1. 9^{ème} FED

Au titre du 9^{ème} FED, la Mauritanie dispose :

- d'une enveloppe A d'un montant de 104 M € servant à couvrir les opérations de développement à long terme, répartie entre l'appui au secteur des transports (85%), le renforcement des capacités (10%), et un domaine « hors concentration » (5%) ;

³ APD nette apportée par les Etats membres + la Commission européenne. Données CAD/OCDE.

- d'une enveloppe B d'un montant de 87 M €, comprenant 45 M € au titre du SYSMIN 8ème FED affectés au financement du Renouvellement du port minéralier de Nouadhibou (8 ACP MAU 46, approuvé en octobre 2002), et 42 M € qui pourront être mobilisés pour lutter contre les effets d'éventuels chocs exogènes.

Grâce à l'important travail de clôture des anciens projets entamé depuis 2001, l'enveloppe programmable (enveloppe A + transferts) a pu être portée à 115,42 M € au 31 décembre 2003. Les clôtures programmées pour 2004 devraient permettre de dégager 5,9 M € supplémentaires.

La clef de répartition des fonds transférés est sensiblement différente de celle de l'enveloppe initiale, de façon à permettre la programmation hors concentration de la Facilité de coopération technique à vocation transversale (4 M €), et celle d'un Projet d'appui à l'ON et à différents ministères techniques avec une forte composante d'assistance technique, sur l'enveloppe du deuxième secteur de concentration (4,9 M €). La répartition de l'enveloppe programmable est donc :

	(€)	Enveloppe A PIN		Transferts		Total de l'enveloppe programmable
Secteur de concentration 1 (Transports)	88 400 000	85%	6 414 485	56%	94 814 485	82%
Secteur de concentration 2 (Renforcement des capacités)	10 400 000	10%	3 199 000	28%	13 599 000	12%
Hors concentration	5 200 000	5%	1 865 000	16%	7 065 000	6%
Total	104 000 000	100%	11 478 485	100%	115 478 485	100%

Tableau 2 : Répartition de l'enveloppe programmable 9ème FED

A ce jour et conformément au tableau ci-dessous, 40% des ressources programmables au titre du 9ème FED sont donc déjà engagées.

Projet	Engagement global	Engagements individuels	Décaissement	%	Observations
9 ACP MAU 1 Route Rosso-Lexheiba	45 000 000	0	0	0%	La convention de financement sera signée en février 2004 et l'AO pour les travaux sera lancé en juin 2004.
9 ACP MAU 2 Assistance technique au BGR	80 000	79 900	0	0%	Prestations en cours.
9 ACP MAU 3 Assistance technique à la DTP	550 000	0	0	0%	En cours de recrutement.
9 ACP MAU 4 Augmentation du plafond de 8 ACP MAU 20*	200 000	0	0	0%	Approbation en cours.
9 ACP MAU 5 Assistance technique au MDRE	250 000	219 000	0	0%	Prestations en cours.
9 ACP MAU 6 Plan d'aménagement de la forêt de Gani	65 000	0	0	0%	Etude en cours.
9 ACP MAU 7 Etude d'identification d'appui à la société civile	199 000	0	0	0%	Etude en cours.
Total	46 344 000	298 900	0	0%	40% des ressources
Reliquat à engager	69 134 485				programmables sont engagées.

* Route Magta Lahjar - Djouk

Tableau 3 : Situation des engagements sur l'enveloppe A du 9ème FED

Selon les prévisions, la totalité de l'enveloppe programmable sera engagée d'ici la fin de l'année 2005.

4.1.1.1. Secteur de concentration n°1 : Transports

En raison des conditions spécifiques du pays, de l'expérience de la CE dans ce domaine, des choix de concentration effectués par les autres bailleurs, et dans le cadre des objectifs du CSLP, le secteur des transports devrait bénéficier d'une part importante de l'aide communautaire au titre du 9ème FED (de l'ordre de 94,8 M €). La concentration des interventions de la CE dans le domaine des transports permettra d'obtenir :

- une meilleure intégration du territoire national, par la complémentarité et la spécialisation des régions,
- la diversification de l'économie par le développement des activités agricoles et d'élevage en facilitant l'évacuation des produits et en améliorant l'accès aux marchés urbains, favorisant ainsi la lutte contre la pauvreté, surtout présente en milieu rural,
- le développement des échanges, entraînant une réduction des coûts d'approvisionnement des centres urbains,
- un allègement des coûts des facteurs de production,
- un meilleur accès aux services sociaux, en particulier pour les femmes,
- une sécurité alimentaire améliorée,
- une intégration régionale effective aussi bien vers les pays de la CEDEAO que vers les pays de l'UMA.

Ces interventions devraient permettre d'améliorer le réseau principal existant dont actuellement seulement 20% est bitumé. De plus, les actions d'entretien devraient avoir un impact positif sur l'environnement (stabilisation des dunes). L'intervention de la CE ne se limitera pas au secteur routier, et touchera également le domaine maritime sur financements SYSMIN et STABEX (cf. points 4.4.3 et 4.4.4). Il s'agira aussi de poursuivre la libéralisation des transports, tout particulièrement les transports routiers et aériens.

Au regard de ces interventions, les engagements du Gouvernement mauritanien en matière de transports portent notamment sur la sécurisation structurelle des fonds pour l'entretien routier, l'appel croissant au secteur privé pour la mise en œuvre de l'entretien et la mise en place de garanties de respect des règles de concurrence.

Les études de faisabilité et d'exécution pour les principaux axes routiers qui seront réalisés grâce aux ressources du 9^{ème} FED seront lancées dans le courant de l'année 2004, sur les ressources du 8^{ème} FED (8 ACP MAU 44 -3,5 M €). Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la route Rosso-Lexèiba dont le tracé contourne la forêt de Gani, un financement a été obtenu pour réaliser une étude permettant la réalisation d'un plan d'aménagement. Cette étude pourra débiter au cours du second semestre 2004.

4.1.1.2. Secteur de concentration n°2 : Renforcement des capacités

La politique communautaire a pour objectif de contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit et encourage le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ces éléments sont des composantes indispensables d'un développement économique équilibré et durable.

Les interventions dans le domaine du renforcement des capacités seront dirigées vers la société civile, entendue comme l'ensemble des acteurs non étatiques à but non lucratif et les entreprises du secteur des médias, et vers l'administration publique. A titre indicatif, 11,4 M € sont réservés à ce secteur.

Renforcement de la société civile :

L'objectif est d'aider la société civile afin qu'elle soit un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays. Pour cela, un projet d'appui à la structuration de la société civile est envisagé, de même que des mécanismes permettant l'allocation directe de ressources aux acteurs non étatiques afin de leur permettre de conduire leurs projets, conformément aux dispositions de l'Accord de partenariat de Cotonou. Un engagement global de 0,2 M € a été effectué afin de réaliser l'étude d'identification du programme d'appui à la société civile ; cette étude devrait être lancée dans le courant de l'année 2004.

Amélioration des capacités de l'administration publique :

L'objectif est de réduire les faiblesses institutionnelles et de renforcer l'efficacité de l'action publique et des actions en matière de lutte contre la pauvreté. Etant donné les faiblesses du système judiciaire constatées notamment dans le PNBG et le PNAPPDH et leur incidence tant sur le développement économique que la situation des droits humains, l'appui de la CE pourrait se concentrer dans ce domaine et concerner par exemple la levée des principales entraves au développement du commerce et à l'investissement, la constitution de recueils de jurisprudence, et si nécessaire la formation des magistrats, ainsi que la mise à niveau des infrastructures.

Un appui technique en matière de recueil et traitement des données statistiques pourrait également être envisagé, dans le cadre d'une approche concertée avec les différents partenaires au développement.

4.1.2. 8^{ème} FED

Le programme indicatif national du 8^{ème} FED dont l'enveloppe est de 77 M € s'articule autour des priorités suivantes :

- la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi que le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- le développement économique et social durable et la lutte contre la pauvreté ;
- l'insertion dans l'économie mondiale, en particulier, à travers le développement du secteur privé et l'élargissement de la base des exportations.

Ces priorités ont permis de dégager trois secteurs de concentration pour l'appui de l'Union Européenne :

- infrastructures et aménagement du territoire : 60% des ressources du PIN ;
- secteur rural et préservation de l'environnement : 20% des ressources ;
- renforcement des capacités institutionnelles et consolidation de l'état de droit : 10% des ressources.

Les autres interventions classées dans le domaine hors concentration concernent la santé, la pêche et la recherche aurifère, et bénéficient de 10% du montant du PIN (cf. 4.2).

A la fin de l'année 2003, 38,9 M € (50% d'exécution) ont été décaissés au titre des projets financés sur le PIN 8^{ème} FED dont :

2003	9 964 505 €
2002	17 519 267 €
2001	9 144 038 €
2000	2 107 053 €
1999	136 260 €
Total	38 871 123 €

Tableau 4 : Situation des décaissements au titre du PIN 8^{ème} FED

4.1.2.1 Secteur de concentration n°1 : Infrastructures et aménagement du territoire

Ce secteur bénéficie de 60% des ressources du PIN et se fixe pour objectifs de faciliter le développement économique et social par l'amélioration des infrastructures sociales (routes et hydraulique rurale) et l'entretien de celles déjà réalisées.

▪ Résultats

Un contrat-programme de 3 ans (2001-2003) est en cours. Conformément aux engagements pris, l'Etat mauritanien a poursuivi l'application du plan de transports. Les dépenses d'entretien routier sont sécurisées par leur inscription budgétaire et par la signature d'un accord tripartite entre la SNIM, l'Etat mauritanien et la CE, qui prévoit que les remboursements par la SNIM du prêt SYSMIN sont affectés à leur prise en charge. Le programme d'entretien routier pour l'année 2003 correspondant à la Loi de Finances s'est élevé à 2 Md MRO. Les réalisations effectuées en 2003 se sont élevées à 1,78 Md MRO, soit 88,8% des besoins théoriques exprimés par le programme.

La performance globale du secteur doit être nettement améliorée, notamment par la réorganisation interne du Ministère de l'équipement et des transports, la suppression effective du monopole du BNT, la mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'ENER réalisée en décembre 2000. Une étude en vue de la création à terme d'un fonds routier de deuxième génération adapté à la Mauritanie devrait être réalisée, et le recours à la sous-traitance pour l'exécution de l'entretien accru.

Dans le secteur de l'hydraulique rurale, les réformes prévues ont été réalisées :

- restructuration profonde de la Direction de l'hydraulique finalisée en juillet 2001 ; cette restructuration traduit la nouvelle définition des missions de l'administration, avec un désengagement progressif en matière d'exécution ;
- création d'une Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement (ANEPA) et d'un Centre national des ressources en eau ;

- restructuration de la SONELEC en vue de sa privatisation, avec la séparation des activités eau et électricité et la création d'une SNDE.

- **Progrès réalisés dans les activités**

Les activités se répartissent en trois grands volets : amélioration du réseau routier, alimentation en eau potable des villes secondaires et alimentation en eau potable en milieu rural. L'état d'exécution financière des principaux projets est résumé ci-après :

<i>Projet</i> (M.€)	<i>Engagement primaire</i>	<i>Crédits délégés</i>	<i>Décaissement</i>	<i>%</i>	<i>Observations</i>
Route Magta Lahjar - Djouk	16,7	16,42	16,35	98%	Réception définitive prononcée le 19/10/03
Route Aïoun-Hassi	14,6	10,05	6,82	47%	Travaux en cours
Eau de l'espoir	4,7	2,51	1,13	24%	En cours d'exécution
Etude de faisabilité des routes 9ème FED	3,5			0%	En cours de démarrage
Alimentation en eau potable de Kaedi et Mederdra	2,6	2,43	2,29	88%	AEP de Kaedi: réception définitive prononcée en septembre 2002 AEP de Mederdra: réception définitive prononcée en février 2004

Tableau 5 : Etat d'exécution financière des projets Infrastructures et aménagement du territoire 8^{ème} FED

Amélioration du réseau routier

Les activités s'inscrivent dans le cadre de la stratégie sectorielle des transports élaborée avec le concours de la CE, adoptée par le Gouvernement et approuvée par les bailleurs de fonds en mars 1998 lors du groupe consultatif pour la Mauritanie.

Etude de faisabilité et d'exécution de la route Rosso-Boghé, 208 km (8 ACP MAU 18, 0,7 M €) : Cette route reliera deux pôles de développement, Rosso et la région du Gorgol, et permettra le désenclavement des exploitations de cette zone à fort potentiel agricole. La route est subdivisée en deux lots : le tronçon Rosso-Lexéïba (111 km), sera financé par la CE (45 M € sur les ressources 9^{ème} FED) et le tronçon Lexéïba-Boghé (101,5 km), sera financé par la BAD et le fonds OPEP.

La décision de financement a été obtenue en mai 2003 après passage de la proposition de financement soumise au comité du FED. Le DAO pour les travaux de construction du lot 1 est actuellement en cours de finalisation et son lancement, ainsi que celui relatif à la surveillance des travaux pourrait intervenir au cours du premier trimestre 2004. La date de démarrage des travaux est fixée pour le deuxième semestre 2004.

Réhabilitation du tronçon Magta-Lahjar – Djouk, 125 km (8 ACP MAU 20, 16,7 M €) : Cette route est une section de la Route de l'Espoir reliant Nouakchott à la ville de Nema, qui est d'importance primordiale pour le développement du pays et principalement pour le désenclavement des régions intérieures. Elle a été officiellement inaugurée le 25 novembre 2002, après réception provisoire des travaux le 14 octobre 2002. La réception définitive des travaux a été prononcée le 19 octobre 2003.

Construction de la route Aïoun-Hassi, 55 km (8 ACP MAU 21 et 8 ACP ROC 17, 10,3 M € et 4 M €) : Cette route est un tronçon de la route régionale Aïoun-Nioro, première liaison routière de la Mauritanie avec l'un de ses voisins. Après un appel d'offres infructueux en 2000, le marché de travaux a finalement été attribué à l'entreprise mauritanienne ATTM en janvier 2002. Les travaux ont débuté en juin 2002 pour une durée initiale d'exécution de 16 mois. L'exécution a connu un certain retard et la réception provisoire pourrait intervenir mi-2004.

Etudes de faisabilité et d'exécution des routes financées dans le cadre du 9^{ème} FED (8 ACP MAU 44, 3,5 M €) : Quatre axes ont été retenus : (1) Kaédi-Mbout-Sélibaby-Gouraye et Kseur-Torchane - Choum (routes neuves) et (2) Nouakchott-Rosso et Boutlimit-Aleg (renforcement). La convention de financement a été signée le 5 novembre 2002. Les quatre dossiers d'appels d'offres ont été finalisés au cours de l'année 2003 et deux (pour les routes neuves) ont déjà été lancés. Les études pour ces deux

tronçons commenceront en avril 2004. Pour les deux autres tronçons (renforcement), la consultation sera lancée début 2004. Les études devraient donc débiter avant la fin de l'année 2004.

AEP des villes secondaires de Kaédi et Mederdra (8 ACP MAU 13, 2,6 M€)

Ce projet a pour objectif la réhabilitation et le renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Kaédi et de Mederdra. Il doit également contribuer à l'amélioration de la gestion de l'exploitation et de l'entretien par la SONELEC, maître d'œuvre délégué.

Les travaux d'AEP de Kaédi ont fait l'objet d'une réception définitive en septembre 2002.

Les travaux d'AEP de Mederdra ont fait l'objet d'une réception provisoire le 8 janvier 2003. Une fois la réception définitive de cet ouvrage prononcée (février 2004), le projet pourra être clôturé.

AEP en milieu rural

Ce programme vise l'aménagement et l'équipement des stations de pompage et des réseaux d'AEP des villages entre 500 et 2 000 habitants. Il s'agit d'améliorer et de sécuriser l'accès à l'eau potable pour les populations de départements traversés par la Route de l'Espoir dans quatre wilayas (régions) du sud-est de la Mauritanie. L'action financée par la CE compte deux volets, le projet Eau de l'Espoir (8 ACP MAU 8, 4,7 M€ sur PIN) et la partie nationale du Programme Régional Solaire II sur PIR (3,25 M€) ; à ceci s'ajoutent des contributions du gouvernement estimées à 1,6 M€

Les travaux de l'assistance technique du projet Eau de l'Espoir ont commencé en avril 2001. Après une longue phase de sélection technique et sociale des sites éligibles, les dossiers d'appels d'offres pour la construction des AEP et pour la fourniture des systèmes de pompes solaires ont été lancés au cours du premier semestre 2003. Les marchés de travaux ont débuté en septembre 2003 pour une durée de dix mois. Le marché de fourniture a connu un retard dans la phase d'attribution. Il sera signé au cours du premier trimestre 2004 pour une durée d'exécution contractuelle de 6 mois. En conséquence, il sera nécessaire de prolonger les prestations de l'assistance technique d'avril à octobre 2004.

La convention de financement régionale du PRSII a été signée en juin 2001 ; la préoccupation fondamentale, en assurant la complémentarité avec le projet Eau de l'Espoir, est de poursuivre l'optimisation des sites installées lors de la première phase et d'accroître le nombre de villages équipés en systèmes de pompage solaire.

▪ Degré d'intégration des questions transversales

Un programme d'assistance technique a été élaboré afin de contribuer au renforcement des capacités de l'administration et de faciliter l'exécution des projets d'infrastructures. Sur les quatre experts programmés dans le secteur des transports, un seulement est actuellement en poste auprès de la Direction Générale de l'ENER, et le recrutement des experts prévus auprès de la Direction des Transports, de la Direction des Travaux Publics et de la Direction du Matériel de l'ENER est en cours. L'exécution des programmes hydrauliques est supervisée par un expert détaché auprès de la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

4.1.2.2 Secteur de concentration n°2 : Secteur rural et préservation de l'environnement

Le deuxième domaine de concentration absorbe 20% des ressources du PIN. Les objectifs visés sont la promotion d'un développement social et économique durable.

▪ Résultats

Dans la zone agropastorale fluviale et oasienne, les infrastructures hydrauliques réalisées (barrages, aménagements en aval des barrages et puits) ont permis d'atténuer la contrainte liée au manque d'eau des populations, et contribuent ainsi à l'augmentation des surfaces cultivables, à la sécurisation des activités d'élevage, et à la fixation des populations sur leurs terroirs.

- **Progrès réalisés dans les activités**

Deux projets sont actuellement en cours d'exécution :

<i>Projet</i> (M.€)	<i>Engagement primaire</i>	<i>Crédits délégués</i>	<i>Décaissement</i>	<i>%</i>	<i>Observations</i>
Aménagement rural oasis de l'Adrar	10	1,20	0,58	6%	En cours d'exécution
Aménagement rural en zone pluviale	5,18	5,11	4,59	89%	Dernière année du projet

Tableau 6 : Etat d'exécution financière des projets Secteur rural et préservation de l'environnement 8^{ème} FED

Projet Aménagement Rural en zone Pluviale, PARP (8 ACP MAU 6, 5,175 M €)

En 2003, le projet est entré dans sa dernière d'année d'exécution. Le processus de réception définitive des onze barrages dans le Brakna et au Tagant est en cours. Les activités en 2003 visaient donc avant tout à valoriser et pérenniser les résultats obtenus en : (1) renforçant les capacités de gestion et en appuyant la mise en valeur des infrastructures et (2) en élaborant une base de données rassemblant l'ensemble de l'information concernant les réalisations et l'impact du projet sur les bénéficiaires. La clôture du projet interviendra à la fin de l'année 2004.

Projet Aménagement Rural des Oasis de l'Adrar, PAROA (8 ACP MAU 26, 10 M €)

Ce projet vise la sécurisation et le développement du système oasien dans la région de l'Adrar, par l'accroissement des disponibilités en eau (forages), l'amélioration de la gestion de la ressource, l'amélioration de l'accès aux marchés (désenclavement) et de la chaîne du froid (stockage).

La convention de financement a été signée en avril 2001. Le démarrage effectif des prestations de l'assistance technique a eu lieu fin août 2002. Le projet a commencé les activités liées au volet « augmentation des disponibilités en eau » (cartographie des disponibilités en eau, suivi des points d'eau et des données météorologiques, mais aussi l'étude d'avant-projet détaillé des ouvrages d'alimentation de la nappe). Sur le volet pistes, il a été élaboré le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux préparatoires d'identification et d'élaboration des études d'avant-projet détaillé et d'exécution des tronçons de pistes ciblés. Le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de la réhabilitation des pistes est prévu début 2004, de manière à ce que le début des travaux puisse intervenir au début du second semestre 2004.

- **Degré d'intégration des questions transversales**

Dans le domaine de l'appui institutionnel, une assistance technique détachée auprès du Ministère du Développement Rural permet une meilleure coordination et une amélioration de la cohérence des interventions de la CE dans le domaine du développement rural. Elle a notamment permis l'identification d'actions dans le domaine du développement des filières des produits d'origine animale, qui pourraient être financées au titre de lignes budgétaires, ou dans le cadre du 9^{ème} FED au titre des appuis prévus pour le renforcement des capacités.

4.1.2.3 Secteur de concentration n°3 : Renforcement des capacités institutionnelles et consolidation de l'Etat de droit

Compte tenu de l'importance de ce secteur, 10% de l'enveloppe financière du PIN lui sont consacrés. Les objectifs spécifiques sont l'amélioration de l'environnement économique et institutionnel et réglementaire, le développement des capacités de gestion macroéconomique et de contrôle des finances publiques, ainsi que l'amélioration des capacités de gestion des ressources au niveau local par un appui aux instances décentralisées.

- **Résultats**

Les réformes prévues dans ce domaine ont été réalisées dans le cadre des différents programmes mis en œuvre avec le FMI et la Banque Mondiale. Il s'agit (1) de la création ou consolidation des institutions concernées par le développement du secteur privé, (2) de l'amélioration du système de programmation et de gestion budgétaire et (3) de la poursuite du processus de décentralisation et de l'accroissement des moyens de fonctionnement des collectivités.

Trois projets sont financés sur les ressources du 8^{ème} FED dans ce secteur. L'état d'exécution financière de ces projets est résumé ci-après :

<i>Projet</i> (M.€)	<i>Engagement primaire</i>	<i>Crédits délégés</i>	<i>Décaissement</i>	<i>%</i>	<i>Observations</i>
Développement communal de Chinguetti	3,35	1,26	0,45	13%	En cours d'exécution
Programme d'appui à la réforme de l'état civil	3	2,83	1,79	60%	A clôturer
Coordination auprès du MAED	1,95	1,46	0,77	39%	En cours d'exécution

Tableau 7 : Etat d'exécution financière des projets Renforcement des capacités institutionnelles et consolidation de l'Etat de droit 8^{ème} FED

Le programme d'appui à la réforme de l'état civil a permis la réalisation du recensement de la population sédentaire et nomade, l'impression des registres et des actes de naissance, et a apporté un appui institutionnel (équipement et formation) au BCR et au SECEC. Ces résultats contribuent directement au bon déroulement des consultations électorales et au renforcement de l'Etat de droit.

Quant à la coordination auprès du MAED, elle permet aux services de l'Ordonnateur National de disposer de manière endogène des outils nécessaires pour maximiser l'efficacité de l'aide communautaire et assurer la cohérence des actions de développement dans le pays.

▪ **Progrès réalisés dans les activités**

Programme d'appui à la réforme de l'état civil (8 ACP MAU 4, 2,4 M €)

Le projet s'est exécuté correctement (cf. supra) et une gestion rigoureuse des fonds alloués a permis le dégagement d'un reliquat d'environ 800 k€

L'ensemble des activités est clos et la clôture comptable des différents engagements secondaires est en cours.

Appui à la commune de Chinguetti (8 ACP MAU 22, 3,35 M €)

Ce projet a pour objectif d'assurer les bases d'un développement socio-économique durable de la commune de Chinguetti, dans la région de l'Adrar. Cette ville, classée au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO, présente un intérêt particulier sur le plan culturel et touristique. Par le renforcement des capacités administratives, techniques et financières de la commune, et l'association étroite de la population, le projet contribue au développement de la démocratie locale. Au terme d'un long processus de recrutement, l'assistance technique a été mobilisée à la fin de l'année 2002. Au cours de la première année du projet, il a été privilégié le volet d'appui à la commune (réhabilitation de l'hôtel de ville, recrutement du personnel technique et administratif communal, formation des cadres) et le désensablement de la vieille ville. En outre, le projet a financé la réhabilitation du vieux marché et lancé des études préparatoires sur le volet désensablement, hydrogéologiques et tourisme/communication.

Coordination auprès du MAED (8 ACP MAU 9, 1,95 M €)

En 2002, les activités se sont poursuivies dans trois axes :

Appui à la décision : fournir un appui aux décisions de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation de la Commission européenne visant à améliorer l'identification, la programmation et le suivi des projets ;

Suivi financier : maximiser l'absorption de l'aide communautaire à travers un suivi plus rigoureux de l'exécution financière des projets, et conduire à une homogénéisation des procédures de contrôle et de gestion des projets ;

Suivi physique : contribuer à l'amélioration de l'avancement physique des projets et procéder à des évaluations périodiques.

Le projet sera évalué en 2004, la convention de financement expirant en décembre 2004.

▪ **Degré d'intégration des questions transversales**

Dans le cadre de l'appui institutionnel, la Commission européenne prend en charge une assistance technique détachée auprès des services de l'Ordonnateur National en appui de la Cellule de Coordination. Par ailleurs, le Coordinateur de la Cellule assure le secrétariat et l'animation de la

Commission Spéciale des Marchés créée en 2000 pour assurer le respect des procédures FED en matière de passation des marchés.

4.1.3. 7^{ème} FED

97% des fonds programmés sur le PIN 7^{ème} FED ont été engagés, soit 64,3 M € sur 65,9 M € programmés⁴. En terme d'exécution financière, **62,725 M €** ont fait l'objet d'un engagement secondaire et **62,016 M €** soit 99% du montant engagé, ont été décaissés.

La situation financière donnée ci-dessus permet de constater que l'exécution financière et technique du PIN 7^{ème} FED arrive à sa fin. La clôture financière des projets est en cours permettant la mobilisation d'importants reliquats.

4.1.3.1. Soutien aux politiques macroéconomiques

En ce qui concerne l'aide budgétaire, l'année 2003 est concernée essentiellement par l'appui budgétaire au CSLP à travers le PAAS IV (8 ACP MAU 33-36).

L'appui budgétaire au CSLP s'élève à 18,285 M €. La Convention de financement a été signée en novembre 2001. Ce programme comprend une aide budgétaire non ciblée de 17,2 M € qui devait initialement s'appliquer aux exercices budgétaires 2001 et 2002, et une réserve de 1,085 M € pour financer des appuis institutionnels.

Ses objectifs sont de faciliter la mise en œuvre du CSLP sur les années 2001 et 2002, d'améliorer la transparence et le suivi de l'exécution budgétaire, et de favoriser une approche de gestion des ressources publiques basée sur les résultats des stratégies mises en œuvre dans le domaine social.

Conformément aux nouvelles orientations de la Commission en la matière, l'efficacité du programme est mesurée par des indicateurs sociaux et budgétaires calculés périodiquement, démontrant le bon usage des fonds ou l'utilité de l'aide.

Volet « aide budgétaire »

Cette aide est mobilisable en trois tranches respectivement de :

- 5,5 M € pour un appui au budget 2001 (décaissée en avril 2002) ;
- 5,7 M € pour un appui au budget 2003 (et non 2002 comme prévu initialement car décaissée en septembre 2003) ;
- 6 M € au maximum pour un appui au budget 2003 (à verser le cas échéant en 2004 avant la fin du programme fixée au 31 juin 2004).

La première tranche a été décaissée en avril 2002 ; l'audit⁵ de cette tranche s'est déroulé en deux phases, et a permis le décaissement de la deuxième tranche qui est intervenu en septembre 2003. Cette deuxième tranche a donc constitué un appui au budget 2003, conformément à l'avenant n°2 au protocole d'accord déterminant les modalités d'application de l'aide budgétaire. Un audit est prévu début 2004, en préalable au versement de la troisième tranche qui doit intervenir avant le terme du projet fixé au 30 juin 2004.

Volet « appuis institutionnels »

Les activités suivantes sont en cours d'exécution par des devis programmes séparés :

- Elaboration d'un indice des prix à la consommation concernant la ville de Nouakchott, qui sera disponible à partir de février 2004 ; cet indice sera utilisé pour l'établissement du nouveau profil de pauvreté, dans le cadre des travaux d'élaboration du CSLP 2005-2008 ;
- Formation des cadres de la Direction du Budget aux procédures financières, en français et en anglais ;
- Médiathèque à l'ENA : l'objectif de ce projet est l'installation et l'équipement d'une salle de formation à l'ENA destinée aux cadres de la fonction publique ;
- Appui à la Direction des Travaux Publics pour élaborer le CDMT ;
- Appui à la Commission Fiscale : l'objectif est de former les opérateurs économiques et l'administration à la nouvelle législation sur la fiscalité des marchés publics financés sur fonds extérieurs.

⁴ Ces chiffres sont les chiffres définitifs établis au 31/12/03 sur la base de OLAS. Ils diffèrent légèrement de ceux indiqués en annexe, et établis sur la base d'une situation provisoire non validée au moment de la rédaction du document par OLAS.

⁵ Voir rapport annuel conjoint 2002 page 22 para 4.1.4

4.2. Projets et programmes hors concentration

Le seul projet en cours est le projet de prospection aurifère (8 ACP MAU 5).

<i>Projet</i>	<i>Engagement primaire (M.€)</i>	<i>Crédits délégés</i>	<i>Décaissement</i>	<i>%</i>	<i>Observations</i>
Prospection aurifère	2,75	2,14	1,47	53%	En cours d'exécution

Tableau 8 : Etat d'exécution financière des projets hors concentration 8ème FED

Ce projet a démarré en juin 2001 avec l'arrivée de l'assistance technique. Depuis lors, la campagne préliminaire ainsi que la première et la deuxième campagne de prospection ont été exécutées. Sur la base des résultats encourageants obtenus, la troisième campagne a pu débuter.

L'activité principale du projet s'exécute normalement et conformément au planning convenu dans la convention de financement.

4.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques

Les structures modernes de la société civile sont relativement récentes en Mauritanie. Le foisonnement d'organisations, et l'absence de structures factieuses représentatives rendent difficile l'instauration d'un dialogue structuré entre la société civile et les institutions publiques y compris les partenaires au développement, dont la Commission européenne. Les organisations de la société civile mauritanienne doivent être renforcées afin d'être en mesure d'assumer le rôle qui leur est attribué dans l'Accord de partenariat.

La pré identification des activités qui pourraient être conduites dans ce cadre s'est poursuivie tout au long de l'année 2003. Un engagement global de 0,2 M € a été effectué afin de réaliser une étude d'identification d'un programme d'appui à la société civile. Conformément aux lignes directrices établies par la CE sur la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de Cotonou concernant les acteurs non étatiques, cette étude devrait se dérouler en deux phases : analyse de base quantitative et qualitative de la société civile, et identification participative d'un programme d'appui, devant aboutir à la rédaction d'une proposition de financement ciblant les organisations à but non lucratif. La proposition de financement du programme d'appui à la société civile devrait être présentée au Comité du FED à la fin de l'année 2004.

4.4. Utilisation de l'enveloppe B

87 M € sont inscrits à l'enveloppe B, dont 45 M € proviennent du SYSMIN et 42 M € constituent une réserve destinée à faire face à d'éventuelles situations d'urgence. Il n'a pas été nécessaire de prélever des fonds sur cette réserve ; les fonds SYSMIN ont été engagés en totalité pour la réhabilitation du Port minéralier de Nouadhibou.

La Convention de financement du projet de réhabilitation du Port minéralier de Nouadhibou a été signée le 7 février 2003. Ce projet a pour objectif de doter la SNIM d'un port capable d'accueillir des minéraliers d'un tonnage supérieur à 180 000 TPL. Il apportera une réduction du fret maritime via l'amélioration du débit de charge et à une réduction de la durée de séjour des navires dans le port.

Au cours de l'année 2003, l'étude d'éligibilité de la Mauritanie aux fonds SYSMIN, réalisée par Mibrag, ainsi que le dossier d'appel d'offres pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique du projet ont été finalisés. Cette étude, d'une durée de huit mois, débutera début 2004 et aboutira à la réalisation des dossiers techniques d'exécution.

<i>Projet</i>	<i>Engagement global</i>	<i>Engagements individuels</i>	<i>Décaissement</i>	<i>%</i>	<i>Observations</i>
8 ACP MAU46 Renouvellement du Port minéralier de Nouadhibou	45 000 000	0	0	0%	Etude de faisabilité en cours.

Tableau 9 : Situation des engagements sur l'enveloppe B du 9ème FED

4.5. Autres instruments

4.5.1. B.E.I.

La stratégie de la B.E.I. en Mauritanie est d'agir dans le cadre des orientations sectorielles et de contribuer au renforcement du secteur financier, mais aussi de soutenir les initiatives du secteur privé qui se présentent.

En 2003, la B.E.I. a apporté un appui direct au secteur privé via les prêts B.E.I pour un montant de 9 M € répartis en deux opérations :

- Prêt de 5 M € à MAPESCA (approuvé en juin 2003 et non encore signé) pour le montage d'une usine de conditionnement de poisson à Nouadhibou ;
- Prêt de 4 M € à EBTR (signé le 02 juin 2002 et non encore déboursé) pour le financement d'équipements.

Par ailleurs, un prêt pour la SNIM (SNIM VII) de 22,5 M € est en cours d'instruction pour équiper le centre minier de Zouérate d'une nouvelle centrale électrique.

4.5.2. Coopération régionale

Le programme PACE (7 ACP RPR 744)

Le programme PACE est en cours d'exécution depuis le début de l'année 2001 et est prévu pour une durée de cinq ans. Ce projet régional d'un montant de 72 M € couvre 32 pays d'Afrique subsaharienne et est coordonné depuis Nairobi. Il fait suite au programme PARC qui a largement contribué à l'amélioration de la sécurité sanitaire par les résultats enregistrés dans la lutte contre la peste bovine.

Le programme PACE se propose de profiter de la lutte contre la peste bovine pour (1) établir des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologique des principales maladies animales, (2) doter les pays des capacités nécessaires pour organiser des programmes de contrôle techniquement et économiquement justifiés, et (3) développer une distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

En 2003, l'équipe du projet a élaboré le troisième devis programme, d'un montant global de 71,3 M MRO (période mai 2003-avril 2004), qui permet la prise en charge des activités suivantes :

- Renforcement des services publics avec un appui au Réseau mauritanien d'épidémiosurveillance des maladies animales (REMEMA), à la Direction de l'élevage et de l'agriculture (DEA) et au Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires (CNERV) ;
- Amélioration de l'accessibilité et de la distribution des services et médicaments vétérinaires aux éleveurs ;
- Appui à la lutte contre la peste bovine ;
- Appui au contrôle de la péri pneumonie du cheptel bovin et des autres épizooties

Route régionale Aïoun-Hassi (4 M €) : Le PIR apporte une contribution de 4 M € aux financements des travaux de réhabilitation de la route Aïoun-Hassi en complément du financement PIN qui s'élève à 10,3 M € (cf. paragraphe 4.1.2.1).

Programme Régionale Solaire (3,2 M €) : Le succès du PRS I, financé sur les fonds des 6ème et 7ème FED, a démontré toute la fiabilité de la technologie solaire et l'intérêt de son application pour l'approvisionnement en eau potable dans les pays du Sahel. Le PRS II vise la création de cadres d'organisation et de gestion locaux permettant le fonctionnement durable des AEP, la consolidation des systèmes réalisés par le PRS I, l'extension de la couverture avec la réalisation de nouveaux systèmes d'AEP à moindre coût, et le renforcement du secteur privé photovoltaïque sahélien.

Le projet est en phase de démarrage ; les activités concernant l'étude d'implantation et les essais de pompage ont été engagées afin de déterminer au plus vite les sites éligibles.

4.5.3. STABEX

En 2003, la Mauritanie n'a bénéficié d'aucun transfert au titre du STABEX. Elle dispose au 31 décembre 2003 d'environ 24,8 M € à ce titre. Les actions envisagées qui feront l'objet de cadres d'obligations mutuelles, en cours de préparation, sont l'enlèvement des épaves du port de Nouadhibou et l'amélioration du port de Nouadhibou, qui permettra de renforcer la sécurité et la compétitivité.

Le marché pour l'étude de faisabilité pour l'enlèvement des épaves a été attribué en avril 2002 au bureau d'études DYTA après un appel d'offres restreint lancé en 2001. Le bureau a remis le rapport de synthèse de l'étude proposant plusieurs hypothèses financières et techniques, mais la finalisation du DAO sur la base des options choisies par le Comité de suivi prend du retard. Les travaux ne pourraient donc commencer que fin 2004. Selon les estimations du coût du projet par le bureau DYTA, toutes les ressources disponibles des différents STABEX seront utilisées.

4.5.4. SYSMIN

Les interventions dans le cadre du programme SYSMIN visent à renforcer la compétitivité de la SNIM, et s'intègrent dans la stratégie nationale de développement du secteur des transports et du secteur minier. Le SYSMIN I (18 M€) a été clôturé en septembre 2002 tandis que le SYSMIN II (52 M€) et le SYSMIN III sont en cours d'exécution.

SYSMIN II

Le programme SYSMIN II d'un montant de 58 M € (7 ACP MAU 49) a été signé en 1995, pour une durée initiale de 3 ans. La validité de la convention de financement a été prolongée à deux reprises, et s'étend maintenant jusqu'au 30 juin 2004 sans possibilité de prolongation supplémentaire.

A ce jour, deux activités sont en cours :

- l'atelier spirale (14,3 M €) qui vise à augmenter le rendement de l'usine du Guelb et dont la réception définitive est prévue pour début 2004 ;
- l'achat de rails pour 6,6 M € (financé sur les reliquats du projet) dont la réception provisoire est intervenue fin 2003.

SYSMIN III

L'étude d'identification du SYSMIN III (8 ACP MAU 25) a été réalisée par le consultant MIBRAG et sa version finale a été déposée le 21 juin 2002. Cette étude a débouché sur une proposition de financement du Renouveau du port minéralier de Nouadhibou, qui a été présentée le 22 octobre 2002 au Comité du FED et approuvée (8 ACP MAU 46, 45 M €).

L'étude d'ingénierie de base pour le port minéralier de Nouadhibou est financée (7 ACP MAU 85, 0,7 M €) sur les reliquats du PIN 7^{ème} FED. Elle devrait démarrer début 2004.

4.5.5. Lignes budgétaires

4.5.5.1. Sécurité alimentaire

Le programme communautaire d'appui à la sécurité alimentaire en Mauritanie a été initié en septembre 1997 par la signature d'une lettre officielle entre la Commission Européenne et le Gouvernement mauritanien. Ce document prévoit la mise à disposition du Gouvernement mauritanien, sous certaines conditions, d'un montant de 17 M € afin de contribuer à la définition et à la mise en place d'une politique de sécurité alimentaire et de permettre une réponse rapide et adaptée en cas de crise alimentaire grave à l'échelle nationale.

Ce programme bénéficie de l'appui d'une équipe d'assistance technique composée de trois experts, et s'articule autour de quatre composantes principales, dont l'évolution au cours de l'année 2003 peut être résumée de la façon suivante :

Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)

L'une des priorités du programme était la restructuration du CSA. En juin 2001, un organigramme comprenant un effectif maximum de 200 employés avait été approuvé par la Délégation de la Commission européenne et le CSA. Cette limite a été respectée tant en 2002 qu'en 2003. Une nouvelle grille salariale est entrée en vigueur en janvier 2002, et depuis, les salaires et frais de fonctionnement du CSA sont pris en charge par le Gouvernement mauritanien et inscrits au budget de l'Etat.

Observatoire de la Sécurité Alimentaire (OSA)

Un nouvel assistant technique a pris ses fonctions en mars 2003 auprès de la direction de l'Observatoire. Il s'est attelé à redynamiser les activités prioritaires de ce service, à savoir la collecte et la diffusion de données sur la sécurité alimentaire.

Au cours de cette nouvelle année de sécheresse particulièrement éprouvante pour les populations, la direction de l'Observatoire a contribué à identifier les zones à risques et à en assurer le suivi (production

de cartes sur la vulnérabilité et l'évolution des distributions effectuées en relation avec le plan d'urgence).

Stock National de Sécurité Alimentaire (SNSA)

Dans le cadre de ce programme, 4 M € ont été alloués à la mise en place d'un stock national de sécurité alimentaire. Un protocole d'accord définissant l'utilisation de ce montant a été signé entre le gouvernement mauritanien et la Commission européenne : 3 M € ont été prévus pour l'achat d'aide alimentaire et 1 M € comme contribution communautaire au Fonds National d'Action Humanitaire. En cette période difficile, la Commission européenne a par ailleurs décidé de répondre à l'appel à la solidarité lancé par le Gouvernement mauritanien, en mettant à sa disposition pour distribution gratuite, la totalité du stock national de sécurité (6000 tonnes de blé) et en le reconstituant dans son intégralité. Les distributions gratuites ont commencé à partir de septembre 2003 et feront l'objet d'une mission de contrôle au début de l'année 2004. Le stock physique a été reconstitué en décembre 2003.

Agence d'Exécution des Micro-Projets (AEMP)

L'AEMP a été créée en octobre 2000 afin de permettre d'exécuter de manière efficace, à travers des structures publiques ou privées, des micro-projets destinés à accroître la disponibilité en produits alimentaires et/ou susciter l'émergence d'activités économiques dont le revenu permette l'acquisition de denrées alimentaires.

En juillet 2002, l'Agence a bénéficié, en dehors du cadre du programme, d'une mission d'appui financée par la Commission européenne sur la ligne budgétaire sécurité alimentaire. A l'issue de cette mission, 39 projets ont été retenus pour être mis en œuvre. Les travaux ont commencé fin 2002 et se sont achevés dans le courant de l'année 2003. Au second semestre, une mission d'évaluation a conclu à des progrès permettant d'envisager le déblocage de fonds et la continuation de cette composante du programme.

Le programme d'appui à la sécurité alimentaire dans son ensemble a fait l'objet d'une mission d'audit et d'évaluation en septembre 2003. Cette mission a estimé que les conditions étaient remplies pour libérer les crédits de la troisième tranche (6 M €). Elle a toutefois suggéré une nouvelle répartition des crédits par rapport à la dotation initiale. Sur cette base un protocole d'accord a été signé le 2 décembre 2003 entre le Gouvernement mauritanien et la Commission européenne. Les crédits ont été versés à la Banque Centrale de Mauritanie avant la fin décembre 2003, comme prévu par la lettre officielle. Un délai d'exécution de 18 mois a été fixé pour la mise en œuvre des actions inscrites à ce protocole.

4.5.5.2. Environnement

Le projet « Initiative de Mâle » est né de la volonté des représentants élus de la collectivité locale de préserver le patrimoine naturel de la zone tout en encourageant le développement socio-économique des populations. Le financement de l'intervention est assuré par une contribution de la CE sur la ligne budgétaire B7-6200 « Environnement dans les pays en voie de développement » pour un montant de 0,8 M € représentant 74% du coût total du projet. Les activités du projet ont pris fin le 30 juin 2003. Les réalisations majeures exécutées sont les suivantes :

- **Barrages de retenue à exploiter en cultures de décrues :** réhabilitation ou construction de 11 barrages, mise en valeur de 16 barrages, renforcement des capacités de gestion des organisations paysannes autour des barrages (structuration des organisations paysannes en CDC et activités de formation : organisation de 2 ateliers sur la gestion des coopératives et de sessions de formation sensibilisation à l'entretien des barrages, diffusion de manuels d'entretien). Appui technique aux paysans.
- **Infrastructures socio-communautaires :** 52 points d'eau (50 puisards cuvelés, 1 contre puits et 1 forage équipé), 19 Unités de Santé de Base, 29 salles de classe (construction et réhabilitation), 3 cantines scolaires, reboisement de 57 ha.
- **Activités génératrices de revenus (AGR) :** 21 périmètres maraîchers (avec appui en matériel horticole, semences et produits phytosanitaires au bénéfice de 3 600 femmes organisées en 75 coopératives maraîchères), 2 unités de fabrication de grillage, 23 points de vente de gaz (3 685 bombes de gaz distribuées au bénéfice de 32 collectivités), 8 moulins à céréales, 12 boutiques villageoises et 3 banques de céréales.

- **Pistes :** le projet a réalisé en régie l'aménagement de 74 km de pistes rurales (3 pistes reliant les barrages au goudron), dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation des barrages du Tagant.

Un audit sera réalisé début 2004 pour certifier les comptes et vérifier la qualité et la pertinence des dépenses exécutées dans le cadre du projet.

4.5.6. Appui au commerce

La CE s'est proposée et a été acceptée comme facilitateur pour la Mauritanie pour le programme du Cadre intégré pour l'assistance technique au commerce dans les PMA. Ce programme a été initié en 1997, et a connu un regain de vigueur avec l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales à Doha en novembre 2001. La Mauritanie est, avec le Cambodge et Madagascar, un des trois pays pilotes du programme.

Dans ce cadre, le Gouvernement a adopté en avril 2002 un plan d'actions prioritaires visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie et son intégration au commerce mondial, sur la base des conclusions de l'étude sur la compétitivité de l'économie et son intégration au commerce mondial conduite en 2001 avec l'appui technique des agences du Cadre Intégré. Une table ronde a été organisée au mois de novembre 2002 pour la mobilisation du financement de ce plan, et pour assurer son appropriation. Le plan d'actions prioritaires sera intégré au CSLP lors de sa prochaine révision.

Le dispositif de suivi du plan d'action et des conclusions de la table ronde se compose d'un Comité Technique de suivi présidé par le point focal du CI et comprenant des représentants des différents ministères concernés, du secteur privé et du facilitateur, et de quatre groupes techniques chargés (i) du renforcement des capacités en commerce international, (ii) de la normalisation et du contrôle de qualité, (iii) du tourisme et (iv) de la pêche, correspondant aux thématiques des projets proposés lors de la table ronde. Une session de suivi de l'exécution du plan d'actions s'est tenue au mois d'avril 2003.

Par ailleurs, deux nouvelles fiches de projet ont été proposées par la partie mauritanienne pour financement sur le second guichet créé par le IFSC (*Integrated Framework Steering Committee*) en mai 2003 ; elles concernent le suivi du cadre intégré (MAED), et la création d'un centre de promotion des produits de la pêche (MPÉM), et sont en cours d'examen par le Comité national d'approbation des composé des membres du Comité technique de suivi des conclusions de la table ronde, d'un représentant de la Banque Mondiale et d'un représentant du PNUD.

4.5.7 Accord de pêche Mauritanie-UE

Les activités de pêche des navires de l'UE dans les eaux de la Mauritanie s'exercent dans le cadre de l'accord commercial signé en 2001, pour une durée de cinq ans. Cet accord a augmenté les possibilités de pêche, et a porté la contrepartie financière versée à la Mauritanie à 86 M € par an (contre 53,36 M € pour l'accord 1996-2001), dont 4 M € sont destinés à des actions ciblées d'appui à la recherche, à la surveillance, à l'appui institutionnel, et au développement de la pêche artisanale.

La gestion de l'accord pêche en 2003 s'est déroulée normalement. 749 licences, réparties entre les différentes catégories de pêche, ont été accordées à la flotte européenne. Le taux moyen d'utilisation des capacités de pêche autorisées est de l'ordre de 68%. Cependant, on observe de très grandes disparités entre les différentes catégories ; ainsi, les possibilités de pêche pour certaines catégories comme celles des crustacées (hors langoustes), des thoniers canneurs et des céphalopodiens sont presque entièrement utilisées (entre 84 et 98%), alors qu'elles le sont moyennement pour les autres catégories (démersaux).

L'année 2003 a été marquée par le lancement de la revue à mi-parcours de l'état des stocks des céphalopodes et petits pélagiques. Le groupe de travail mixte de scientifiques (Mauritanie-UE) a établi un rapport sur l'état des stocks, qui a servi de base à la préparation de la commission mixte prévue pour février 2004.

5. Perspectives de programmation pour les années suivantes

87 M € sont inscrits à l'enveloppe B du 9^{ème} FED pour la Mauritanie, dont 45 M € issus du SYSMIN ont déjà été engagés pour le Projet de Renouvellement du Port minéralier de Nouadhibou (8 ACP MAU 46), et 42 M € (y compris 3,6 M € de ressources FLEX) restent à programmer.

7% de ces ressources doivent être réservés afin de pouvoir faire face à d'éventuels chocs exogènes, et ce jusqu'à la fin de l'année 2006. Il convient également d'intégrer la contribution de la Mauritanie à la facilité opérationnelle de soutien à la paix pour l'Union africaine (décision du Conseil des Ministres ACP-UE du 11 décembre 2003), qui s'élève à 2,9 M €

Pour le reste, il n'y a pas lieu de modifier la stratégie de réponse de la CE, ni les priorités de l'Etat mauritanien en matière de politique de développement, ni les principales caractéristiques de l'environnement international qui affectent directement le pays n'ayant varié notablement.

En dépit des progrès réalisés dans le domaine des transports depuis le début d'exécution du programme (construction de la route Magta-Lahjar-Djouk et de la route Aïoun-Hassi, lancement des travaux de la route Nouakchott-Nouadhibou), l'enclavement interne du pays, impliquant un morcellement du marché interne mauritanien et un accès difficile aux services sociaux de base, reste un problème fondamental.

La plus grande partie des ressources disponibles sur l'enveloppe B devraient donc être affectées au premier secteur de concentration, afin de contribuer au financement des routes pour lesquelles les études sont en cours d'exécution sur les fonds 8^{ème} FED (8 ACP MAU 44), et si nécessaire au financement complémentaire des appuis institutionnels qui seront identifiés dans le cadre de l'étude de mise à jour du Plan sectoriel transports.

Par ailleurs, l'appui budgétaire au CSLP, qui s'est élevé pour le 8^{ème} FED à 18,285 M € arrivera à échéance en juin 2004. Il est proposé d'affecter les ressources FLEX (3,6 M €) à un nouvel appui budgétaire, en y ajoutant 4,4 M € pour arriver à un appui global sur l'enveloppe B de 8 M €. Bien que l'appui macroéconomique ne soit pas un secteur de concentration pour le 9^{ème} FED, cette option est prévue dans le document de stratégie de coopération et programme indicatif (point 6.4), et ne constitue donc pas un changement de stratégie.

Il est donc proposé d'allouer les ressources disponibles sur l'enveloppe B de la façon suivante :

(en M €)	Montant	%
Réserve de 7% pour opérations d'urgence (ECHO)	2,94	7%
Facilité de soutien à la paix	2,90	7%
Appui au secteur des transports	28,16	67%
Appui budgétaire	8,00	19%
Total	42,00	100%

Tableau 10 : Proposition de programmation des ressources disponibles sur l'enveloppe B 9^{ème} FED

Ces orientations doivent guider la revue à mi-parcours qui sera menée suivant une approche participative. Le projet de rapport annuel conjoint qui servira de base à la revue à mi-parcours sera transmis aux principaux acteurs non étatiques (associations, organisations socioprofessionnelles, personnes ressources) identifiés par l'administration mauritanienne et la Commission européenne dès sa finalisation. Les acteurs non étatiques identifiés seront invités à diffuser et à discuter ce document, et à formuler leurs commentaires et propositions afin qu'ils puissent être pris en compte lors de la revue, à laquelle ils seront également conviés à participer.

Un atelier de vulgarisation pourra également être organisé à l'issue de la revue afin de diffuser largement l'information autour du programme de coopération, des résultats et des perspectives.

6. Conclusions⁶

6.1. Résumé

La Mauritanie a adopté son premier cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2001. La situation de référence du CSLP avait été établie sur la base des résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie conduite en 2000. Cette enquête avait mis en évidence le recul significatif de la pauvreté, qui touchait en 2000 46,3% de la population, contre 56,6% en 1990. 2003 a été marquée par l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme global visant à traduire les objectifs du CSLP dans la programmation budgétaire. De même, la régionalisation du CSLP, prévue par la loi d'orientation sur la réduction de la pauvreté.

La poursuite des grandes orientations définies dans le CSLP a permis d'atteindre en 2003 un taux de croissance économique de 4,9%, nettement supérieur à son niveau de 2002 (3,3%) mais en retrait par rapport aux objectifs (5,4%). De même, les dépenses publiques de réduction de la pauvreté (éducation, santé et programmes ciblés de lutte contre la pauvreté) ont continué à progresser atteignant 11,4% du PIB (contre 10,6% en 2002 et 8,5% en 2001). Dans le domaine social, des progrès importants ont été enregistrés avec l'amélioration de l'admission et de la rétention scolaires (respectivement à 100% et 47,3% dans le primaire) et l'élargissement de la couverture sanitaire.

L'année a été marquée par deux événements majeurs : une tentative de coup d'État perpétrée les 8 et 9 juin, et l'élection présidentielle du 7 novembre qui a permis la réélection du Président sortant M. Maaouya Ould Sid Ahmed Taya au pouvoir depuis 1984.

Eu égard aux entraves à l'exercice des libertés publiques dans le contexte de la lutte anti terroriste et de la gestion des suites de la tentative de coup d'état, l'année 2003 peut cependant être considérée comme une année de recul sur le plan démocratique.

La réussite dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté repose en partie sur le soutien de la communauté des donateurs et notamment de l'Union européenne qui apporte des ressources sous forme de dons contribuant ainsi à une gestion soutenable de l'endettement. Le document de stratégie et le programme indicatif 9^{ème} FED ont été signés en avril 2002. Les deux secteurs de concentration sont les transports et le renforcement des capacités et l'état de droit. 2003 a été consacrée à la poursuite de l'exécution du 8^{ème} FED et à la clôture des actions des 7^{ème} et 6^{ème} FED. Au titre du 9^{ème} FED, la Mauritanie dispose d'une enveloppe A d'un montant de 104 M€ auxquels se rajoutent 11,5 M€ au titre des reliquats antérieurs. Au 31 décembre 2003, 40% des ressources programmables étaient engagées. 87 M€ sont inscrits à l'enveloppe B du 9^{ème} FED, dont 45 M€ issus du Sysmin ont déjà été engagés comme prévu. Sur les 42 M€ restant, la Mauritanie a pu bénéficier en 2003 de 3,6 M€ au titre du FLEX et un montant de 7,5 M€ est à utiliser dans le cadre du programme d'urgence contre les criquets en Afrique de l'Ouest.

Il n'y a pas lieu de modifier la stratégie de réponse de la CE, ni les priorités de l'État mauritanien en matière de politique de développement, ni les principales caractéristiques de l'environnement international qui affectent directement le pays n'ayant varié notablement. Considérant les perspectives de programmation et d'utilisation des ressources 9^{ème} FED, les avancées en matière de politiques sectorielles, le degré d'implication des acteurs non étatiques (ANE) et la situation en matière de respect des droits fondamentaux tels que décrits dans l'accord de Cotonou, il est proposé de maintenir identique le niveau de l'enveloppe A et de réduire de 10 M€ le niveau de l'enveloppe B.

6.2. Agenda politique

2003 a été marquée du point de vue politique par une tentative de coup d'État au mois de juin et l'élection présidentielle en novembre. Le début de l'année a été marqué par une crise alimentaire.

La mise en œuvre du CSLP adopté en 2001 s'est poursuivie sans que les orientations stratégiques en soient modifiées. Un accent important a été mis sur l'éducation et l'accès à la lecture pour tous. D'une façon générale, l'économie est assez dynamique, même si les résultats sur le plan commercial sont inquiétants. Au terme de trois années d'exécution du CSLP, les principaux enseignements sont :

⁶ Conclusions adoptées par le Comité FED du 24 novembre 2004.

- la nécessité de renforcer le dynamisme du secteur privé qui a un rôle moteur dans la croissance économique. Ceci passe par l'amélioration de l'intermédiation financière, la disparition des cartels qui subsistent, et la mise en concurrence ;
- l'importance du développement rapide d'une capacité nationale d'exécution à la mesure des ambitions du CSLP, et de l'amélioration de la gouvernance,
- la nécessité d'une meilleure implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Cependant, on peut regretter la faiblesse des instruments de suivi des politiques de lutte contre la pauvreté comme l'absence d'objectifs annuels et le manque de cohérence entre les d'objectifs dans le CSLP et les indicateurs de développement du millénaire.

Les autorités mauritaniennes entameront en 2004 la préparation du nouveau CSLP, qui couvrira la période 2005-2008, en vue de sa présentation au 4^{ème} groupe consultatif prévu fin 2005.

6.3. Situation politique, économique et sociale

6.3.1. Situation politique et droits de l'Homme

Depuis l'adoption par référendum de la constitution de 1991, la Mauritanie s'est engagée dans une transition vers une démocratie pluraliste après avoir connu plusieurs régimes d'exception et de parti unique. Le paysage politique et social se caractérise par l'existence de plusieurs partis politiques et par la reconnaissance de la liberté d'adhésion, de la liberté syndicale et d'association, l'existence d'une presse indépendante etc. Cependant des entraves existent toujours à l'exercice de ces libertés et au plein exercice des droits civils et politiques, comme le signale le Plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, et à cet égard, 2003 peut être considérée comme une année de recul.

Deux événements majeurs ont marqué 2003 : une tentative de coup d'État perpétrée par des militaires et anciens militaires les 8 et 9 juin, puis l'élection présidentielle le 7 novembre.

A partir du mois d'avril 2003, un certain nombre d'arrestations ont été effectuées dans différents milieux politiques. Dans le cadre de la lutte anti-terroriste, renforcée après les attentats de Casablanca au Maroc du 16 mai, ce sont des représentants de mouvances islamistes, mais aussi baasistes ou de partis d'opposition qui ont été interpellés sans respect des règles de droit en vigueur. C'est dans ce contexte déjà tendu qu'est intervenue la tentative de coup d'État.

La tentative de coup d'État a été déjouée le 10 juin et s'est soldée par un bilan officiel de 20 victimes. Les principaux instigateurs présumés, d'anciens militaires, ont été arrêtés en octobre 2004. De nombreuses personnes ont été arrêtées suite à cette tentative dans des conditions qui n'ont pas toujours été transparentes et parfois en violation du droit. Des proches de personnes accusées ont également été emprisonnés. Toutes les personnes arrêtées n'ont pas encore été jugées ; le procès est prévu pour la fin du mois de novembre 2004.

Dans ce contexte, le gouvernement a néanmoins voulu montrer certains signes d'apaisement. Ainsi, le 24 août, M. Chbih Ould Cheikh Melainine, président du Front Populaire (parti d'opposition représenté à l'Assemblée nationale) et candidat en 1997 à la présidence de la République, a été libéré. M. Chbih avait été arrêté, jugé sans que des observateurs extérieurs puissent assister au procès, et condamné en 2001 à cinq ans de prison ferme pour atteinte à la sûreté de l'État et intelligence avec un pays étranger. Le Parlement européen lui a décerné le 29 janvier 2003 un passeport de la liberté.

L'élection présidentielle s'est tenue dans les délais prévus par la constitution. Six candidatures ont été validées par le conseil constitutionnel. Le scrutin s'est déroulé dans le calme, avec un taux de participation de 62%. Cependant, la veille du scrutin, M. Haïdalla, candidat d'opposition et ancien président de la République renversé en 1984 par un coup d'État mené par l'actuel président Ould Taya, et les principaux membres de son directoire de campagne ont été arrêtés : il leur était reproché d'avoir préparé un attentat tendant à renverser le régime constitutionnel par la violence, portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la Mauritanie. Ils ont été relâchés avant le scrutin. Le Président Ould Taya a été déclaré élu au premier tour avec 67,02% des suffrages exprimés. Les trois candidats d'opposition, MM. Haïdalla, Daddah et Boulkheir, ont cependant contesté ce résultat. S'il semble acquis que le scrutin n'ait pas été exempt de fraudes, il ne semble cependant pas qu'elles aient été de nature à modifier le résultat du scrutin. Avec 18,67% des suffrages exprimés, M. Haïdalla est arrivé en seconde position.

Mais le lendemain du scrutin, M. Haïdalla et son directeur de campagne, M. Amar, ont de nouveau été arrêtés et incarcérés. Le procès de M. Haïdalla et de ses 14 coaccusés s'est déroulé à Nouakchott du 1^{er} au 28 décembre. La procédure de flagrance a été utilisée pour M. Haïdalla et pour son directeur de campagne M. Amar, député dont l'immunité parlementaire a été levée avant l'ouverture du procès. Le jugement prononce la condamnation de MM. Haïdalla et Amar ainsi que de trois co-accusés à une peine de cinq ans de prison avec sursis, une amende ferme de 400 000 MRO (1520 USD⁷) chacun, et la privation pendant cinq ans de leurs droits civiques ; quatre autres co-accusés ont été condamnés à des peines plus légères, et six ont été acquittés. M. Haïdalla a fait appel de ce jugement devant la cour suprême et a introduit devant le conseil constitutionnel un recours en annulation des résultats des élections du 7 novembre. Cette privation des droits court jusqu'à la prochaine élection présidentielle et empêche également M. Haïdalla de former un parti politique.

Cette crispation observée au long de l'année et lors du processus électoral est d'autant plus regrettable que le déroulement des élections législatives de 2001 avait laissé augurer d'une évolution de la Mauritanie vers un climat politique plus apaisé et ouvert même si le parti « Action pour le Changement » (AC) représenté à l'Assemblée nationale avait été dissout peu après.

Concernant la liberté d'expression, si elle est reconnue, elle n'est pas toujours respectée. Ainsi, plusieurs journaux ont été suspendus ou interdits. De plus en raison du système de censure existant (les journaux sont soumis à l'obligation de dépôt préalable au ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications qui est le seul habilité à délivrer un récépissé autorisant leur diffusion et distribution), les journaux exercent une forme d'autocensure avant toute parution. La presse n'est donc pas totalement libre. La situation des autres médias est également inquiétante. Ainsi, seule une radio émet. En matière d'audiovisuel, le relatif pluralisme de la presse écrite n'existe donc pas et aucun objectif de diversification et d'ouverture n'est fixé par le gouvernement. Un espoir cependant, là où les infrastructures existent, l'engouement pour Internet permet à la population d'avoir accès à des sources d'information variées en arabe ou en français.

Concernant le système judiciaire, au mois de juillet, M. Ould Bettah, qui avait été élu bâtonnier en juin 2002, a été suspendu de l'ordre des avocats pour une période de trois ans. Il faut rappeler que la police était intervenue lors de son élection que le pouvoir avait été mis en cause organisant deux jours après son propre scrutin avec son candidat issu du PRDS (parti au pouvoir).

Le Parlement a adopté en juillet une nouvelle loi visant à lutter contre la traite des êtres humains. Cependant, le traitement de la question de l'esclavage, qui bien qu'aboli demeure une pratique sociale résiduelle de la société mauritanienne et dont les conséquences pour les populations concernées sont toujours vivaces, reste difficile.

6.3.2. Situation économique

Le PIB mauritanien s'est élevé en 2003 à 296,1 milliards de MRO (1,1 milliard USD). Il provient à 20,2% du secteur primaire, 25,7% du secteur secondaire (y compris les activités minières), 36,1% du secteur tertiaire marchand et 18% des administrations publiques. Cette répartition est relativement stable, bien que l'on observe une érosion tendancielle de la contribution des secteurs primaire et secondaire au profit du secteur tertiaire et des administrations publiques. La croissance estimée du PIB en 2003 est de 4,9%, soit un rythme supérieur à celui de 2002 (3,3%), mais néanmoins en deçà du taux initialement attendu (5,4%). Elle a été tirée principalement par le secteur agricole, le secteur des transports et des communications et les administrations publiques.

L'inflation moyenne, mesurée par l'indice des prix à la consommation de Nouakchott, a été en 2003 de 5,1% principalement en raison de l'effet de niveau résultant de la forte hausse des prix dans la deuxième moitié de l'année 2002. La hausse des prix est essentiellement imputable aux produits alimentaires, et au poste habitation (dont l'évolution est principalement déterminée par les hydrocarbures et le charbon de bois). Il semble cependant que cet indice ne reflète que partiellement l'évolution réelle des prix.

En 2003, les recettes budgétaires ont baissé de 13,5% et, parallèlement, les dépenses publiques se sont accrues de 11,1%. Le déficit budgétaire hors dons a été de 12 milliards de MRO (24,7 MUS\$), soit 4,1%

⁷ MRO : Ouguiya, monnaie nationale mauritanienne. Le dollar américain étant la monnaie de référence avec laquelle l'ouguiya est convertible, les données sont converties en dollars au taux moyen annuel 2003 communiqué par le MAED soit 1 USD = 263,2 MRO (données provisoires).

du PIB⁸. Cette diminution est principalement liée au versement en 2002 de deux tranches de la compensation financière de l'Union européenne au titre de l'accord de pêche. Hors compensation financière, les recettes publiques progressent de 5,1%, avec une augmentation de 9,6% des recettes fiscales. Les dépenses publiques et prêts nets ont représenté 31,7% du PIB, quasiment la même proportion qu'en 2002. 35% du total (soit 11,4% du PIB) est alloué aux secteurs prioritaires (secteurs sociaux et lutte contre la pauvreté). En valeur absolue, les dépenses courantes ont progressé de 9,5% par rapport à 2002, atteignant 57 milliards de MRO (216,56 MUS\$).

Les dépenses d'investissement et prêts nets ont crû de plus de 15% en 2003. Les ressources extérieures représentent 38% du total, en progression de 11,2% par rapport à 2002. 62% des dépenses globales en capital ont été autofinancées par l'État ; ceci est principalement dû à la budgétisation, comme financement intérieur, des ressources additionnelles obtenues par la Mauritanie dans le cadre de l'initiative PPTE. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE avait été atteint en juin 2002, ce qui a permis de réduire le service de la dette de 36,1% du total des exportations à 19,4%. Dans le cadre de l'initiative PPTE, le gouvernement mauritanien s'est engagé à affecter les ressources qui en résultent au financement de projets dans les secteurs sociaux, ou qui ont une incidence sur la réduction de la pauvreté. Les ressources PPTE ont représenté en 2003 17,4 milliards de MRO (66,1 MUS\$), dont 10,1 milliards de MRO (38,37 MUS\$) ont été programmés ; 29,2% du total des dépenses de lutte contre la pauvreté proviennent ainsi de ressources PPTE. La part des secteurs sociaux dans le budget de l'État est passée de 30,37% en 2000 à 35% en 2003. La budgétisation de l'ensemble des ressources PPTE comme de l'accord de pêche constitue un progrès, mais il importe de s'assurer que l'ensemble des ressources de l'État et de ses dépenses est effectivement inscrit au budget.

La politique budgétaire suivie en 2003 a été essentiellement axée sur la poursuite de la réforme de la fiscalité, le renforcement des capacités de l'administration fiscale, et l'augmentation des dépenses courantes et d'investissement dans les secteurs sociaux et les programmes de lutte contre la pauvreté.

Les réserves de change couvrent environ 7 mois d'importations. La position extérieure de la Mauritanie demeure pourtant vulnérable du fait de sa spécialisation sur l'exportation de deux produits primaires sujets à de fortes fluctuations de prix et de volume (minerai de fer et produits de la pêche) et de sa dépendance énergétique. Le marché des changes a ainsi connu des perturbations notables durant l'été 2003, avec un écart entre les taux parallèle et officiel qui aurait dépassé au moins 15%. Il y a lieu de s'inquiéter de cette différence qui fausse le jeu économique. De plus, le rôle du système bancaire qui ne permet pas un accès permanent aux devises et est très opaque risque d'entraver le développement économique.

Après l'expiration en décembre 2002 du premier accord pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) accordée en 1999, le Fonds Monétaire International a approuvé en juillet 2003 un nouvel arrangement d'une durée de trois ans et d'un montant de 8,8 MUS\$ (2,3 Md MRO). L'objectif de cette facilité est de soutenir la croissance et de réduire la pauvreté en se concentrant sur la réforme du secteur bancaire et du système de change, et sur le renforcement des capacités et la gouvernance – soit les principales faiblesses identifiées lors de l'exécution du précédent arrangement – tout en maintenant la stabilité du cadre macro économique.

Il convient cependant de signaler que la revue semi-annuelle de la Banque Centrale, effectuée dans le cadre du programme du FMI, entamée aux mois de janvier 2004 n'est toujours pas finalisée. Une mission complémentaire s'est déroulée au mois de septembre 2004, avec pour objectifs la discussion du projet de loi de finances 2005, la mise à jour des CDMT global et sectoriels, ainsi que l'établissement de la situation économique 2004. Les objectifs de cette mission n'ont pu être complètement remplis et le FMI n'a toujours pas complété sa revue.

La mission s'est en effet concentrée sur le réexamen de la situation économique 2003 et des chiffres provisoires pour 2004, les données actuellement disponibles (et mentionnées dans ce rapport) étant aujourd'hui remises en question.

La Mauritanie a une économie ouverte où le commerce extérieur représente près de 77% du PIB. Ce commerce extérieur s'effectue principalement avec les pays industrialisés, d'où proviennent environ 2/3 des importations, et qui absorbent plus de 75% des exportations⁹. La zone euro est la première zone de

⁸ Source : Note de cadrage macroéconomique, Rapport CSLP 2003 (version provisoire).

⁹ FMI 2002.

partenariat commercial. Au niveau régional, les partenaires traditionnels de la Mauritanie sont ses voisins d'Afrique subsaharienne, membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En 2003, les exportations estimées se sont élevées à 306,1 MUS\$ dont 175,3 MUS\$ de minerai de fer (57,3%) et 125,7 MUS\$ de produits halieutiques (41,1%). Les exportations sont en recul de 7% par rapport à leur niveau de 2002, avec un recul de 4,6% pour le minerai de fer et de 12,4% pour les produits halieutiques. Les importations, beaucoup plus diversifiées, se sont élevées en 2003 à 511,7 MUS\$, soit une progression de 22,4% par rapport à 2002 en raison du niveau avancé de la prospection pétrolière et du taux d'exécution élevé des dépenses publiques. Les principales importations sont les produits pétroliers, les produits alimentaires, les biens d'équipement et les biens manufacturés. Ces évolutions conjuguées se traduisent par un important creusement du déficit commercial (x 2,3) qui a atteint 205,6 MUS\$ en 2003, soit environ 19% du PIB. Le tassement des exportations de minerai et de produits halieutiques tend à devenir structurel. Il importerait de réduire la dépendance du pays à l'égard de ces deux produits par une diversification du commerce.

Pour ce qui est des accords commerciaux, la Mauritanie est membre de l'OMC depuis sa création en 1995 et est ainsi liée par tous les accords multilatéraux de cet organisme. En tant que PMA, elle bénéficie de l'initiative européenne « Tout sauf les armes ». Sur le plan régional, depuis son retrait de la CEDEAO, la Mauritanie n'offre ni ne reçoit de préférences tarifaires de l'un ou l'autre de ses partenaires commerciaux de la région.

Les perspectives économiques à court et moyen termes dépendent fortement de la perspective de l'exploitation prochaine des ressources en hydrocarbures.

A partir de 2006, des recettes pétrolières considérables sont attendues des gisements Chinguetti et Thiof. En l'absence d'indication officielle il est difficile d'avancer des chiffres, le PSA (*Production Sharing Agreement*) comportant une clause de rupture de contrat dans le cas où l'un des opérateurs privés rendrait public le contenu de ce dernier ; cependant, ces ressources seraient suffisantes pour que l'Etat mauritanien puisse à partir de 2007 se passer de programmes d'appui budgétaire.

Pour ce qui est de l'utilisation des futures ressources pétrolières, trois fonds seraient envisagés :

- un fonds pour les générations futures;
- un fonds pour les dépenses dans les secteurs prioritaires du CSLP ;
- un fonds de réserve (apparemment par le même mécanisme que pour la partie non budgétisée de l'accord de pêche).

L'adhésion de la Mauritanie à l'initiative sur la transparence des industries extractives devrait être prochainement abordée.

6.3.3. Situation sociale

La dernière enquête permanente sur les conditions de vie a été conduite en 2000. Les données annualisées sont obtenues à travers la collecte administrative et permettent essentiellement de suivre les indicateurs de résultats. Une nouvelle enquête devrait être conduite dans le courant de l'année 2004. Le manque de disponibilité d'indicateurs fiables, avec une actualisation régulière, constitue une lacune importante du dispositif de suivi évaluation des politiques.

L'observation des tendances sur une longue durée (données 1990 et 2000) montre cependant que la situation sociale évolue favorablement. Malheureusement, on ne dispose pas de données annuelles depuis 2000 permettant de voir l'effet du CSLP sur la réduction la pauvreté tant en termes d'impact que de résultats. Les rares indicateurs disponibles ne sont pas toujours fiables.

La Mauritanie mène une politique volontariste avec l'élaboration de programmes de développement des milieux urbain et rural, d'un programme décennal pour le développement du secteur éducatif et d'un cadre de dépenses à moyen terme pour les secteurs de la santé, de l'hydraulique et de l'énergie rurale. Ceci se traduit en particulier par une forte progression des dépenses publiques dans les secteurs sociaux qui, en 2003, représentaient 35% des dépenses publiques, soit 11,4% du PIB (10,6% en 2002).

En 2000, 46,3% de la population mauritanienne vivait en dessous du seuil de pauvreté. L'objectif est de ramener ce taux à 28,25% en 2015, ce qui semble possible compte tenu de l'engagement du gouvernement, même si aucune donnée intermédiaire permettant de constater les progrès n'est disponible

à l'heure actuelle. La Mauritanie est classée 154^{ème} sur 175 pays selon l'indice de développement humain des Nations unies.

Concernant le **secteur de l'éducation**, le taux de rétention dans l'enseignement fondamental s'est nettement dégradé entre 1990 et 2000 passant de 73,8% à 59% parallèlement à une forte augmentation des effectifs (hausse de près de 40 points du taux brut de scolarisation). Depuis 2000, le taux brut de scolarisation serait ainsi passé de 84,4% à 91,7%. Les résultats sont très encourageants pour ce qui est de l'accès des filles à l'enseignement. Le ratio filles/garçons serait de 0,96 dans le primaire, de 0,82 dans le secondaire, mais seulement de 0,28 dans le supérieur.

Dans le **secteur de la santé**, les progrès sont les plus lents, bien que les efforts consentis aient permis de faire passer l'espérance de vie à la naissance de 47,1 ans en 1984 à 54,4 ans en 2000. Les taux de mortalité maternelle et infanto juvénile se situent toujours à des niveaux préoccupants ; ainsi, la Mauritanie a un des taux de mortalité maternelle les plus élevés des pays africains pour lesquels une estimation directe est disponible à partir des enquêtes démographiques et de santé. Pour ce qui est de l'évolution du taux de prévalence du VIH, il reste faible en Mauritanie par rapport aux autres pays africains, même si la vitesse de propagation est très rapide. Cependant, il n'existe pas de statistiques annuelles sur le taux de prévalence.

La persistance de faiblesses institutionnelles, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et de la santé, pose néanmoins de gros problèmes pour la déconcentration des services. Leur résorption est un des principaux défis pour la régionalisation en cours du CSLP, qui vise à rapprocher les programmes des populations de l'intérieur du pays, les plus touchées par la pauvreté. Par ailleurs, l'absence de données statistiques rend l'appréciation de la situation très délicate.

6.4. État d'avancement de la mise en œuvre du programme communautaire de coopération

6.4.1. Infrastructures de transport

Ce secteur est le premier secteur de concentration au titre du 9^{ème} FED avec 85% de l'enveloppe initiale du PIN. C'était également le cas sous le 8^{ème} FED pour un secteur qui comprenait également un volet hydraulique rurale (60% du PIN).

Le choix de cette forte concentration, effectué alors que la Mauritanie venait de finaliser son CSLP, se fondait sur le constat que l'insuffisance des infrastructures et des moyens de communication dans un pays aussi vaste que la Mauritanie constituait une entrave majeure au développement économique.

Ainsi, la route reliant les capitales politique (Nouakchott) et économique (Nouadhibou) n'est pas encore achevée. Les principaux pôles productifs sont éloignés de plusieurs centaines de kilomètres et dans certains cas ne sont pas intégrés dans le réseau de transport national. La sélection des axes à construire ou réhabiliter permettra d'obtenir une meilleure intégration du territoire national, la diversification de l'économie par le développement des activités agricoles et d'élevage en facilitant l'évacuation des produits et en améliorant l'accès aux marchés urbains, un meilleur accès aux services sociaux, une sécurité alimentaire améliorée, une intégration régionale effective aussi bien vers les pays de la CEDEAO que vers les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

L'intervention dans le domaine des transports n'est donc pas seulement un investissement économique mais aussi un investissement social : sans un soutien significatif dans le secteur, les objectifs de croissance nécessaire au recul de la pauvreté retenus dans le CSLP semblent difficilement réalisables.

Au regard de ces interventions, les engagements du gouvernement mauritanien en matière de transports portent notamment sur la sécurisation structurelle des fonds pour l'entretien routier, l'appel croissant au secteur privé pour la mise en œuvre de l'entretien et la mise en place de garanties de respect des règles de concurrence. Quelques progrès ont été effectués en matière de politique sectorielle : élaboration d'un code de la route ou de définition de normes de contrôle technique. Le bureau de gestion routière (BGR), chargé notamment de la planification de l'entretien routier, a été mis en place, mais avec retard. Par contre, des réformes importantes prévues dans le document de stratégie ne sont toujours pas adoptées comme la définition de la réglementation de la charge à l'essieu ou la réalisation d'une étude pour la création d'un fonds d'entretien routier. Concernant l'entretien routier, conformément aux engagements pris, l'État mauritanien a poursuivi l'application du plan de transports. Les dépenses d'entretien routier sont sécurisées par leur inscription budgétaire et par la signature d'un accord tripartite entre la SNIM, l'État et la CE, qui prévoit que les remboursements par la SNIM du prêt Sysmin sont affectés à leur prise

en charge. Le programme d'entretien routier pour l'année 2003 correspondant à la loi de finances s'est élevé à 2 milliards de MRO (7,59 MUSD). Les réalisations effectuées en 2003 se sont élevées à 1,78 milliards de MRO (6,76 MUSD), soit 88,8% des besoins théoriques exprimés par le programme.

La performance globale du secteur doit être nettement améliorée, notamment par la réorganisation interne du ministère de l'Équipement et des Transports, la suppression effective du monopole du BNT, la mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'ENER réalisée en décembre 2000. Une étude en vue de la création à terme d'un fonds routier de deuxième génération adapté à la Mauritanie devrait être réalisée, et le recours à la sous-traitance pour l'exécution de l'entretien accru.

Vue l'absence d'une politique environnementale stratégique pour le secteur infrastructure de transport il s'avère nécessaire de combler cette lacune en synergie avec les autres bailleurs de fonds et le gouvernement afin de dégager les financements appropriés pour la réaliser.

Sous 9^{ème} FED, en avril 2003, une proposition de financement de 45 M€ pour la construction de la route Rosso-Lexheiba a été approuvée par le comité FED. Cependant les études n'étant pas terminées, la mise en œuvre du projet a été retardée. L'appel d'offre devrait être lancé au second semestre 2004 et donc, les travaux commenceront en 2005. En outre, les études de faisabilité des routes 9^{ème} FED, financées sous 8^{ème} FED pour un montant de 3,5 M€, ont commencé avec retard en 2004. En conséquence, il sera difficile d'avoir des propositions de financement à présenter au comité FED avant 2006.

Le 8^{ème} FED prévoyait la réhabilitation de deux axes routiers Route Magta Lahjar-Djouk (16,7 M€), Route Aioun-Hassi (14,6 M€). Pour la première, la réception provisoire a eu lieu le 19 octobre 2003. Les travaux de la seconde sont en cours, les engagements secondaires s'élèvent à 10,05 M€ et les paiements à 6,82 M€.

Dans le secteur de l'hydraulique rurale, les réformes prévues ont été réalisées par le gouvernement. Un important projet est celui de l'alimentation en eau potable de Kaedi et Mederdra (2,6 M€), dont la réception définitive a été prononcée en février 2004. Un autre est le projet « eau de l'espoir » (4,7 M€) pour lequel les engagements secondaires s'élèvent à 2,51 M€ et les paiements à 1,13 M€. Parallèlement le programme régional solaire II (PRS II) doté de 3,25 M€ pour le volet mauritanien participe de la même dynamique.

6.4.2. Renforcement des capacités - état de droit

Le second secteur de concentration au titre du 9^{ème} FED concerne le renforcement des capacités (10% des ressources). Ce secteur comporte deux volets : un volet renforcement de la société civile et promotion des droits de la personne humaine et un autre qui concerne l'amélioration des capacités de l'administration publique avec par exemple des actions visant à la modernisation des administrations communales ou accès décentralisé à l'information par, entre autres, publication et diffusion des textes juridiques. Le secteur « renforcement des capacités institutionnelles et consolidation de l'État de droit » était également le second secteur de concentration au titre du 8^{ème} FED (10% du PIN).

Au cours de l'année 2003, le plan d'actions pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (PNAPDH) a été validé au cours d'un atelier national en septembre et un programme national de bonne gouvernance (PNBG) a été présenté au mois de septembre 2003 par le gouvernement. Ce plan s'articule autour de sept axes qui sont la promotion du cadre juridique et judiciaire visant à favoriser l'ancrage de l'État de droit, la modernisation et le renforcement des capacités de l'administration publique, l'amélioration des capacités de contrôle et de gestion des ressources publiques et de la gouvernance économique, l'appui au processus de décentralisation, la promotion du secteur privé et le renforcement du partenariat État - secteur privé, la promotion des droits de l'Homme¹⁰ et de la société civile, et l'amélioration de la qualité du travail parlementaire. Le gouvernement a aussi adopté un plan de modernisation de l'administration publique. Reste à savoir si tous ces engagements resteront formels ou se traduiront par de réelles évolutions.

L'approche de secteur est particulièrement délicate en Mauritanie, ce qui explique que pour le moment, on en soit encore à la phase d'identification du projet d'appui à la société civile, un accord ayant pu être trouvé sur des termes de référence d'une étude sur la société civile.

¹⁰ Dans ce domaine, l'UE est désireuse d'encourager le dialogue politique et de promouvoir les instruments adéquats en vue de sensibiliser la Mauritanie à la nécessité de lutter contre le trafic des êtres humains et l'esclavage.

L'approche est rendue délicate par le fait que, selon la législation mauritanienne, les associations / ONG mauritaniennes ne peuvent recevoir de financement de l'étranger¹¹. Cette disposition restrictive ne constitue cependant pas un obstacle majeur dans la mesure où l'exécution décentralisée est prévue pour le futur programme communautaire. Par ailleurs, de nombreuses ONG ne sont pas reconnues par le gouvernement et risquent de ne pouvoir être couvertes par le programme. Le dialogue sur ces questions reste donc délicat et l'implication de toute la société civile encore problématique.

Une proposition de financement devrait être prête en 2005.

Pour ce qui est de l'aspect de l'amélioration des capacités de l'administration publique, l'objectif est de réduire les faiblesses institutionnelles et de renforcer l'efficacité de l'action publique et des actions en matière de lutte contre la pauvreté. Étant donné les faiblesses du système judiciaire constatées notamment dans le PNBG et le PNAPPDH et leur incidence tant sur le développement économique que la situation des droits humains, l'appui de la CE pourrait se concentrer dans ce domaine. Cependant, aucune d'étude d'identification n'a encore été lancée.

Un appui technique en matière de recueil et traitement des données statistiques pourrait également être envisagé, dans le cadre d'une approche concertée avec les différents partenaires au développement.

Trois projets sont financés dans ce secteur sur les ressources du 8^{ème} FED : le développement communal de Chinguetti doté de 3,35 M€ avec 1,26 M€ de crédits délégués et 0,45 M€ de paiements ; le programme d'appui à la réforme de l'état civil doté de 3 M€ est achevé ; la coordination auprès du MAED (appui à l'ON) doté de 1,95 M€, avec 1,46 M€ de crédits délégués et 0,77 M€ de paiements.

Le programme d'appui à la réforme de l'état civil a permis la réalisation du recensement de la population sédentaire et nomade, l'impression des registres et des actes de naissance, et a apporté un appui institutionnel. Ces résultats contribuent directement au bon déroulement des consultations électorales et au renforcement de l'état de droit puisque c'est sur cette base qu'ont pu être établies les nouvelles cartes d'identité et les listes électorales.

6.4.3. Projets et programmes hors concentration

L'appui macroéconomique n'a pas été retenu comme secteur de concentration dans la stratégie 9^{ème} FED, dans la mesure où l'exécution du programme financé sur les ressources du 8^{ème} FED venait de commencer. Cependant, le DSC/PIN prévoit la possibilité, à la lumière des besoins actualisés, de réallouer des fonds d'autres points d'application du programme indicatif vers ce type d'appui. Une telle réallocation peut être décidée dans le cadre d'un accord spécifique entre l'Ordonnateur principal et l'Ordonnateur national, ou dans le cadre d'une revue opérationnelle, d'une revue de performance ou d'une revue ad hoc. Sur cette base, il est proposé d'affecter les ressources FLEX auxquelles la Mauritanie est éligible à un appui budgétaire - cf. points 4.4 et 5.3 ci après. Cet appui devrait concerner les exercices 2005 et 2006, dont le bouclage pourrait être difficile. Du fait des perspectives de revenus pétroliers à l'horizon 2006, l'appui budgétaire ne serait plus nécessaire à compter de 2007.

Le programme d'appui budgétaire au CSLP d'un montant de 18,285 M € mené au titre du 8^{ème} FED s'est achevé le 30 juin 2004. La convention de financement a été signée en novembre 2001. Ce programme comprend une aide budgétaire non ciblée de 17,2 M€ qui devait initialement s'appliquer aux exercices budgétaires 2001 et 2002, et une réserve de 1,085 M€ pour financer des appuis institutionnels. Pour ce qui est du volet aide budgétaire, la première tranche de 5,5 M€ destinée à un appui au budget 2001 a été décaissée en avril 2002, la seconde initialement destinée au budget 2002 a été décaissée en septembre 2003 et il reste 6 M€ au maximum initialement destinés à un appui au budget 2003 et à verser le cas échéant en 2004 (un audit est prévu début 2004) avant la fin du programme fixée au 30 juin 2004. Le volet appuis institutionnels a fait l'objet d'un devis programme séparé en cours d'exécution.

¹¹ Cf. Loi n°64.098 du 9 juin 1964 relative aux associations, article 4 :

« L'autorisation visée à l'article précédent pourra être retirée à tout instant par arrêté motivé du Ministre de l'Intérieur, lorsque l'association :

- a) provoquerait des manifestations armées ou non dans la rue compromettant l'ordre ou la sécurité publique;
- b) recevrait des subsides de l'étranger ou se livrerait à une propagande antinationale;
- c) porterait atteinte par ses activités au crédit de l'État ou exercerait une influence fâcheuse sur l'esprit des populations. »

Le secteur rural et préservation de l'environnement constituaient le second secteur de concentration au titre du 8^{ème} FED (20% du PIN) avec comme objectifs la promotion d'un développement social et économique durable. Les activités menées sont : l'aménagement rural des oasis de l'Adrar pour un montant de 10 M€, dont seulement 1,2 M€ sont contractés et 0,58 M€ payés et l'aménagement rural en zone pluviale doté de 5,18 M€ qui touche à sa fin. Dans la zone agropastorale fluviale et oasienne, les infrastructures hydrauliques réalisées (barrages, aménagements en aval des barrages et puits) ont permis d'atténuer la contrainte liée au manque d'eau des populations et contribuent ainsi à l'augmentation des surfaces cultivables, à la sécurisation des activités d'élevage, et à la fixation des populations sur leurs terroirs.

Par ailleurs, un projet de prospection aurifère financé sous 8^{ème} FED et doté de 2,75 M€ est en cours d'exécution.

6.4.4. Autres instruments

FLEX

La Mauritanie a bénéficié en 2003 de 3,6 M€ au titre du FLEX, qui pourraient être affectés à de l'appui budgétaire.

Stabex

La Mauritanie disposait au 31 décembre 2003 d'environ 24,8 M€ au titre du Stabex. Les actions envisagées qui feront l'objet d'un cadre d'obligations mutuelles sont l'enlèvement des épaves du port de pêche de Nouadhibou et l'amélioration du port, ce qui en renforcera la sécurité et la compétitivité.

Sysmin

Un projet Sysmin est en cours d'exécution. Doté de 58 M€ le programme Sysmin a été signé en 1995, pour une durée initiale de 3 ans. La validité de la convention de financement a été prolongée à deux reprises et s'étend maintenant jusqu'au 30 juin 2004 sans possibilité de prolongation supplémentaire. Deux activités sont encore en cours. En outre, le comité FED d'octobre 2002 a approuvé une proposition de financement de 45 M€ visant à la réhabilitation du port minéralier de Nouadhibou. Cependant, les études ne devraient commencer qu'en juin 2004. Il faut souligner que ces 45 M€ proviennent d'une partie de l'enveloppe B provenant du Sysmin et qui était réservée à cet effet.

Programmes régionaux

Le programme PACE est en cours d'exécution depuis le début de l'année 2001 et est prévu pour une durée de cinq ans. Ce projet régional dans le domaine vétérinaire d'un montant de 72 M€ couvre 32 pays d'Afrique subsaharienne. Les activités menées au niveau mauritanien concernent notamment le renforcement des services publics, l'amélioration de l'accessibilité et de la distribution des services et médicaments vétérinaires aux éleveurs, l'appui à la lutte contre la peste bovine et l'appui au contrôle de la péri pneumonie du cheptel bovin et des autres épizooties. La route Aioun-Hassi (§ 4.1) est financée pour 4 M€ par le PIR. Le PRS II est doté pour la Mauritanie de 3,2 M€. Le projet est en phase de démarrage : les activités concernant l'étude d'implantation et les essais de pompage ont été engagées afin de déterminer au plus vite les sites éligibles.

Lignes budgétaires

Sécurité alimentaire

Le bilan céréalier ex-post 2002/2003¹² montre que la Mauritanie a produit durant cette campagne seulement 16% de ses besoins théoriques en céréales en raison des conditions climatiques défavorables. Le gouvernement a engagé un plan d'urgence, soutenu par les différents partenaires, notamment le programme alimentaire mondial (PAM) qui a mené une large action humanitaire et la CE dans le cadre du programme communautaire d'appui à la sécurité alimentaire (PACSA). La mise en œuvre du plan d'urgence a permis de couvrir presque totalement les besoins définis par la norme de consommation. Les difficultés prévisibles en 2004 suite à l'invasion acridienne ne doivent pas occulter la nécessité d'élaborer un véritable plan de sécurité alimentaire, visant à apporter une réponse au problème structurel du déficit alimentaire et à assurer l'équilibre à terme des approvisionnements du pays.

Le programme communautaire d'appui à la sécurité alimentaire en Mauritanie, doté de 17 M€, a été initié en septembre 1997. Il vise à contribuer à la définition et à la mise en place d'une politique de sécurité

¹² L'année alimentaire débute le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

alimentaire et à permettre une réponse rapide et adaptée en cas de crise alimentaire grave à l'échelle nationale. Il s'articule autour de quatre volets, restructuration du Commissariat à la sécurité alimentaire, appui à l'observatoire de la sécurité alimentaire, stock national de sécurité alimentaire et agence d'exécution des microprojets.

Environnement

Le projet « Initiative de Mâle » a pris fin le 30 juin 2003. Les réalisations majeures exécutées sont des barrages de retenue à exploiter en cultures de décrues, des infrastructures socio-communautaires, des activités génératrices de revenus et des pistes rurales.

6.4.5. Banque européenne d'investissement (BEI)

La stratégie de la BEI en Mauritanie est d'agir dans le cadre des orientations sectorielles et de contribuer au renforcement du secteur financier, mais aussi de soutenir les initiatives du secteur privé qui se présentent. En 2003, la BEI a apporté un appui direct au secteur privé via des prêts pour un montant de 9 M€ répartis en deux opérations :

- Prêt de 5 M€ à MAPESCA (approuvé en juin 2003 et non encore signé) pour le montage d'une usine de conditionnement de poisson à Nouadhibou ;
- Prêt de 4 M€ à EBTR (signé le 2 juin 2002 et non encore déboursé) pour le financement d'équipements.

Par ailleurs, un prêt à la SNIM (SNIM VII) de 22,5 M€ est en cours d'instruction afin d'équiper le centre minier de Zouérate d'une nouvelle centrale électrique.

6.4.6. Commerce

La CE est facilitateur pour la Mauritanie pour le programme du cadre intégré pour l'assistance technique au commerce dans les PMA. Ce programme a été initié en 1997, et a connu un regain de vigueur avec l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales à Doha en novembre 2001. La Mauritanie est, avec le Cambodge et Madagascar, un des trois pays pilotes du programme. Dans ce cadre, le gouvernement a adopté en avril 2002 un plan d'actions prioritaires visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie et son intégration au commerce mondial.

Par contre, bien que la Mauritanie doive participer avec les pays de la CEDEAO aux négociations en vue de la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et la région Afrique de l'Ouest ouvertes en octobre 2003, elle doit encore préciser les modalités de sa participation. Cette position pourrait à l'avenir être préjudiciable au pays. En effet, à l'heure actuelle en tant que PMA, la Mauritanie bénéficie de l'initiative tout sauf les armes qui lui garantit un libre accès de ses produits au marché communautaire. L'exploitation des ressources pétrolières prévues dans un proche avenir est susceptible d'amener un changement de statut de ce pays. Ne pas participer aux négociations de l'APE risque alors de lui fermer des portes. En outre, les partenaires commerciaux traditionnels de la Mauritanie dans la région sont ses voisins du Sud, qui tous participent à la négociation de l'APE.

6.4.7. Accord de pêche Mauritanie - UE

Les activités de pêche des navires de l'UE dans les eaux de la Mauritanie s'exercent dans le cadre de l'accord commercial signé en 2001, pour une durée de cinq ans. Cet accord a augmenté les possibilités de pêche, et a porté la contrepartie financière versée à la Mauritanie à 86 M€ par an (contre 53,36 M€ pour l'accord 1996-2001), dont 4 M€ sont destinés à des actions ciblées d'appui à la recherche, à la surveillance, à l'appui institutionnel et au développement de la pêche artisanale.

La gestion de l'accord pêche en 2003 s'est déroulée normalement. 749 licences, réparties entre les différentes catégories de pêche, ont été accordées à la flotte européenne. Le taux moyen d'utilisation des capacités de pêche autorisées est de l'ordre de 68%. Cependant, on observe de très grandes disparités entre les différentes catégories. Ainsi, les possibilités de pêche pour certaines catégories comme celles des crustacées (hors langoustes), des thoniers canneurs et des céphalopodiens sont presque entièrement utilisées (entre 84 et 98%), alors qu'elles le sont moyennement pour les autres catégories (démersaux). Il faut noter cependant que le paiement des 4 M€ pour les mesures ciblées a dû être différé, les autorités mauritaniennes n'ayant pas transmis dans les délais les documents demandés.

L'année 2003 a été marquée par le lancement de la revue à mi-parcours de l'état des stocks des céphalopodes et petits pélagiques. Le groupe de travail mixte de scientifiques (Mauritanie-UE) a établi un rapport sur l'état des stocks, qui a servi de base à la préparation de la commission mixte de février 2004. Il en ressort que la situation du stock de céphalopodes est tendue entraînant le gel d'une partie de l'effort de pêche sur cette catégorie et les nouvelles demandes de licences ne seront donc pas transmises (il y en a actuellement 43 et selon les termes de l'accord on peut aller jusqu'à 55). Pour les autres catégories, l'état des stocks est stable.

6.5. Perspectives de programmation pour l'avenir

6.5.1. Intégration des nouvelles initiatives politiques et des nouveaux engagements CE/UE

La plupart des initiatives de la Commission, sont prises en compte par les programmes communautaires ou par les interventions d'autres bailleurs de fonds, notamment les États membres. La stratégie coopération avec la Mauritanie tient déjà compte de diverses initiatives ou engagements récents:

- ✓ **Éducation pour tous**: dans le cadre du CSLP, une priorité a été accordée par le gouvernement, ce qui se traduit par l'augmentation des ratios budgétaires. La Commission soutient ce processus. A noter toutefois que si le gouvernement accorde une grande importance au secteur de l'éducation, il ne souhaite pas que la CE participe à l'initiative et change sa stratégie de coopération à cet effet. La France est le bailleur chef de file dans le secteur.
- ✓ **Fonds global SIDA, Tuberculose Paludisme**: Un des objectifs du CSLP est la prévention et la lutte contre les maladies telles le sida, le paludisme et la tuberculose. La lutte contre le Sida est une priorité de santé publique en Mauritanie ; elle est soutenue par plusieurs programmes dont la composante mauritanienne du projet MAP (*Multisectoral AIDS Program*), d'un montant de 21 MUS\$ sur financement de la Banque mondiale, qui a démarré au mois de décembre 2003 et mettra en œuvre une approche participative envers les différents publics cibles¹³.
- ✓ **APE** : Le Mauritanie s'interroge sur sa participation aux négociations.
- ✓ **Lutte contre le terrorisme** : Le Mauritanie est sensibilisée aux questions de lutte contre le terrorisme. La présence américaine dans le pays se renforce. Un effort mériterait d'être fait sur le système bancaire qui est très opaque.
- ✓ **Immigration** : La Mauritanie est un pays traditionnel de transit pour les pays d'Afrique subsaharienne vers l'Europe. Un dialogue a été entamé sur cette question en particulier avec l'Espagne.¹⁴
- ✓ **Environnement** : Le plan d'action national pour l'environnement et le développement durable en Mauritanie (PANE) et le plan national de lutte contre la désertification font partie intégrante du CSLP. Par ailleurs il est à noter que le profil environnemental du pays actuellement disponible devrait être amélioré et renforcé par un constat plus complet de la situation environnementale (problèmes et tendances, politique et cadre réglementaire de l'environnement, liste détaillée des projets financés par les différents bailleurs)¹⁵. De plus considérant l'ampleur de la dégradation environnementale, la possibilité d'intervenir dans le secteur (lutte contre la désertification) devrait être considérée lors du prochain exercice de programmation.
- ✓ **Genre** : Dans le processus d'élaboration du CSLP, la Mauritanie a opté pour l'intégration de la dimension genre dans les programmes et projets nationaux de développement. Ce processus, qui a commencé en juillet 1999 avec la constitution d'un noyau multisectoriel composé de membres de l'administration et de la société civile et qui doit déboucher sur une stratégie nationale pour l'intégration de l'approche genre, est supervisé par le Groupe de suivi Genre (GSG), dont la mise en place a été formalisée par l'arrêté 191 du 27 février 2003.

¹³ La Commission est aussi prête à supporter les efforts des Autorités mauritaniennes pour lutter contre le trafic de drogue.

¹⁴ Les principales questions relative aux flux migratoires ont été traitées par le Conseil dans ses conclusions adoptées en mai 2003.

¹⁵ Cette analyse concerne également les ressources halieutiques

6.5.2. Intégration régionale et accords de partenariat économique

La Mauritanie n'est membre ni de la CEDEAO, ni de l'UEMOA, qui sont pourtant les régions de référence tant pour le programme indicatif régional que pour les APE. Toutefois la Mauritanie bénéficie du PIR 9^{ème} FED. Pendant la période restante d'application du 9^{ème} FED, il y a lieu d'amplifier les efforts visant la mise en œuvre des engagements pris par la Mauritanie à cet égard. En outre, il importerait que la Mauritanie clarifie rapidement sa position quant aux négociations APE.

6.5.3. Proposition de revue ou adaptation de la stratégie

97% des fonds programmés sur le PIN 7^{ème} FED ont été engagés, soit 64,3 M€ sur 65,9 M€ programmés. En terme d'exécution financière, 62,7 M€ ont fait l'objet d'un engagement secondaire et 62 M€ soit 99% du montant engagé, ont été décaissés. Le 7^{ème} FED arrive donc à sa fin. Concernant le 8^{ème} FED d'un montant de 77 M€, s'il est engagé pour 68,95 M€, contracté pour 50 M€ et payé pour, seulement, 38,7 M€

L'enveloppe programmable du 9^{ème} FED (enveloppe A et transferts) a pu être portée de 104 M€ à 115,42 M€ au 31 décembre 2003 grâce aux montants dégagés des 7^{ème} et 8^{ème} FED (11,42 M€). Les clôtures programmées pour 2004 devraient permettre de dégager 5,9 M€ supplémentaires. La répartition de l'enveloppe programmable est de 82% pour les transports, 12% pour le renforcement des capacités et 6% pour le hors concentration.

Les disponibilités financières au titre du 9^{ème} FED (enveloppe A y compris reliquats), engagée à 40%, s'élèvent à 69 134 485 €. Ce montant est presque entièrement programmé et identifié au titre de la stratégie 9^{ème} FED. Ainsi, 45 M€ devrait être destinés à la route Kaédi-Mbout-Sélibaby, 1 M€ à l'appui institutionnel transports, 4,5 M€ à l'appui à la société civile, 3,6 M€ à l'appui à l'ON et de l'assistance technique, 4 M€ pour le renforcement de l'administration publique et la construction de l'État de droit, 4 M€ pour la FCT et 3 M€ pour l'appui à la production animale. Il reste donc près de 4 M€ disponibles, plus 3,6 M€ de FLEX octroyé en 2003. En outre, il est à prévoir que la Mauritanie pourrait bénéficier, au titre de l'année d'application 2003, du système FLEX pour un montant de l'ordre de 15 à 20 M€. Les fonds libérés au titre du FLEX pourraient être utilisés pour un appui budgétaire portant essentiellement sur les aspects de transparence et de bonne gouvernance.

Concernant l'enveloppe B, qui s'élevait à l'origine à 87 M€, 45 M€ proviennent du Sysmin 8^{ème} FED et ont été engagés conformément à ce qui était prévu. Sur les 42 M€ restant, 3,6 M€ ont été mobilisés par le FLEX en 2003, un montant de 7%, soit 2,94 M€ doit être réservé pour l'aide d'urgence, un montant analogue est engagé pour la facilité de maintien de la paix. Les fonds restant sur l'enveloppe B s'élèvent donc à 32,52 M€ sur lesquels un montant de 7,5 M€ est à utiliser dans le cadre du programme d'urgence contre les criquets en Afrique de l'Ouest.

Il n'y a pas lieu de modifier la stratégie de réponse de la CE, ni les priorités de l'État mauritanien en matière de politique de développement, ni les principales caractéristiques de l'environnement international qui affectent directement le pays n'ayant varié notablement.

En ce qui concerne les disponibilités financières, le montant de l'enveloppe A devrait être maintenu. En effet les éléments d'exécution du premier secteur de concentration (transport) sont appelés à connaître une évolution positive dans la mesure où, étant presque entièrement programmées et identifiées, les interventions feront l'objet d'une mise en œuvre au cours des prochains mois et serviront ainsi d'appui à une amélioration de la performance.

En ce qui concerne le deuxième secteur de concentration (renforcement des capacités) la mise en œuvre doit être poursuivie sur une période de moyen terme pour aboutir à une amélioration de la situation, sur la base des interventions déjà entreprises. Cette approche suppose le maintien de disponibilités significatives dans ce secteur.

Par ailleurs l'invasion très importante de criquets, notamment en Mauritanie, pourrait impliquer la nécessité de disponibilités de moyens financiers de lutte sur une période prolongée ainsi qu'avoir des conséquences en termes de sécurité alimentaire.

Dans ces conditions il convient de maintenir les disponibilités de l'enveloppe B à un niveau adéquat.

6.6. Évaluation des performances

6.6.1. Critères I : Performances financières du pays (situation fin 2003)

FED

- Nombre d'années pour achever les engagements : 3,04 années
- Nombre d'années pour achever les crédits délégués : 10,57 années
- Nombre d'années pour achever les paiements : 8,51 années
- Niveau d'utilisation de l'enveloppe A (y. c. reliquats) (%) 40%
- Niveau d'utilisation de l'enveloppe B y compris Sysmin (%) 51,7%
- Niveau d'utilisation de l'enveloppe B sans Sysmin (%) 0%
- Prévisions d'engagement 9^{ème} FED fin 2004 48%
- Prévisions d'engagement 9^{ème} FED fin 2005 58,8%

Au cours de cette année, la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de 34,3 M€ soit une diminution de 5% par rapport à l'année 2002. Il semble que cette tendance se confirmera en 2004, dans la mesure où le lancement tardif des appels d'offre empêchera d'effectuer tout paiement significatif sur 9^{ème} FED en 2004.

6.6.2. Critères II : performances sectorielles et macroéconomiques

Dans le secteur des transports, les réformes prévues s'effectuent à un rythme plus lent que prévu, mais l'effort est continu. La volonté politique de les soutenir existe. Cependant, il manque des éléments d'appréciation sur la politique sectorielle. Si la performance peut être considérée comme adéquate au niveau opérationnel, elle est insuffisante en ce qui concerne la planification et la politique sectorielle.

Dans le secteur du renforcement des capacités, l'appréciation doit être plus nuancée. Concernant l'implication de la société civile et des acteurs non étatiques, l'implication reste extrêmement formelle et limitée au niveau du CSLP. Le régime en vigueur ne permet pas leur réelle association à la définition et la mise en œuvre de la coopération communautaire. Concernant les possibilités de développement de ce secteur de concentration, celles-ci sont délicates dans la mesure où il touche des aspects très sensibles pour le gouvernement.

La performance dans ce secteur peut être considérée comme insuffisante.

Performances sectorielles du pays

Performance de la politique sectorielle	Bonne	Adéquate	Insuffisante
Secteur 1 (Transport) a) résultats b) engagements de politique sectorielle		X	X
Secteur 2 (renforcement des capacités) a) résultats b) engagements de politique sectorielle			X X

En résumé, on peut considérer les performances dans le secteur des transports comme adéquates, dans le secteur de renforcement des capacités comme insuffisantes.

6.6.3. Considérations spéciales

Une des spécificités des relations avec la Mauritanie est l'existence de l'accord de pêche. De nature essentiellement commerciale, il devrait également aider à participer à la réalisation des objectifs du CSLP dans la mesure où les 82 M€ par an versés à ce titre sont inscrits au budget et participent donc aux objectifs de lutte contre la pauvreté. Un autre point important pour l'économie mauritanienne est la perspective proche de l'exploitation de ressources pétrolières, qui est de nature à bouleverser la situation économique du pays, mais aussi ses équilibres sociaux et dans une certaine mesure politiques.

6.7. Proposition

Dans le cadre d'une évolution relativement favorable, en particulier dans le domaine des secteurs sociaux -éducation et santé- mais assez lente, en raison, notamment, de faiblesses institutionnelles, la coopération CE-Mauritanie connaît des performances financières et sectorielles susceptibles d'amélioration sur la base d'acquis en termes de réalisations opérationnelles. Certains éléments, notamment pour le deuxième secteur de concentration où la politique communautaire a pour objectif de contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, d'encourager le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, doivent être poursuivis et appuyés de façon soutenue; ces éléments étant des composantes indispensables d'un développement économique équilibré et durable en impliquant la société civile, les entreprises du secteur des médias, et l'administration publique. Dans ces conditions il convient de continuer, dans le contexte actuel, la stratégie de réponse de la CE qui tient compte des priorités de l'État mauritanien en matière de politique de développement et des principales caractéristiques de l'environnement international qui affectent directement le pays.

A la lumière de l'analyse ci-dessus et en considérant les performances financières et sectorielles de la Mauritanie ainsi que différents d'éléments d'appréciation spécifiques au pays, comme le degré d'implication des acteurs non étatiques (ANE) et la situation en matière de respect des droits fondamentaux tels que décrits dans l'accord de Cotonou, il est proposé de :

- ✓ **Maintenir la stratégie pays pour la Mauritanie, comme stipulé dans la stratégie de coopération et le programme indicatif.**
- ✓ **Maintenir à l'identique le niveau de l'enveloppe A.**
- ✓ **Diminuer les fonds disponibles de l'enveloppe B de 10 M€**
- ✓ **Cette proposition représente une réduction nette de 10 M€ des fonds attribués à la république islamique de Mauritanie.**

Annexes

Annexe 1 : Cadre d'intervention dans le secteur des transports.....	52
Annexe 2 : Cadre d'intervention dans le secteur Renforcement des capacités	55
Annexe 3 : Chronogramme des activités.....	58
Annexe 4 : Calendrier indicatif des engagements et des décaissements	60
Annexe 5 : Matrice des donateurs	61
Annexe 6 : Profil environnemental de la Mauritanie	67
Annexe 7 : Situation financière du 9 ^{ème} FED	68
Annexe 8 : Situation financière du 8 ^{ème} FED	69
Annexe 9 : Situation financière du 7 ^{ème} FED	74
Annexe 10 : Situation financière du 6 ^{ème} FED	80
Annexe 11 : Mise en œuvre des fonds de contrepartie STABEX	83
Annexe 12 : Fiches de projet.....	84
Annexe 13 : Cartographie des interventions de l'Union européenne	106

Annexe 1 : Cadre d'intervention dans le secteur des transports

CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS					Réalizations			Objectifs	Réalizations	Objectifs	
Objectifs sectoriels	Engagements	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Date	2000	2001	2002	2003	2003	2004	2005
<i>Aménagement harmonieux du territoire</i>	<i>Définition d'un réseau prioritaire</i>	<i>Actualisation du décret de classification</i>		<i>2003</i>							
Efficacité accrue du système de transport	Réduction des coûts	Coût moyen de transport routier sur le réseau bitumé	Plan transports	1998		Etude technique, mobilisation du financement et DAO pour la route Nouakchott, Nouadhibou Lancement des travaux de renforcement de l'axe Maghta Lajhar - Kiffa	Lancement des travaux de la route NKC-NDB Finalisation des études de la route Rosso-Boghe.	Obtention du financement et lancement des A.O pour Boghe-Mbignik. Obtention du financement pour études de quatre routes (Kaedi-Gouraye, Atar-Choum, NKC-Rosso et Aleg-Boutilimit). Lancement DAO pour Kaedi-Gouraye et Atar-Choum	Obtention du financement et lancement des A.O pour Boghe-Mbignik. Obtention du financement pour études de quatre routes (Kaedi-Gouraye, Atar-Choum, NKC-Rosso et Aleg-Boutilimit). Lancement DAO pour Kaedi-Gouraye et Atar-Choum	Lancement et démarrage des études Kaedi-Gouraye, Atar-Choum, et lancement des DAO NKC-Rosso et Aleg-Boutilimit. Lancement A.O de Rosso-Lexzeiba (prévu pour juin 04)	
	Amélioration de la sécurité									Réalisation d'une étude sur la qualité et le dimensionnement des chaussées	
Objectif de l'intervention											
Contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant la baisse des coûts de transport et le désenclavement de régions à potentiel productif											
Résultats											
Secteur mieux organisé											
- Réorganisation interne du MET	Formalisation des liens tutélaires et opérationnels	Mise en œuvre de la réforme des services concernés		2003				Elaboration d'un nouvel organigramme	Elaboration d'un nouvel organigramme	Approbation du nouvel organigramme Deux études sur la stratégie des transports seront lancées sur financement de la BM et l'UE	
	Création d'une structure fonctionnelle de suivi	<i>Système de collecte et de traitement des données (définition et dimensionnement)</i>		<i>2003</i>				Mise en place du BGR	Mise en place du BGR	BGR fonctionnel pour auscultation des chaussées suite AT UE	
		Système de collecte et de traitement des données opérationnel		2004							

CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS					Réalizations			Objectifs	Réalizations	Objectifs	
Objectifs sectoriels	Engagements	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Date	2000	2001	2002	2003	2003	2004	2005
- Redéfinition des procédures	<i>Remise à niveau du service des cartes grises, permis de conduire</i>	<i>Sécurisation de l'émission des documents</i>	<i>Informatisation</i>	2003						Mise en œuvre serait facilitée par la mise à disposition d'AT court terme à la DTT (attendue suite à l'étude sur la stratégie des transports)	
	Séparation gestion gares routières bureau de fret	Décret réorganisant la gestion des gares routières	Adoption	2002				Décret élaboré	Révision et correction du texte	Révision et correction achevées en fév. 04 Adoption prévue pour août 04	
	Adaptation du code de la route aux spécificités mauritaniennes	Elaboration		2002-2004				Code de la route élaboré	Code de la route élaboré	Approbation soumise à la mise en place de l'expert routier à la DTT.	
		*Amélioration de la sécurité routière : évolution du nombre d'accidents	Ministère de l'Intérieur et Ministère de la Défense	continu		4500 accidents interurbains	6366 accidents dans un rayon de 20km autour de NKC			environ 5500 accidents	
- Redéfinition des normes		Adoption		2005							
	<i>Définition d'un contrôle technique</i>	<i>Décret organisant le contrôle technique</i>	<i>Adoption</i>	2003				Décret élaboré	Décret et cahier des charges élaborés	Approbation	
	<i>Réglementation en matière de charge à l'essieu (DTP)</i>	<i>Adoption du décret</i>		2003						Décret élaboré	Approbation
		Mise en place des pesages (DTT + DTP)		2004						Décret élaboré	Approbation
Profession plus efficace											
- Restructuration de la profession	Étude sur la restructuration des organisations professionnelles						Etude diagnostic a été réalisée par la Banque Mondiale (oct 02) [Etude Baylatry]				
	<i>Suppression du monopole du BNT (bureau national des transports)</i>	<i>Réforme du BNT</i>		2003				Décret élaboré	Révision et correction du texte	Révision et correction achevées en fév. 04 Adoption prévue pour août 04	
	Réactivation des activités des auxiliaires de transport	Texte sur le Conseil National des Chargeurs	Révision et mise en œuvre	2003-2004				Decret élaboré	Révision et correction du texte	Révision et correction achevées en fév. 04 Adoption prévue pour août 04	
- Modernisation des méthodes d'exploitation	Formation et appui à la gestion des professionnels et des auxiliaires de transports		Sessions de formation	2003-2005						Prévues dans le texte sur la Conseil national des chargeurs	A réaliser dans la cadre du projet Appui inst. Au secteur des transports.
	Création d'un système professionnel d'information sur les coûts de transport	Établissement des coûts de référence	MAED, MET	2003						Actualisation des prix définis dans l'étude BM oct 02 (étude Baylatry)	

CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS					Réalizations			Objectifs	Réalizations	Objectifs	
Objectifs sectoriels	Engagements	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Date	2000	2001	2002	2003	2003	2004	2005
		*Part du transport dans le prix des produits importés et locaux	Statistiques MAED, MET	continu			25%			Enquête sur les ménages faites dans le cadre du CSLP devrait renseigner ces indicateurs	
		*Part du transport dans le budget des ménages	Indice des prix à la consommation	continu							
Entretien routier efficace											
- ENER performant	Redressement de l'ENER	Application des recommandations de l'audit de décembre 2000	Comité de suivi contrat programme	2001			Mise en place progressive des recommandations de l'audit recours insuffisant au secteur privé				
	Mise en œuvre du contrat-programme État - ENER	Indicateurs du contrat programme	Comité de suivi contrat programme	2001-2003		Démarrage du contrat programme triennal Etat-Ener				Signature du contrat programme 2004-2006 (en mars 04)	
	BGR (bureau de gestion routière) en activité	Programmation de l'entretien routier	Rapports	2001-2004			Mise en place du BGR avec une inscription budgétaire de 1,5 MUM pour l'étude du trafic	AT de l'Ecole des Ponts et Chaussées pour auscultation des chaussées et actualisation de la base de données existantes. Inscription budgétaire pour le fonctionnement	AT de l'Ecole des Ponts et Chaussées pour auscultation des chaussées et actualisation de la base de données existantes. Inscription budgétaire pour le fonctionnement	Lancement du nouveau contrat-programme BGR opérationnel pour la partie de l'auscultation des chaussées.	Poursuite de l'A.T au BGR pour finalisation de sa mission.
- Financement de l'entretien routier : durabilité, adéquation aux besoins, représentativité des actionnaires	Étude en vue de la création d'un fonds d'entretien routier		Réalisation	2002/2003						Une étude est prévue dans le cadre du nouveau contrat programme 2004-2006	
	Définition d'un fonds d'entretien routier adapté à la Mauritanie		Adoption	2003/2004							
	Fonds d'entretien routier opérationnel			2005							
		*Taux de couverture des besoins théoriques en entretien routier	BGR, dotation du fonds	continu			100%	100%	100%	100%	
		* Etat du réseau routier (en % du réseau revêtu en moyen et bon état)	ENER, BGR	continu			70% (1998-2002)				

Annexe 2 : Cadre d'intervention dans le secteur Renforcement des capacités

CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR RENFORCEMENT DES CAPACITES					Réalizations			Objectifs	Réalizations	Objectifs
Objectifs sectoriels	Engagements	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Date	2000	2001	2002	2003	2003	2004
Amélioration des capacités										
Renforcement de l'Etat de droit										
Objectif de l'intervention										
Améliorer les capacités institutionnelles de la société civile et des administrations										
Résultats										
Société civile renforcée et impliquée dans le processus de développement	Renforcement des capacités de la société civile et mise en place d'un processus permanent de concertation	Assises nationales, séminaires régionaux: - nombre de manifestations - nombre de structures participantes	MAED, CDHLPI	continu			non disponible	Mise en place d'un Cyber forum	Mise en place d'un Cyber forum	Tenue de l'assemblée générale en vue de l'élection des structures dirigeantes et mise en place du programme de redynamisation
	Programme de professionnalisation des ONG nationales		MAED, CDHLPI Rapports d'exécution	2001-2002			Mise en œuvre du programme de formation de 30 ONG nationales sur les aspects techniques et pratiques	Financement d'un nouveau programme des formations des ONG nationales		Financement d'un nouveau plan de formation des ONG nationales
	Exécution par des ONG nationales de programmes de lutte contre la pauvreté	*Budget confié aux ONG nationales	MAED, CDHLPI	continu			32 M MRO	30 M MRO	30 M MRO ont été mobilisés pour la formation des ONG nationales à la gestion des projets de lutte contre la pauvreté.	50 M MRO seront alloués au FAFONG (Fonds d'appui à la professionnalisation des ONG)
		*Nombre d'ONG nationales concernées	MAED, CDHLPI	continu			non disponible	12	12	60

CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR RENFORCEMENT DES CAPACITES					Réalizations			Objectifs	Réalizations	Objectifs
Objectifs sectoriels	Engagements	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Date	2000	2001	2002	2003	2003	2004
Droits de l'Homme mieux respectés	Plan national d'action sur les droits de l'homme	Séminaires nationaux et régionaux	Document	2002			Tenue des séminaires préparatoires en régions	Validation du document en décembre 2003	- Validation du PNAPFDH en septembre 2003 - A adoption du règlement intérieur des centres de rééducation des mineurs	*Mise en œuvre du FNAPFDH: - activités IEC sur les différentes catégories de droits reconnus (droits politiques, civils, économiques, sociaux, culturels, etc.) - élaboration et présentation des rapports périodiques CERD, CADH et autres organes des NU - élaboration d'un cadre stratégique des résultats (suivi évaluation) - formation des fonctionnaires chargés de l'application de la loi - appui à la population carcérale *A adoption de la loi portant code de l'enfant et de la loi portant mesures alternatives à la la détention des enfants
Renforcer le système judiciaire	Poursuite de la réforme de la justice	*Budget du Ministère de la justice	Loi de finances	continu			596,8 M MRO	871 M MRO dont 200 au titre du Budget d'Investissement	871 M MRO dont 200 au titre du Budget d'Investissement	981 M MRO dont 222 au titre du budget d'investissement
		*Nombre de magistrats recrutés	Ministère de la justice	continu			20	-	20	20
		*Nombre de magistrats ayant bénéficié d'une formation/recyclage	Ministère de la justice	continu			152	173	152 magistrats et 35 fonctionnaires auxiliaires de justice	Spécialisation de 172 magistrats
	Appui aux tribunaux régionaux et départementaux	*Budget des tribunaux régionaux et départementaux	Ministère de la justice	continu			54,7 M MRO	323 M MRO	323 M MRO	Amélioration de l'équipement des tribunaux des moghataa, wilayas et Cours d'appel.
	Faciliter l'accès des plus pauvres à la justice	*Loi sur l'aide judiciaire	Adoption	2002			Elaboration de l'avant-projet de loi organisant l'assistance judiciaire	Poursuite du processus d'élaboration de la loi organisant l'aide judiciaire	Finalisation du projet de loi organisant l'aide judiciaire	Adoption et vulgarisation de la loi organisant l'aide judiciaire
		*Nombre de bénéficiaires de la loi	Ministère de la justice, CDHLCPI	continu				nd		nd
Paysage audiovisuel et presse élargi		Nombre d'organes	Enquêtes, Ministère de l'intérieur	continu			Nombre d'organes de presse: 403 Nombre de radios: 1 Nombre de télévisions: 1	Nombre d'organes de presse: 400 Nombre de radios: 1 Nombre de télévisions: 1	Nombre d'organes de presse: 400 dont 60 paraissent plus ou moins régulièrement Nombre de radios: 1 Nombre de télévisions: 1	

CADRE D'INTERVENTION DANS LE SECTEUR RENFORCEMENT DES CAPACITES					Réalizations			Objectifs	Réalizations	Objectifs
Objectifs sectoriels	Engagements	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Date	2000	2001	2002	2003	2003	2004
Meilleure mise en œuvre de la décentralisation	Renforcement des collectivités locales									
	Améliorer leur capacités de gestion	Recouvrement des impôts locaux (cible: +10% par an)	Ministère des Finances	2001-2006			+19,9%	64,83%	64,83%	66,40%
	Augmenter les ressources financières (quadruplement du Fonds régional de développement)	Dotation du Fonds régional de développement	Ministère des Finances	2001-2004			600 M MRO	1000 M MRO	1000 M MRO	1500 M MRO

Annexe 3 : Chronogramme des activités

Sect.	Unité AIDCO	EDF or LB	Titre du projet	2003	2004	2005	2006	2007	Total 2003 - 2007	Commentaires
1	C7	9A	Route Rosso-Lexeiba (MAU 1)	45 000 000	0	0	0	0	45 000 000	La CF a été signée en février 2004. Le DAO du contrôle est prêt. Le DAO pour les travaux reste à finaliser.
1	C7	9A	AT travaux publics (MAU 3)	550 000	0	0	0	0	550 000	2 ans(DAG) donc pas de comité. Renouvellement de 2 ans demandé - Recrutement en cours depuis juillet 03
1	C7	9A	Route Maghta Lajar Djouk engagement complémentaire (MAU 4)		200 000	0	0	0	200 000	Augmentation du plafond de la convention de financement de 8 MAU 20 pour payer la révision des prix. Avenant demandé depuis mai 2003
1	C7	9A	AT Bureau de Gestion Routière (MAU 2)	79 900	0	0	0	0	79 900	Etude en cours depuis le mois de septembre 2003 - Conforme au calendrier prévisionnel - Sera finie avril 04
1	C7	9A	Routes 9ème FED (Kaedi - Mbout - Sélibaby)	0	0	45 000 000	0	0	45 000 000	Etude BCEOM démarre mars 04 pour 16 mois - Montant à préciser en fonction des études
1	C7	9A	Appui institutionnel transports	0	0	1 000 000	0	0	1 000 000	Conditionné par le démarrage de l'AT aux transports
2	C	9A	Etude Programme d'appui à la société civile (MAU 7)	199 000					199 000	DAG signée le 20.12.2003 - Date LMO 30.06.2005
2	C4	9A	Soutien à la société civile	0		4 500 000	0	0	4 500 000	Lancement de l'étude prévu mi 2004
2	C4	9A	Amélioration des capacités d'absorption de l'administration	0	4 900 000	0	0	0	4 900 000	Soutien à l'ON sous l'angle de l'amélioration des capacités d'absorption - Proposition de financement en cours d'élaboration. Projet comprenant un volet "appui à l'ON" et un volet "AT dans ministères sectoriels". 6 AT prévus sur base contrats de 2 ans: Hydraulique - Travaux publics - Développement Rural - ENER - Pêche + AT à définir
2	C	9	Renforcement de l'administration publique et construction de l'état de droit	0	0	4 000 000	0	0	4 000 000	Projet inscrit dans le PIN (secteur 2, volet 2) et le management plan.

Sect.	Unité AIDCO	EDF or LB	Titre du projet	2003	2004	2005	2006	2007	Total 2003 - 2007	Commentaires
HC	C6	9A	Etude aménagement forêt de Gani (MAU 6)	65 000	0	0	0	0	65 000	Requête obtenue, DAO en cours de finalisation. Etude sera lancée en avril 04
HC	C2	9A	Technical Cooperation Facility (TCF)	0	4 000 000	0	0	0	4 000 000	Décision en cours d'obtention Dont Etude Mise à jour du plan sectoriel transports terrestres
HC	C4	9A	Renforcement des capacités de l'administration en matière d'appui à la production animale	0	0	3 000 000	0	0	3 000 000	DAO de l'étude en préparation Etude financée sur TCF.
HC		9	Initiative Paix	0	0	2 900 000	0	0	2 900 000	Décision ACP-EC du 11.12.2003
	TOTAL			45 893 900	9 100 000	60 400 000	0	0	115 393 900	

NB : Ce chronogramme est issu des tableaux arrêtés à l'issue du séminaire sous régional tenu à Dakar en février-mars 2004. Il diffère légèrement des indications données dans le texte, rédigées ultérieurement (financement de l'Initiative Paix proposé sur l'enveloppe B).

Annexe 4 : Calendrier indicatif des engagements et des décaissements

Montants en €			PREVISIONS 2004									PREVISIONS 2005					
			1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		TOTAL		estimation du risque			1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		TOTAL	
ANNEE Engagement global	N° comptable (engagement global)	Titre du nouvel engagement individuel	engagements ind. A	paiements B	engagements ind. C	paiements D	engagements ind. A+C	paiements B+D	Low L	Medium M	High H	engagements ind. A	paiements B	engagements ind. C	paiements D	engagements ind. A+C	paiements B+D
Total des nouveaux engagements individuels et paiements sur projets en cours			7 319 651	1 824 660	50 134 000	13 817 800	57 453 651	16 642 460	1 777 660	11 131 000	2 733 800	0	8 177 912	45 110 000	7 992 567	45 110 000	16 170 479
2003	7 ACP MAU 84	Assistance Technique maintenance	312 000			100 000	3 120 000	100 000			100 000		110 000	110 000	220 000		330 000
2002	7 ACP MAU 85	Etude ingénierie Port Minéralier	361 872	70 000		200 000	270 000			270 000			91 872				91 872
1999	8 ACP MAU 20	Clôture financière marché Razel	175 000	175 000			175 000		175 000								
1999	8 ACP MAU 21	Typsa (avenant n°1)	130 000	115 000		15 000	130 000		130 000								0
2000	8 ACP MAU 22	Réhabilitation de l'Hôtel de ville	70 000	35 000		28 000	63 000		63 000					7 000			7 000
2000	8 ACP MAU 22	Fourniture d'un véhicule 4x4	19 400	17 460			17 460		17 460				1 940				1 940
2000	8 ACP MAU 22	Fourniture d'un camion benne	51 000	45 900			45 900		45 900				5 100				5 100
2000	8 ACP MAU 22	Fourniture d'un tracteur	57 000	51 300			51 300		51 300				5 700				5 700
2000	8 ACP MAU 22	devis programme n°2			450 000		150 000		150 000				250 000		50 000		300 000
2001	8 ACP MAU 26	Réhabilitation de pistes	2 900 000			966 667	966 667			966 667			700 000		943 000		1 643 000
2001	8 ACP MAU 26	Ouvrages de désenclavement			3 250 000	1 083 333	1 083 333			1 083 333			700 000		1 141 667		1 841 667
2001	8 ACP MAU 26	Travaux de forages			390 000		130 000		130 000				39 000				39 000
2001	8 ACP MAU 26	Devis programme n°2	200 000	75 000		100 000	175 000			175 000			25 000				25 000
2002	8 ACP MAU 44	Etude Kaedi-Gouraye	923 000	240 000		300 000	540 000		540 000				300 000		83 000		383 000
2002	8 ACP MAU 44	Etude Atar-Choum	583 000	118 000		250 000	366 000		366 000				100 000		117 000		217 000
2002	8 ACP MAU 44	Etude Nouakchott-Rosso			740 000	148 000	148 000			148 000			300 000		292 000		592 000
2002	8 ACP MAU 44	Etude Boutlimt-Aleg			480 000	96 000	96 000			96 000			250 000		134 000		384 000
2002	8 ACP MAU 46	Renouvellement du port de Nouadhibou					0							45 000 000			0
1999	8 ACP MAU 5	Evaluation du projet			40 000		40 000			40 000							0
1998	8 ACP MAU 6	Devis programme n°4/2004	187 379	75 000		75 000	150 000			150 000							
1998	8 ACP MAU 6	Evaluation projet	80 000	16 000		64 000	80 000			80 000							
1998	8 ACP MAU 6	Audit projet	65 000	13 000		52 000	65 000			65 000							
1998	8 ACP MAU 8	Fournitures solaires	750 000	450 000		225 000	675 000		675 000				75 000				75 000
1998	8 ACP MAU 8	Avenant Hydroplan	120 000	40 000		60 000	100 000		100 000				20 000				20 000
1998	8 ACP MAU 8	Devis programme n°3(jan 04-avril 04)	30 000	30 000			30 000			30 000							
1998	8 ACP MAU 8	Devis programme n°4 (mai 04-oct 05)	50 000	25 000		25 000	50 000			50 000							
1998	8 ACP MAU 8	Evaluation projet			80 000	30 000	30 000			30 000			50 000				50 000
1998	8 ACP MAU 9	Devis programme de clôture (5 mois)			90 000	60 000	60 000			60 000			30 000				30 000
1998	8 ACP MAU 9	Evaluation projet	40 000	20 000		20 000	40 000		40 000								
2001	8 ACP MAU 33	Avenant 2AC, Audit 3e tranche	15 000	15 000		15 000	15 000			15 000							
2003	9 ACP MAU 1	Travaux de construction Rosso-Lexeiiba			42 000 000	9 000 000	9 000 000		9 000 000				4 500 000		4 500 000		9 000 000
2003	9 ACP MAU 1	Surveillance des travaux			1 850 000	370 000	370 000		370 000				360 000		360 000		720 000
2003	9 ACP MAU 3	AT à la DTP			500 000	125 000	125 000			125 000			125 000		125 000		250 000
2003	9 ACP MAU 4	Clôture financière marché Razel	200 000	200 000			200 000		200 000								0
2003	9 ACP MAU 6	Plan d'aménagement de la forêt de Gani			65 000	65 000	65 000			65 000							0
2003	9 ACP MAU 7	Etude d'identification Société civile			199 000	39 800	39 800			39 800			139 300		19 900		159 200

Montants en €			PREVISIONS 2004									PREVISIONS 2005					
			1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		TOTAL		estimation du risque			1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		TOTAL	
Date Engagement global	Montant en € (engagement global)	Titre du nouvel engagement global	engagements ind. A	paiements B	engagements ind. C	paiements D	engagements ind. A+C	paiements B+D	Low L	Medium M	High H	engagements ind. A	paiements B	engagements ind. C	paiements D	engagements ind. A+C	paiements B+D
Total des engagements individuels et paiements sur futurs projets			360 000	290 000	600 000	540 000	960 000	830 000	0	200 000	630 000	1 250 000	450 000	0	550 000	1 250 000	1 000 000
avr.-04	200 000	Route Maghta Lajar Djouk engagement complémentaire	200 000	200 000			200 000	200 000		200 000							
juil.-04	4 900 000	Amélioration des capacités d'absorption de l'administration										750 000	200 000		300 000	750 000	500 000
mai-04	4 000 000	Facilité de Coopération Technique	160 000	90 000	600 000	540 000	760 000	630 000			630 000	500 000	250 000		250 000	500 000	500 000

Montants en €			PREVISIONS 2004									PREVISIONS 2005					
			1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		TOTAL		estimation du risque			1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		TOTAL	
			engagements ind. A	paiements B	engagements ind. C	paiements D	engagements ind. A+C	paiements B+D	Low L	Medium M	High H	engagements ind. A	paiements B	engagements ind. C	paiements D	engagements ind. A+C	paiements B+D
Total des engagements individuels et paiements sur projets en cours et futurs projets			7 679 651	2 114 660	50 734 000	14 357 800	58 413 651	16 472 460	1 777 660	11 331 000	3 363 800	1 250 000	8 627 912	45 110 000	8 542 567	46 380 000	17 170 479
	7 ^{ème} FED		673 872	70 000	0	300 000	673 872	370 000	0	270 000	100 000	0	201 872	110 000	220 000	110 000	421 872
	8 ^{ème} FED		6 445 779	1 554 660	5 520 000	3 918 000	11 965 779	5 472 660	1 577 660	1 426 000	2 469 000	0	2 851 740	45 000 000	2 767 667	45 000 000	5 619 407
	9 ^{ème} FED		560 000	490 000	45 214 000	10 139 800	45 774 000	10 629 800	200 000	9 635 000	794 800	1 250 000	5 574 300	0	5 554 900	1 250 000	11 129 200

Annexe 5 : Matrice des donateurs

A. Développement économique	B. Développement Social	C. Activités du Secteur Productif	D. Questions Thématiques/Transversales
(les investissements et le développement du secteur privé, les réformes macro-économiques et structurelles ainsi que l'intégration régionale)	(les services du secteur social, notamment l'éducation et la formation, les systèmes de soin de santé, les questions relatives à la population, la lutte contre le VIH/SIDA, l'accès à l'eau et la disponibilité de logement)	(les stratégies rurales et agricoles, les infrastructures économiques et techniques, le soutien aux secteurs tertiaires, y compris le tourisme, le transfert et la mise au point de nouvelles technologies)	(les réformes institutionnelles, les initiatives en matière de viabilité écologique, la promotion des valeurs culturelles et l'égalité des sexes)
Pays donateurs			
Allemagne			
<ul style="list-style-type: none"> - Crédit agricole (965 M UM) - Programme de rachat de la dette (137 MUM) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture sanitaire de la population du Hodh El Gharbi (338 MUM) - Tuberculose infantile à Nouakchott, attention nutritionnelle <p>Lutte contre la pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'infrastructures HIMO (185 MUM) - Appui à la lutte contre la pauvreté (183 + 105 MUM) 	<p>Développement Rural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement rural régional Guidimakha (330 MUM) - Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans l'Est Mauritanien/GIRNEM (506MUM) - Barrage de Manantali (730 + 359 MUM) - Promotion d'entreprises artisanales (BAPEM) - Création d'une structure de surveillance de la pêche (1738 + 636 +23 + 130 M UM) 	<p>Renforcement Institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la Cour des Comptes (115 + 91 MUM) - Promotion des collectivités locales (288 MUM) - Développement Communal et Décentralisation - Fonds d'Etude et Expert 203 M <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des conventions lutte contre la désertification, et protection biodiversité - Gestion du PNBA

A. Développement économique	B. Développement Social	C. Activités du Secteur Productif	D. Questions Thématiques/Transversales
Espagne			
	<ul style="list-style-type: none"> - Aide alimentaire et d'urgence, inondations du fleuve Sénégal - Construction et équipement de l'hôpital de Nouadhibou (7914 MUM) - AEP Chinguitti 	<p>Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension du Port autonome de Nouadhibou - Port de Pêche artisanal sud de Nouakchott - Renforcement du Port de Nouadhibou : <ul style="list-style-type: none"> * acquisition d'un remorqueur * balisage du port <p>Sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers (financement groupé avec l'hôpital NDB)</p> <p>Electrification de la vallée (connexion Rosso-Boghé)</p> <p>Développement Rural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mare de Dell Ama-Gorgol, - Agricole et pastoral fleuve Sénégal, - Tufunde-Civé phase II 	

A. Développement économique	B. Développement Social	C. Activités du Secteur Productif	D. Questions Thématiques/Transversales
France			
<p>Développement du Secteur Privé - Grands Moulins de Nktt (70MUM) - Crédit aux Banques commerciales (394 + 36 MUM)</p> <p>Gestion des finances publiques (265 MUM)</p> <p>Appui Direction Air Mauritanie (82 MUM)</p> <p>Contrat de désendettement et de développement C2D (3978 MUM)</p>	<p>Projet urbains Nouakchott et Nouadhibou (en cours + 992MUM prévus)</p> <p>Appui à l'autonomie des systèmes sanitaires (432 MUM)</p> <p>Education - Consolidation de la réforme du système éducatif (272 MUM) - Programme d'appui à l'enseignement supérieur (272 MUM)</p> <p>Aide alimentaire (172 MUM)</p> <p>Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement (148 MUM)</p>	<p>Développement intégré vallée fleuve Sénégal (732 MUM)</p> <p>Electrification rurale décentralisée (498 MUM +160 MUM)</p> <p>Infrastructures - Aéroports secondaires (272 MUM) - Développement du secteur aéroportuaire (296 MUM) - Gestion Port Autonome de NDB (69 MUM)</p> <p>Pêche artisanale -UNCOPAM (319 MUM + 66 MUM) -A3PAC3M (331 MUM)</p>	<p>Fonds d'études et préparation de projets (81 MUM)</p> <p>Environnement - Protocole Montréal (137 MUM) - Banc d'Arguin (119 MUM) - Gestion durable des ressources halieutiques (34 MUM) - Parc national du Diawling (347 MUM)</p> <p>Modernisation du cadre institutionnel - Consolidation et valorisation de l'état civil (complément au FED) - Renforcement institutionnel du secteur minier (235 MUM) - Renforcement institutionnel du secteur rural (232 MUM) - Renforcement institutionnel direction de l'hydraulique (82 MUM) - Appui à la décentralisation et à la déconcentration (185 MUM)</p> <p>Modernisation des médias (109 MUM)</p>

A. Développement économique	B. Développement Social	C. Activités du Secteur Productif	D. Questions Thématiques/Transversales
Chine			
Remise de la dette à 80%	Santé - Equipes médicales permanentes à Kiffa et Sélibaby - Missions ponctuelles de médecins Programmes hydraulique dans le Tiris Zemour, l'Adrar, l'Inchiri, le Tagant et Nouadhibou	- Construction des locaux de la Présidence de la République (810 MUM) - Projets Multisectoriels (30430 M Yuans)	
Japon			
- Ajustement structurel (2303 MUM) - Allègement de la dette 435 MUM) - Aide Alimentaire (658 MUM)	Construction de salles de classes (Nouakchott et Nouadhibou) (4447 MUM + 687 MUM) Aide Alimentaire (3813 MUM) Hydraulique -Hydraulique rurale pour éradication du Ver de Guinée (2261 MUM) -200 forages dans le Guidimakha (1005 MUM)	Pêche - Aménagement du Port et construction d'un quai de pêche artisanale à NDB (1328 + 1751 MUM) - Extension du Marché de poisson de Nouakchott (930 MUM) Fourniture d'intrants agricoles (492 MUM)	Culture (43 MUM)

A. Développement économique	B. Développement Social	C. Activités du Secteur Productif	D. Questions Thématiques/Transversales
Bailleurs multilatéraux			
Banque Mondiale			
Soutien à la réforme de la fiscalité directe (7124 MUM) Réforme du secteur poste et télécom (2337 MUM) Gestion des ressources publiques (2778 MUM) Réforme des secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (2353 MUM) Réduction de la dette commerciale (712 MUM)	Développement urbain (18 000 MUM) Programme éducation générale (*6/10) - Appui au secteur santé (4591 MUM) - Lutte contre le SIDA (5523 MUM) Nutrition, sécurité alimentaire, mobilisation sociale (1052 MUM)	Développement Rural - Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (8239 MUM) - Ressources naturelles pluviales (2762 MUM) - Renforcement des capacités du secteur minier (3214 MUM + 3945 MUM) Energie hydroélectrique régionale (1695 MUM)	Appui à la décentralisation (1938 MUM) Patrimoine culturel (1208 MUM) Promotion du secteur privé (100 MUM)

A. Développement économique	B. Développement Social	C. Activités du Secteur Productif	D. Questions Thématiques/Transversales
ONU			
<p>Appui au développement du secteur privé (PNUD, 216 MUM)</p> <p>Promotion de l'entreprise privée (PNUD 52 MUM)</p> <p>Micro-finance et la micro-entreprise dans la lutte contre la pauvreté</p>	<p>Lutte contre la pauvreté - Apui au programme national de lutte contre la pauvreté (PNUD), 652 MUM) , Projet pilote de lutte contre la pauvreté et de développement durable</p> <p>Santé - Education des adolescents FNUAP (62 MUM) - Santé de la reproduction FNUAP (399 + 206 MUM)</p> <p>Développement rural et sécurité alimentaire PAM (228 + 2897 MUM)</p> <p>Programme RIM-UNICEF (961 MUM)</p>		<p>Gestion et Préservation de l'environnement - Plan d'action national pour l'environnement - Projet régional de gestion intégrée des ressources en eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal - Projet régional de réhabilitation des terres dégradées (Mauritanie – Sénégal) - Protection de la biodiversité dans les zones arides FEM (2012 MUM)</p> <p>Bonne Gouvernance - Initiative Internet pour l'Afrique-réseau développement durable PNUD (97 MUM) - Analyse et publication de données démographiques FNUAP (89 MUM) - Appui à la mise en place de l'observatoire du DHD PNUD (99 MUM) - Programme national de renforcement des capacités PNUD (205 + 63 MUM) - Appui à la presse indépendante</p>

Annexe 6 : Profil environnemental de la Mauritanie

Suite aux sécheresses des années 70 et 80, la Mauritanie s'est trouvée confrontée à une désertification désastreuse qui a eu pour conséquences immédiates : (i) l'insécurité alimentaire, (ii) la dégradation de l'environnement (90% de la superficie est désertique), et (iii) le bouleversement intensif sur le plan socio-économique.

Compte tenu de cette situation, les pouvoirs publics ont axé depuis lors leur stratégie sur la lutte contre ce phénomène qui, à l'époque était la manifestation la plus visible et la plus tangible des problèmes environnementaux auxquels le pays fait face.

Ainsi, à partir de 1987, les principales initiatives en matière environnementale ont concerné :

- ❖ 1987 : mise en place d'un Plan Directeur de Lutte contre la Désertification (PDLCD)
- ❖ 1987 : mise en place de la stratégie de conservation de la nature (SNC), complémentaire au PDLCD
- ❖ 1992 : élaboration du Programme Multisectoriel de Lutte contre la Désertification (PMLCD)
- ❖ 1995 : élaboration de la stratégie nationale d'aménagement des forêts classées
- ❖ 1998 : élaboration de la stratégies du secteur rural horizon 2015
- ❖ 1999 : mise en place de la stratégie et plan d'action national sur la diversité biologique
- ❖ 2001 : adoption du CSLP comme cadre développement économique et social du pays
- ❖ 2002 : élaboration du plan d'action national de lutte contre la désertification.

Certes la lutte contre la désertification demeure un objectif incontournable pour la Mauritanie, cependant après le sommet de RIO en 1992 et avec la ratification des principales conventions internationales dans le domaine de l'environnement, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de rompre avec la vision sectorielle de l'environnement en faveur d'une approche prenant en compte la dimension environnementale dans sa globalité. C'est dans ce cadre q'un Programme d'Action National pour l'Environnement et le développement durable (PANE) est en cours d'élaboration avec l'appui du PNUD en vue de tenir compte de l'environnement marin, urbain...

Annexe 7 : Situation financière du 9^{ème} FED

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	2003	Total au 31/12/2003	
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL		46 343 900	0	363 755	363 755	0	25 575	25 575	0%
9 ACP MAU 1	Route Rosso-Lexeiba	45 000 000	0	0	0	0	0	0	0%
9 ACP MAU 2	Assistance technique auprès du BGR	79 900		79 755	79 755	0	0	0	0%
9 ACP MAU 3	Assistance technique auprès des T.P	550 000	0	0	0	0	0	0	0%
9 ACP MAU 4	Augmentation plafond Maghta L. - Diouk	200 000	0	0	0	0	0	0	0%
9 ACP MAU 5	Assistance technique auprès du MDRE	250 000	0	219 000	219 000	0	25 575	25 575	10%
9 ACP MAU 6	Elaboration plan d'aménagement de la forêt de Gani	65 000	0	65 000	65 000	0	0	0	0%
9 ACP MAU 7	Etude pour appui à la Société civile	199 000	0	0	0	0	0	0	0%

Annexe 8 : Situation financière du 8^{ème} FED

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL		68 951 482	42 413 384	7 646 923	50 060 307	28 572 315	9 964 504	38 719 032	41%
8 ACP MAU 04	Appui à la réforme de l'état civil et recensement	2 400 000	2 836 545	-9 979	2 826 566	1 859 068	-64 916	1 794 152	78%
8 ACP MAU 05	Prospection aurifère	2 750 000	1 914 448	224 868	2 139 316	1 322 868	144 496	1 467 364	50%
8 ACP MAU 06	Aménagement rural en zone pluviale	5 175 000	4 933 559	172 659	5 106 218	4 053 565	537 965	4 591 530	79%
8 ACP MAU 07	Etude de Préfaisabilité de la diversification de productions	149 703	149 703	0	149 703	149 703	0	149 703	100%
8 ACP MAU 08	Eau de l'espoir	4 700 000	815 950	1 691 474	2 507 424	508 219	617 895	1 126 114	11%
8 ACP MAU 09	Coordination auprès du MAED	1 950 000	1 305 708	151 952	1 457 660	646 229	123 826	770 055	31%
8 ACP MAU 11	Finalis.de l'Organi.et évaluation du CSA	39 754	0	39 754	39 754	39 754	0	39 754	100%
8 ACP MAU 13	Alim.en eau potable de Kaédi et de Mederdra	2 600 000	2 165 900	260 958	2 426 858	1 950 812	336 299	2 287 111	81%
8 ACP MAU 14	AT/ au Ministère de l'hydraulique.	500 000	500 000	0	500 000	328 884	0	328 884	66%
8 ACP MAU 15	Assistance tech. Minis.Equi.Transport	500 000	463 750	0	463 750	339 360	0	339 360	68%
8 ACP MAU 17	AT/Ministère du Développement rural et env.	750 000	669 390	0	669 390	305 691	26 513	332 204	31%
8 ACP MAU 18	Etude de Préfaisabilité et d'Exécution Rosso-Boghe	700 000	665 900	34 100	700 000	509 090	87 377	596 467	77%
8 ACP MAU 20	Route Magta Lahjar - Djouk	16 700 000	12 817 400	3 607 000	16 424 400	14 005 194	2 342 493	16 347 687	80%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
8 ACP MAU 21	Route régionale Aioun-Hassit+av1	10 300 000	10 049 000	0	10 049 000	1 889 172	4 928 668	6 817 840	27%
8 ACP MAU 22	Appui à la Commune de CHINGUETTI	3 350 000	0	1 257 000	1 257 000	0	446 403	446 403	0%
8 ACP MAU 23	Etude faisabilité Aménag rural Oasis Adrar	55 000	43 896	0	43 896	43 896	0	43 896	80%
8 ACP MAU 26	Aménagement rural Oasis Adrar	10 000 000	939 483	255 817	1 195 300	251 095	331 619	582 714	3%
8 ACP MAU 29	Atelier diversification agricole	19 040	19 040	0	19 040	19 040	0	19 040	100%
8 ACP MAU 31	AT PAS IV	500 000	492 635	0	492 635	202 821	30 096	232 917	21%
8 ACP MAU 32	ETUDE REABILIT. DE LA DIGUE DU PPG II	76 000	67 100	1 320	68 420	60 850	7 900	68 750	78%
8 ACP MAU 37	Assistance technique au Ministère de l'équip, et TP	550 000	436 402	0	436 402	0	19 201	201 414	0%
8 ACP MAU 39	AT AUPRES de l'E.N.E.R	750 000	690 590	-40 000	650 590	29 502	28 104	57 606	0%
8 ACP MAU 41	AT aupres Direction des Transports Terrestres	500 000	0	0	0	0	0	0	0%
8 ACP MAU 42	Assistance aupres du ministère Hydraulique	436 985	436 985	0	436 985	57 501	20 566	78 067	0%
8 ACP MAU 44	Etude de faisabilité et d'Execution des routes financées	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
PROGRAMME INDICATIF REGIONAL		7 556 000	2 347 000	575 807	575 807	87 798	40 174	40 174	1%
8 ACP RPR 17	Route régionale Aioun-Hassi	4 300 000	2 347 000			0			0%
8 ACP RPR 42	Programme Régional Solaire PHASE II	3 256 000	0	530 578	530 578	87 798			3%
8 ACP RPR 32	PACE	45 229	0	45 229	45 229	0	40 174	40 174	89%
CAPITAUX A RISQUE		41 325 000	32 123 500	5 000 000	37 123 500	18 901 529	5 745 573	24 647 102	46%
8 ACP MAU 01	ATTM	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0%
8 ACP MAU 12	SNIM V	1 200 000	998 500	0	998 500	998 500	0	998 500	83%
8 ACP MAU 16	GMN	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000	910 937	0	910 937	0%
8 ACP MAU 19	GBN Glogan Loan	2 980 000	2 980 000	0	2 980 000	2 980 000	0	2 980 000	100%
8 ACP MAU 24	Mauritanie Leasing	1 700 000	1 700 000	0	1 700 000	1 200 000	0	1 200 000	71%
8 ACP MAU 30	Bonifications d'interêts	4 945 000	4 945 000	0	4 945 000	1 573 030	434 573	2 007 603	0%
8 ACP MAU 38	SAFA II	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	0%
8 ACP MAU 40	Secteur Financier Global LOAN	11 000 000	11 000 000	0	11 000 000	5 079 000	5 311 000	10 390 000	18%
8 ACP MAU 43	Grands Moulins de Mauritanie	4 000 000	4 000 000	0	4 000 000	3 130 104	0	3 130 104	78%
8 ACP MAU 45	ATTM II	2 500 000	2 500 000	0	2 500 000	2 029 958	0	2 029 958	81%
8 ACP MAU 47	Grands Moulins de Mauritanie	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
AJUSTEMENT STRUCTUREL		29 485 000	11 561 355	11 407 554	22 968 909	16 749 242	5 821 169	22 570 411	57%
8 ACP MAU 02	Appui au Programme d'ajustement structurel 1998	9 700 000	9 680 710	0	9 680 710	9 556 307	0	9 556 307	99%
8 ACP MAU 03	Appui au programma d'ajustement structurel 1998(PAS III/ISD)	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	0	1 500 000	100%
8 ACP MAU 33	Appui Budg/strategie contre la pauvreté	5 200 000	380 645	207 554	588 199	192 935	121 169	314 104	4%
8 ACP MAU 34	Appui Budg/strategie contre la pauvreté	780 000	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000	0%
8 ACP MAU 35	Appui Budg/strategie contre la pauvreté	10 700 000	0	10 700 000	10 700 000	5 500 000	5 200 000	10 700 000	51%
8 ACP MAU 36	Appui Budg/strategie contre la pauvreté	1 605 000	0	0	0	0	0	0	0%
STABEX		15 860 538	15 860 538	0	15 860 538	15 860 538	0	15 860 538	100%
8 ACP MAU 27	STABEX 98 Calamares-Poulpes et Sèches	14 754 418	14 754 418	0	14 754 418	14 754 418		14 754 418	100%
8 ACP MAU 28	FRANCHISE ART 195 A CALMARS	1 106 120	1 106 120	0	1 106 120	1 106 120		1 106 120	100%
8 ACP ROC 28	Boad III Global Loan	800 000	0	0	0	0	0	0	0%
SYSMIN		45 148 000	147 880	0	147 880	119 230	28 651	147 881	0%
8 ACP MAU 25	Instruction SYSMIN 8 ème FED	148 000	147 880	0	147 880	119 230	28 651	147 881	81%
8 ACP MAU 46	Port Minéralier	45 000 000	0	0	0	0	0	0	
AIDE D' URGENCE		220 000	0	220 000	220 000	0	220 000	220 000	100%
8 ACP MAU 10	Programme spécial d'insertion rapide (PSIR)	220 000	0	220 000	220 000	0	220 000	220 000	100%

		Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
PIN	PROGRAMME INDICATIF NATIONAL	68 951 482	42 413 384	7 646 923	50 060 307	28 572 315	9 964 504	38 719 032	41%
PIR	PROGRAMME INDICATIF REGIONAL	7 556 000	43 896	0	43 896	43 896	0	43 896	1%
CR	CAPITAUX A RISQUE	41 325 000	32 123 500	5 000 000	37 123 500	18 901 529	5 745 573	24 647 102	46%
AS	AJUSTEMENT STRUCTUREL	29 485 000	11 561 355	11 407 554	22 968 909	16 749 242	5 821 169	22 570 411	57%
STABEX	STABEX	15 860 538	15 860 538	0	15 860 538	15 860 538	0	15 860 538	100%
SYSMIN	SYSMIN	45 148 000	147 880	0	147 880	119 230	28 651	147 881	0%
AU	AIDE D'URGENCE	220 000	0	220 000	220 000	0	220 000	220 000	100%
	TOTAL TOUS INSTRUMENTS	208 546 020	102 150 553	24 274 477	126 425 030	80 246 751	21 559 896	101 988 860	38%

Annexe 9 : Situation financière du 7^{ème} FED

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL		64 393 828	62 412 352	312 700	62 725 052	60 867 050	1 149 793	62 016 843	95%
7 MAU 05	Premier Programme Routier	17 350 801	17 350 800		17 350 800	17 350 800		17 350 800	100%
7	AT/ Ministère du Plan (CJMT)	703 873	703 873		703 873	703 873		703 873	100%
9	Prospection aurifère	2 500 000	2 352 325		2 352 325	2 378 675		2 378 675	95%
10	ET/Ensablement Warf Nouakchott	59 092	59 092		59 092	59 092		59 092	100%
12	AT/ Contrat Cadre Cherif	118 129	118 129		118 129	118 129		118 129	100%
14	Réhabilitation Hôpital Aioun et CHN	2 446 304	2 446 304		2 446 304	2 446 304		2 446 304	100%
15	Soutien Instit. Ministère du Plan	1 097 674	1 097 674		1 097 674	1 097 674		1 097 674	100%
16	ET/ Evaluation Réinsert. Rapatr. Sénégal	9 856	9 856		9 856	9 856		9 856	100%
17	Réhabilitation du Warf de Nouakchott	2 236 870	2 178 086		2 178 086	2 178 086		2 178 086	97%
18	Deuxième Programme Routier	7 350 000	7 332 901		7 332 901	6 077 121	1 063 366	7 140 487	83%
19	Alimentation en eau d'Aioun	502 835	502 835		502 835	502 835		502 835	100%
20	AT/ Ministre Plan - Cellule 6ème FED	127 468	127 468		127 468	127 468		127 468	100%
21	ET/ Etude socio-éco, région du Tagant	59 145	59 145		59 145	59 145		59 145	100%
30	AT/ MDRE - Paul Ginies	604 737	604 737		604 737	604 737		604 737	100%
32	ET/ Villes Anciennes, Chinguetti Ouadane	31 495	31 495		31 495	31 495		31 495	100%
35	Mesures Nat. d'Accompagn. PRS	2 520 000	2 490 071		2 490 071	2 481 251	3 533	2 484 784	98%
36	Identif Birrimien, Frontière RIM/Mali	18 159	18 159		18 159	18 159		18 159	100%
37	Appui à la Gestion, Mairie de Kaédi	729 068	729 068		729 068	729 068		729 068	100%
38	AT/ Suivi Evaluation Projet - JMF	58 994	58 994		58 994	58 994		58 994	100%
39	Alimentation en eau Kaédi-Médérdra	720 000	712 012		712 012	686 704		686 704	95%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
40	Renforcement prise en charge MST/SIDA	350 000	297 785		297 785	195 639		195 639	56%
41	Projet PARC	1 000 000	917 003		917 003	917 003		917 003	92%
42	ET/ Rationalisation Direction Hydraulique	179 914	179 914		179 914	183 482		183 482	102%
43	ET/ Régime fiscal et douanier	16 910	16 910		16 910	16 910		16 910	100%
44	Appui à l'application de la Loi Foncière	1 100 000	1 039 373		1 039 373	1 037 153		1 037 153	94%
45	Dév. Eco. Lac d'Aleg	3 000 000	2 964 564		2 964 564	2 931 386		2 931 386	98%
46	Cellule de Coordination	565 250	565 281		565 281	565 281		565 281	100%
47	PFIE	750 000	670 533		670 533	670 533		670 533	89%
48	Dév. Eco. et Agri. de la Région du Tagant	707 324	707 324		707 324	707 324		707 324	100%
50	Appui Exploit. Agri. Gorgol/Trarza	1 150 000	1 130 657		1 130 657	1 089 906	-1 841	1 088 065	95%
53	Projet de Renf. Indépendance Vaccinale	50 000	50 000		50 000	0		0	0%
55	Appui processus d'Ajustement Structurel	8 700 000	8 700 000		8 700 000	8 700 000		8 700 000	100%
56	ET/ Secteur de la Santé	150 000	52 369		52 369	52 369		52 369	35%
57	Impres. monographie Chinguetti-Ouadane	60 000	60 000		60 000	30 949	29 051	60 000	52%
61	AT / MDRE - Christian Leduc	462 892	462 892		462 892	462 142		462 142	100%
62	Travaux Extension PPG / EGP-TP	3 561 510	3 561 510		3 561 510	3 561 510		3 561 510	100%
64	Plan Sectoriel des Transports	392 870	392 870		392 870	392 870		392 870	100%
65	Prog de renf. des capacités institut.(PRCI)	1 865 000	661 732		661 732	661 090		661 090	35%
67	Séminaire sur les Procédures FED	26 054	26 054		26 054	26 054		26 054	100%
69	AT / Ministère de l'Equipement - DTP	230 000	177 161		177 161	176 526		176 526	77%
73	ET/ Identif. Projets Hydrau. VIIIème FED	59 501	57 296		57 296	57 298		57 298	96%
75	ET /Ensamblage de Chinguetti	25 314	25 314		25 314	25 314		25 314	100%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
76	Mission d'appui au PAS-Santé	34 000	26 569		26 569	26 569		26 569	78%
77	ET /Rech. Eau par Satellite Adrar	499 562	499 562		499 562	499 562		499 562	100%
81	Act. Etude & Appel d'offres Route Aioun-Nioro	55 227	55 226		55 226	55 227		55 227	100%
82	Mission Appui Cellule Coordination.	80 000	64 905		64 905	64 905		64 905	81%
83	Etude de faisabilité pour le RPS II	78 000	66 524		66 524	40 583	55 684	96 267	52%
84	At Direction matériel ENER	312 700	0	312 700	312 700			0	
PROGRAMME INDICATIF REGIONAL		4 376 289	958 787		958 787	3 029 143		3 029 143	69%
7 RPR 442	Projet PFIE Volet Régional	1 000 000	54 200		54 200	1 026 481		1 026 481	103%
464	Lutte Anti-acridienne	270 000	0		0	256 684		256 684	95%
49	Appui à la lutte contre la cécité (PNLC)	50 746	50 746		50 746	44 730		44 730	88%
491	Lutte Contre la Peste Bovine Projet Parc	2 000 000	0		0	1 210 895		1 210 895	61%
593	Programme Régional de Lutte contre la Drogue	38 449	38 449		38 449	30 813		30 813	80%
61	Diapper III	20 594	0		0	35 149		35 149	171%
744	Panaficain de contrôle des epizooties	996 500	815 392		815 392	424 390		424 390	43%
CAPITAUX A RISQUE		17 870 637	17 870 637		17 870 637	17 747 068		17 747 068	99%
7 MAU 02	Bonification d'intérêts / SNIM 4-C	3 470 637	3 470 637		3 470 637	3 470 637		3 470 637	100%
6	Capitaux à Risque / SNIM 4-B	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000		10 000 000	100%
58	SNIM / SAFA - LOAN A	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000		2 000 000	100%
59	SNIM / SAFA - LOAN B	1 400 000	1 400 000		1 400 000	1 400 000		1 400 000	100%
78	Participat°/ Usine de Cond° Poisson	1 000 000	1 000 000		1 000 000	876 431		876 431	88%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
AJUSTREMENT STRUCTUREL		24 550 000	24 550 000		24 550 000	24 457 978		24 457 978	100%
7 MAU 13	Appui au PAS I	19 950 000	19 950 000		19 950 000	19 857 978		19 857 978	100%
54	Appui processus d'Ajustement Structurel	4 600 000	4 600 000		4 600 000	4 600 000		4 600 000	100%
STABEX		16 149 839	16 149 839		16 149 839	16 129 839			
7 MAU 01	Transfert Stabex 90	9 583 712	9 583 712		9 583 712	9 563 712			100%
8	Transfert Stabex 91	4 087 698	4 087 698		4 087 698	4 087 698			100%
7 MAU 33	Transfert Stabex 92	825 417	825 417		825 417	825 417			100%
52	Transfert Stabex 94	1 014 030	1 014 030		1 014 030	1 014 030			100%
63	Reversement Excédent Stabex 94	638 982	638 982		638 982	638 982			100%
SYSMIN		58 033 851	51 441 521	6 592 000	58 033 521	44 810 096	10 964 977	55 775 073	96%
7 MAU 29	ET/ Eligibilité au SYSMIN II	33 851	33 851		33 851	33 851		33 851	100%
49	Réhabilitation de la SNIM	58 000 000	51 407 670	6 592 000	57 999 670	44 776 245	10 964 977	55 741 222	77%
TRANSFERT 5ème FED		6 266 849	7 184 910		7 184 910	5 968 726		5 968 726	95%
7 MAU 03	Barrages OMVS, Diama et Manantali	0	0		0	0		0	
22	Equipement de Forages	82 329	82 329		82 329	82 329		82 329	100%
23	Ext. Hôpital Régional Kaédi	0	0		0	0		0	
24	AT Protection des Végétaux	0	0		0	0		0	
25	Alimentation en eau d'Aioun	646 938	646 938		646 938	646 938		646 938	100%
26	Réhabilitation Hôpital Aioun et CHN	331 592	1 462 196		1 462 196	331 592		331 592	100%
27	Réhabilitation Hôpital Aioun et CHN	1 462 196	1 462 196		1 462 196	1 462 196		1 462 196	100%
28	Réhabilitation du Wharf de Nouakchott	459 275	459 275		459 275	459 275		459 275	100%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
34	Recherche Minière Maunitanides	4 789	4 789		4 789	4 789		4 789	100%
51	Prospection Aurifère	390 000	177 458		177 458	151 108		151 108	39%
60	AT / MDRE - Christian Leduc	178 114	178 114		178 114	117 227		117 227	66%
66	Etude Route Maghta Lahjar/Diouk	315 411	315 411		315 411	317 066		317 066	101%
71	Barrages OMVS, Diama et Manantali	2 145 599	2 145 599		2 145 599	2 145 599		2 145 599	100%
74	Renforcement des Services ON-FED	117 963	117 963		117 963	117 963		117 963	100%
79	ET/ faisabilité Projet Dev.Com. Chinguetti	63 526	63 526		63 526	63 526		63 526	100%
80	Etude de préfaisabilité Oasis-Adrar	69 116	69 116		69 116	69 116		69 116	100%
AIDE D'URGENCE		1 444 427	1 444 427		1 444 427	1 444 427		1 444 427	
7 A MAU 4	Aide d'Urgence/ Réfugiés du Mali	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000		1 000 000	100%
31	Aide d'Urgence/ Réfugiés du Mali	363 677	363 677		363 677	363 677		363 677	100%
72	Aide d'Urgence/ Rapatriés du Sénégal	80 750	80 750		80 750	80 750		80 750	100%

		Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au au 31/12/2003	
PIN	PROGRAMME INDICATIF NATIONAL	64 393 828	62 412 352	312 700	62 725 052	60 867 050	1 149 793	62 016 843	95%
PIR	PROGRAMME INDICATIF REGIONAL	4 376 289	958 787		958 787	3 029 143		3 029 143	69%
CR	CAPITAUX A RISQUE	17 870 637	17 870 637		17 870 637	17 747 068		17 747 068	99%
AS	AJUSTEMENT STRUCTUREL	24 550 000	24 550 000		24 550 000	24 457 978		24 457 978	100%
STABEX	STABEX	16 149 839	16 149 839		16 149 839	16 129 839		16 129 839	100%
SYSMIN	SYSMIN	58 033 851	51 441 521	6 592 000	58 033 521	44 810 096	10 964 977	55 775 073	77%
AU	AIDE D'URGENCE	1 444 427	1 444 427		1 444 427	1 444 427		1 444 427	100%
	TOTAL TOUS INSTRUMENTS	186 818 871	174 827 564	6 904 700	181 732 264	168 485 601	12 114 770	180 600 371	90%

Annexe 10 : Situation financière du 6^{ème} FED

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL		61 111 520	60 996 460		60 996 460	58 210 059	98 918	58 308 977	95%
6 ACP MAU 02	ET/Schéma Dir. Aménagement Hydro-agricoles	243 572	243 572		243 572	243 572		243 572	100%
6 ACP MAU 04	ET/Réhabilitation CHN	38 670	38 670		38 670	38 670		38 670	100%
6 ACP MAU 06	ET/Exploitation minéral de fer (préparation SYSMIN)	23 141	23 141		23 141	23 141		23 141	100%
6 ACP MAU 08	Programme d'entretien routier	15 833 538	15 833 538		15 833 538	15 833 538		15 833 538	100%
6 ACP MAU 12	ET/Surveillance des travaux CHN	500 000	500 000		500 000	500 000		500 000	100%
6 ACP MAU 13	ET/Coordination Programme Gorgol	59 471	59 471		59 471	59 471		59 471	100%
6 ACP MAU 14	Programme d'Appui au Dévelop. du Gorgol	35 000 000	34 972 997		34 972 997	32 392 206	70 692	32 462 898	93%
6 ACP MAU 15	Programme Général d'importation N° 1	2 300 000	2 300 000		2 300 000	2 300 000		2 300 000	100%
6 ACP MAU 16	Programme Général d'importation N° 2	4 700 000	4 700 000		4 700 000	4 700 000		4 700 000	100%
6 ACP MAU 23	ET/Prospection Aurifère	24 844	24 844		24 844	24 844		24 844	100%
6 ACP MAU 24	ET/Cadre Macro-éco. - Ajustement Structurel	22 000	22 000		22 000	22 000		22 000	100%
6 ACP MAU 25	ET/Revue de dépenses Publiques	53 643	53 643		53 643	53 643		53 643	100%
6 ACP MAU 27	ET/Diagnostic Stratégie Hospitalière	43 384	43 384		43 384	43 384		43 384	100%
6 ACP MAU 28	ET/Route Aleg-Boghé	18 407	18 407		18 407	18 407		18 407	100%
6 ACP MAU 29	ET/AO - Route NKTT - Boutilimitt	55 000	55 000		55 000	55 000		55 000	100%
6 ACP MAU 30	ET/Secteur Pêche	29 116	29 116		29 116	29 116		29 116	100%
6 ACP MAU 31	ET/Soutien Institutionnel	12 709	12 709		12 709	12 709		12 709	100%
6 ACP MAU 33	ET/Contrat cadre AEC	108 682	108 682		108 682	108 682		108 682	100%
6 ACP MAU 35	Réhabilitation Hôpitaux Nouakchott et Aioun	1 965 986	1 877 868		1 877 868	1 672 259	28 226	1 700 485	85%
6 ACP MAU 37	AT/ Contrat Carlo Stagnozzi	57 113	57 173		57 173	57 173		57 173	100%

Code projet	Intitulé	Montant	CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT			%
			Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au 31/12/2003	
6 ACP MAU 38	ET/ Voltterrani, Hôpital de Kaédi	12 968	12 968		12 968	12 968		12 968	100%
6 ACP MAU 39	Expertise sur recensement général et administratif	9 276	9 276		9 276	9 276		9 276	100%
CAPITAUX A RISQUE		21 511 646	21 511 646	0	21 511 646	21 511 646	0	21 511 646	100%
6 ACP MAU 07	Capitaux à risque/SONELEC 2 (électricité NDE)	4 941 219	4 941 219		4 941 219	4 941 219		4 941 219	100%
6 ACP MAU 10	Capitaux à risque/SNIM 2 (Usine Guelbs)	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000		10 000 000	100%
6 ACP MAU 17	Capitaux à risque/SNIM 3 (Etude Mhaoudat)	1 500 000	1 500 000		1 500 000	1 500 000		1 500 000	100%
6 ACP MAU 26	Capitaux à risque/SNIM 4 (Invest. Mhaoudat)	5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000	100%
6 ACP MAU 36	Capitaux à risque/SAFA - Etude faisabilité	70 427	70 427		70 427	70 427		70 427	100%
SYSMIN		18 000 000	18 000 000			17 919 612		17 919 612	100%
6 ACP MAU 11	Programme Réhabilitation SNIM (SYSMIN)	18 000 000	18 000 000		18 000 000	17 919 612		17 919 612	100%
TRANSFERT 5ème FED		651 780	651 780		651 780	651 780		651 780	100%
6 ACP MAU 34	Réhab° CHN et Hôp. Aioun (Transfert 4ème FED)	651 780	651 780		651 780	651 780		651 780	100%
AIDE D'URGENCE		2 284 260	2 179 260	0	2 179 260	2 284 260	0	2 284 260	100%
6 ACP MAU 01	Aide d'urgence/Lutte anti-acridienne n° 1	134 679	134 679		134 679	134 679		134 679	100%
6 ACP MAU 03	Aide d'urgence/Lutte anti-acridienne n° 2	105 000	0		0	105 000		105 000	100%
6 ACP MAU 09	Aide d'urgence/Epidémie Fièvre Jaune	91 341	91 341		91 341	91 341		91 341	100%
6 ACP MAU 18	Aide d'urgence/Victimes troubles	46 970	46 970		46 970	46 970		46 970	100%
6 ACP MAU 19	Aide d'urgence/Rapatriés Sénégal	359 360	359 360		359 360	359 360		359 360	100%
6 ACP MAU 20	Réinsertion Rapatriés/ET pêche	46 910	46 910		46 910	46 910		46 910	100%
6 ACP MAU 21	Réinsertion Rapatriés/Agriculture Brakna	750 000	750 000		750 000	750 000		750 000	100%
6 ACP MAU 22	Réinsertion Rapatriés/Promot° d'init. privées	750 000	750 000		750 000	750 000		750 000	100%

		CREDIT DELEGUE			DECAISSEMENT				
		Montant	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au au 31/12/2003	Total au 31/12/02	Année 2003	Total au au 31/12/2003	%
PIN	PROGRAMME INDICATIF NATIONAL	61 111 520	60 996 460		60 996 460	58 210 059	98 918	58 308 977	95%
CR	CAPITAUX A RISQUE	21 511 646	21 511 646		21 511 646	21 511 646		21 511 646	100%
SYSMIN	SYSMIN	18 000 000	18 000 000		18 000 000	17 919 612		17 919 612	100%
AU	AIDE D'URGENCE	2 284 260	2 179 260		2 179 260	2 284 260		2 284 260	100%
	TOTAL TOUS INSTRUMENTS	102 907 426	102 687 366		102 687 366	99 925 577	98 918	100 024 495	97%

Annexe 11 : Mise en œuvre des fonds de contrepartie STABEX

SITUATION STABEX EN MAURITANIE AU 31 décembre 2003 en EURO

Programmes	Transfert (A)	Intérêts nets (B)	Montant total (C)	Engagements (D)	Paiements (E)	Solde des comptes bancaires (F)
Stabex 90	9 583 712,00	1 316 772,27	10 900 484,27	9 796 603,49	9 429 835,37	1 470 648,90
Stabex 91	4 087 698,00	1 144 505,89	5 232 203,89	1 650 115,42	1 352 405,68	3 879 798,21
Stabex 92	825 417,00	262 622,24	1 088 039,24			1 088 039,24
Stabex 94 (1)	1 653 012,00	411 000,86	2 064 012,86			2 064 012,86
Stabex 98 (2)	15 860 538,00	1 098 964,82	16 959 502,82			16 959 502,82
Total	32 010 377,00	4 233 866,08	36 244 243,08	11 446 718,91	10 782 241,05	25 462 002,03

(1) Inclus Stabex reliquat 7ème FED (638 892 €)

(2) Inclus Stabex reliquat 8ème FED (1 106 120 €)

Montant total disponible pour des engagements de 2003

Montant total (C=A+B)	36 244 243,08
Engagement (D)	11 446 718,91
Fonds disponible (C-D)	24 797 524,17

Fiches de projet 9^{ème} FED

<u>Construction de la route Rosso-Lexeiba</u>	
Montant :	45 000 000 €
N° comptable :	9 ACP MAU 1
N° de convention :	
Date de signature :	23/02/04
Durée du projet	31 mois
Démarrage des actions :	mars 04
Montants des crédits délégués :	-
Montant des décaissements :	-

Description du projet :

Le projet de construction de la route Rosso-Boghé s'inscrit dans une politique active de désenclavement des régions à potentialités économiques confirmées dont la rive droite du fleuve Sénégal particulièrement entre les villes de Rosso capitale de la Wilaya du Trarza et Boghé chef lieu de Moughataa dans la Wilaya du Brakna. L'objectif spécifique du projet est de contribuer au désenclavement et à la mise en valeur de cet important potentiel agricole.

Les études économiques, techniques, sociales et environnementales de la route Rosso – Boghé ont été réalisées par le bureau d'études Rhein Ruhr GMBH entre 2000 et 2002 ainsi que les documents d'appels d'offres correspondants.

Les travaux de construction de la route Rosso – Boghé ont été subdivisés en deux lots distincts à savoir :

- **Lot I** : tronçon Rosso – Lexeïba : d'une longueur de 110 km y compris les dessertes des localités de Tiékane (0,5 km) et de Lexeïba (8 km). Les travaux de construction et le contrôle de ce lot financés par l'Union Européenne feront l'objet d'appel à la concurrence selon les règles du Fonds Européen de Développement (FED) ;
- **Lot II** : tronçon Mbignik – Boghé : d'une longueur de 101,5 km y compris la desserte de la localité de Dar El Barka (7,5 km) et la voirie urbaine de Boghé(3,5 km). Les travaux de construction et le contrôle de ce lot financés par le Fonds Africain de Développement, le Fonds Spécial du Nigeria, le Fonds de l'OPEP et la Mauritanie feront l'objet d'appel d'offres ouvert selon les règles et procédures du groupe de la Banque Africaine de Développement.

Etat d'avancement du projet :

La décision de financement a été obtenue en mai 2003 et la convention de financement ne sera signée qu'en février 2004. Les études de faisabilité techniques et économiques ainsi que le DAO pour les travaux sont en voie d'être finalisés, de même que le DAO pour la surveillance des travaux.

Perspectives :

Dès la signature de la Convention de financement, les deux DAO travaux et surveillance pourront être lancée une fois l'accord obtenu de la Commission Spéciale des Marchés. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- publication de l'avis de pré information pour la surveillance : décembre 03
- Publication de l'avis de marché de services : février 04
- Signature de la Convention de financement : février 04
- Lancement du DAO travaux : avril 04
- Lancement du DAO surveillance : mai 04
- Début des travaux : septembre 2004

Elaboration du Plan d'Aménagement de la forêt de Gani

Montant :	79 900 €
N° comptable :	9 ACP MAU 6
N° de convention :	
Date de signature :	16/10/03
Durée du projet :	4 mois
Démarrage des actions :	octobre 03
Montants des crédits délégués :	-
Montant des décaissements :	-

Description du projet :

La forêt classée de Gani se situe dans le sud ouest de la wilaya du Trarza. Elle couvre une superficie de 2200 ha. La surface forestière proprement dite est de 650 ha (30% de surface totale). Le stade de climax de la forêt est représenté par des peuplements purs de *gonakiers* (*Acacia Nilotica*). Malgré leur importance, il n'existe pas de données quantitativement et qualitativement précises sur l'état des ressources pastorales et de la diversité faunistique.

La population des villages riverains directement concernés par la forêt classée était estimée en 1998 à environ 6 000 habitants. Outre les ressources fourragères, le bois de chauffe et de service, la forêt offre à ces populations plusieurs types de ressources liées surtout aux produits non ligneux de la strate arbustive (fruits, graines, écorces, feuilles...) Cette forêt a fait l'objet de 2 arrêtés de classement successifs (1939 et 1943). Un dernier bornage de la forêt a été réalisé en 1988.

La diminution de la pluviosité depuis les années 1970, la modification du régime des crues du fleuve Sénégal depuis la construction du barrage de Manantali, le surpâturage, la demande croissante en bois et charbon de bois, l'absence de surveillance efficace de l'administration forestière favorisant l'exploitation frauduleuse et incontrôlée, et les défrichements non autorisés sont autant des causes qui ont contribué à la dégradation progressive de ressources ligneuses de la forêt classée de Gani.

De ce qui précède il paraît important de réaliser une étude qui devra aboutir à l'élaboration du Plan d'Aménagement de la Forêt Classée de Gani.

Le Plan d'Aménagement et sa mise en œuvre successive permettront de :

- Restaurer le milieu naturel et enrichir la forêt classée en espèces adaptées
- Définir un mode d'exploitation rationnel des ressources ligneuses et non ligneuses de la forêt
- Indiquer un modèle d'organisation du contrôle local de l'accès aux ressources de la forêt
- Proposer et établir les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de gestion conjointe devant aboutir à moyen terme à la prise en charge progressive et définitive de la gestion de la forêt classée par les populations riveraines organisées en associations.

Etat d'avancement des activités :

Les termes de référence ont été élaborés par les services techniques du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement et le DAO est en cours de finalisation.

Perspectives :

Une fois le DAO approuvé, la consultation restreinte pourra être lancée en mars 2004. Le démarrage de l'étude pourra intervenir en juillet 04.

Assistance technique auprès du BGR

Montant :	79 900 €
N° comptable :	9 ACP MAU 2
N° de convention :	
Date de signature :	02/07/03
Durée du projet :	
Démarrage des actions :	octobre 03
Montants des crédits délégués :	79 755 €
Montant des décaissements :	-

Description du projet :

Afin d'effectuer la planification de l'entretien du réseau mauritanien routier, un Bureau de Gestion Routière a été créé au sein de la Direction des Travaux Publics. Celui-ci est chargé de faire le relevé des dégradations routières au moyen d'un matériel approprié, de constituer une base de données et d'établir le programme d'entretien sur la base des logiciels d'usage.

Pour la réalisation de cette mission, le BGR a besoin d'une formation spécifique. Cette étude se déroulera en trois phases et consiste (i) relevé des dégradations sur l'ensemble du réseau routier soit 1010 km de routes revêtues et 425km de routes non revêtues (ii) entrée des données dans la banque et (iii) exploitations des données de dégradation.

Etat d'avancement des activités :

La durée de la mission d'appui est de 11 semaines en Mauritanie et de 4 semaines en Europe sur une période de six mois. Au 31 décembre 2003, les deux premières phases sont en cours d'achèvement et les rapports des experts ont été transmis à l'Administration et à la Commission européenne.

Perspectives :

La dernière phase est prévue pour le premier trimestre 2004.

Etude pour le programme d'appui à la société civile

Montant :	199 000 €
N° comptable :	9 ACP MAU 7
N° de convention :	
Date de signature :	20/12/03
Durée du projet :	
Démarrage des actions :	avril 04
Montants des crédits délégués :	-
Montant des décaissements :	-

Description du projet :

Le document de stratégie de coopération et de programme indicatif national pour la période 2001-2007 prévoit la concentration de l'aide européenne dans le secteur des infrastructures de transport, et dans le secteur du renforcement des capacités. En Mauritanie, le renforcement des capacités, qui avec 10 M € devrait absorber environ 10% des ressources du PIN, a pour objectifs :

- de réduire les faiblesses institutionnelles et permettre de renforcer l'efficacité de l'action publique et des actions en matière de lutte contre la pauvreté, ce qui passe par un renforcement de l'Etat de droit et un respect des droits fondamentaux sur le plan institutionnel ;
- d'aider la société civile afin qu'elle soit un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays.

Le renforcement de la société civile est un objectif en soi pour l'ancrage de la démocratie et l'émergence d'une opinion publique, et ne doit pas être envisagé uniquement sous l'angle d'une contribution technique à la lutte contre la pauvreté.

Trois axes d'intervention sont mentionnés pour répondre aux besoins identifiés précédemment, et atteindre les objectifs de la coopération entre la Mauritanie et la CE :

- Appui à la structuration de la société civile,
- Soutien aux projets de la société civile dans le domaine de la promotion du respect des droits de la personne humaine,
- Appui à la structuration des organisations professionnelles.

L'objectif de l'étude d'identification est de fournir une vue d'ensemble de la situation de la société civile mauritanienne, et sur cette base de proposer un programme d'appui à la société civile, afin de lui permettre de jouer son rôle d'acteur à part entière du partenariat pour le développement de la Mauritanie. L'étude d'identification se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : Analyse de base et identification d'axes stratégiques d'intervention
- Phase 2 : Etude de faisabilité et proposition de financement pour un programme d'appui à la société civile

Etat d'avancement du projet :

Un projet de termes de référence a été élaboré et est en cours d'analyse auprès des services de l'O.N.

Perspectives :

Le DAO devrait être finalisé avant la fin du premier trimestre 2004. Le démarrage de l'étude n'est pas prévu avant septembre 2004.

Construction du Port Minéralier de Noudhibou

Montant :	45 000 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 46
N° de convention :	n°6059/MAU
Date de signature :	07/02/03
Durée du projet :	51 mois
Démarrage des actions :	Octobre 2004
Montants des crédits délégués :	-
Montant des décaissements :	-

Description du projet :

L'objectif du projet est de doter la Mauritanie d'un port minéralier efficace qui lui permette de maintenir sa présence sur le marché international du fer, d'améliorer sa capacité d'exportation et de préserver la compétitivité de la SNIM et de permettre la vente d'autres exploitations minières potentielles.

Pour cela, le projet a pour résultat attendu :

- les installations du nouveau port minéralier seront adaptées aux besoins de la clientèle traditionnelle de la SNIM et d'éventuels consommateurs futurs (augmentation de la taille des minéraliers à >140.000 T à pleine charge) ;
- le débit de chargement sera amélioré et le temps de séjours et d'attente, avant et après chargement des navires sera réduit ;
- des primes pour économies de temps au chargement (despatch) seront attribuées ;
- le fret maritime sera réduit et le revenu de vente c.i.f Rotterdam augmenté ;
- la contribution fiscale de la SNIM à l'Etat mauritanien à travers la taxe unique augmentera ;
- l'emploi augmentera et le niveau des prestations sociales fournies aux populations locales sera amélioré.

Etat d'avancement du projet :

Le projet est encore dans sa phase préliminaire. Sur le projet 7 ACP MAU 85, un bureau d'étude a été recruté pour :

- élaborer la conception de base du nouveau port minéralier (minerai de fer) et ;
- la préparation du dossier d'appel d'offres pour la consultation et sélection d'un Entrepreneur général auquel la SNIM confiera la maîtrise de la réalisation de ce complexe industriel ;

Cette étude devrait commencer en avril 2004 pour une durée de neuf mois.

Perspectives :

Les activités du projet doivent commencer impérativement avant octobre 2004, date limite de démarrage de la présente Convention. Or, l'étude de faisabilité ne pourra se terminer au mieux que début 2005. La prolongation de la date limite de démarrage de la Convention devra être envisagée.

Le début des travaux du port n'est pas envisagé avant la fin de l'année 2005.

Fiches de projet 8^{ème} FED

Secteur de concentration 1 : Infrastructures et Aménagement du territoire

Route Maghta Lahjar-Diouk

Montant :	16 700 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 20
N° de convention :	n°6215/MAU/7001
Date de signature :	02 mars 2000
Durée du projet :	3 ans
Démarrage des actions :	mars 2001
Réception provisoire :	octobre 2002
Montants des crédits délégués :	16 424 400 €(montant provisoire)
Montant des décaissements :	16 347 687 €(98%)

Description du projet :

Le projet a pour objet la réhabilitation et le renforcement de la route Maghta Lahjar-Diouk, construite en bicouche en 1978. Elle forme une section de la Route de l'Espoir reliant Nouakchott et la ville de Nema au sud-est du territoire, qui est d'importance primordiale pour le développement général du pays et principalement pour le désenclavement des régions intérieures.

La décision de financement a été approuvée en novembre 1999. Le marché de travaux a été attribué en janvier 2001 à l'entreprise Razel Frère pour un montant de 3 035 965 240 UM. La surveillance des travaux sera assurée par SAUTI pour un montant de 129 556 592 UM. Le marché a été signé durant le mois de mars 2001. L'ordre de commencer les travaux a été donné à l'entreprise en mai 2001 pour une durée d'exécution de 18 mois.

Etat d'avancement du projet :

La réception provisoire du marché des travaux a été prononcée le 14 octobre 2003 soit un mois au delà du délai contractuel. Une inauguration officielle s'est déroulée le 25 novembre 2002.

Perspectives :

Après avoir prononcé la réception définitive du chantier (le 19 octobre 2003), les points suivants restent en suspend :

- Etablissement du Décompte Général Définitif: la RG prévoit que l'administration doit établir dans un délai de 90 jours le DGD. Celui-ci ne peut être définitivement élaboré sans que la demande de paiement supplémentaire introduite par Razel ne soit définitivement traitée. Le dossier est actuellement entre les mains de la DTP.
- Bouclage financier du projet : Compte tenu des travaux supplémentaires qui se sont avérés nécessaires du fait de l'ancienneté de l'étude et du coût de la révision de prix, les ressources prévues initialement dans la CF sont insuffisantes. Pour cela, une requête d'augmentation du plafond de 200 000 € a été introduite. A ce jour, elle n'a pas été obtenue. Faute de financement suffisant, le décompte n°12 (partie en euro) d'un montant de 762 282,87 € ne peut être payé. Un paiement partiel de 400 000 € a été effectué.

Route Aioun-Hassi

Montant :	14 600 000 € (dt 4 M € sur fonds régionaux)
N° comptable :	8 ACP MAU 21
N° de convention :	n°6012/MAU
Date de signature :	2 mars 2002
Durée du projet :	2,5 ans
Démarrage des actions :	juin 2002
Réception provisoire :	septembre 2003 (prévision)
Montants des crédits délégués :	12 396 000 €
Montant des décaissements :	6 817 840 € (47%)

Description du projet :

L'objet du projet est la construction du tronçon Aioun-Hassi (53 km) de la route régionale Aioun-Nioro reliant la Mauritanie au Mali.

La décision de financement a été approuvée en novembre 1999. Il faut noter que ce projet fait l'objet d'un financement sur le PIN à hauteur de 10,3 M € et de 4 M € sur le PIR. Le dépouillement des offres a fait apparaître un dépassement très important de l'enveloppe. Une annulation de l'appel d'offres est intervenue. Après une relance en mars 2001 et une approbation provisoire en août 2001, le marché a été enfin attribué à l'entreprise mauritanienne ATTM uniquement au mois de janvier 2002. Avant l'attribution définitive du marché et pour tenir compte du dépassement de l'enveloppe disponible sur le projet, une augmentation du plafond de la convention de financement avait été demandée et obtenue auprès de la Commission européenne pour un montant de 2 M €.

La surveillance sera assurée par le bureau d'étude espagnol TYPASA.

Le début des travaux est prévu pour le mois d'avril 2002 pour une durée de 16 mois.

Etat d'avancement du projet :

L'ordre de commencer les travaux a été notifié par le maître d'oeuvre le 2 juin 2002 et la fin du délai contractuel fixée au 2 octobre 2003. Au 31/12/03, les travaux ne sont toujours pas terminés puisque un peu plus de 55% des travaux ont été exécutés.

Perspectives :

L'entreprise ATTM doit absolument renforcer les moyens mis en œuvre sur le chantier et améliorer l'organisation générale du chantier pour respecter des cadences suffisantes permettant un achèvement des travaux en avril 2004 conformément au planning proposé par l'entreprise en novembre 2003.

Etude de faisabilité et d'exécution de la route Rosso-Boghe

Montant :	700 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 18
Durée du projet :	32 mois
Démarrage des actions :	juin 2000
Montants des crédits délégués :	700 000 €
Montant des décaissements :	596 466 €(85%)

Description du projet :

L'objet de ce projet est de réaliser l'étude faisabilité et d'exécution ainsi que le dossier d'appel d'offres pour la construction de la route Rosso-Boghe. Cette route, dont la construction est onéreuse et techniquement difficile, permettra le désenclavement d'une zone à potentiel économique important car elle a un fort potentiel agricole et relie deux pôles de développement à savoir Rosso et la région du Gorgol.

Etat d'avancement du projet :

L'étude réalisée par le bureau allemand Rhein Rhur, a débuté en septembre 1999 pour une durée initiale prévue de 18 mois.

Au cours de l'élaboration des études techniques, l'Administration a souhaité que le projet inclue les bretelles de Teikane, Lexeiba et Dar el Barka. Compte tenu des difficultés hydrologiques qu'engendrent leurs réalisations, la finalisation des études a connu un certains retard. La remise définitive des documents n'est intervenue qu'en décembre 2002. Ils sont actuellement en cours de finalisation et d'approbation.

Perspectives :

Le coût total de la route a été estimé à 67 M € dont 56,3 pour les travaux. La construction sera divisée en deux lots :

- le lot n°1 concernant Rosso-Mbignik et les bretelles de Teikane et de Lexeiba pour une longueur totale 111 km sera financé par l'Union Européenne (6,5 M € sur le reliquat du 8^{ème} FED et 38,5 M € sur les ressources du 9^{ème} FED) ;
- le lot n°2 concernant Mbignik-Boghe et la bretelle de Dar el Barka pour une longueur totale de 101,5 km sera financé par la BAD pour les travaux et les fonds de l'OPEP pour la surveillance.

Concernant le financement de l'Union européenne, la décision de financement a été obtenue en Comité du FED de mai 2003. Le dossier d'appel d'offres des travaux et du contrôle a été finalisé.

Son lancement pourrait intervenir au cours du premier semestre 2004, dès la signature de la Convention de Financement.

Etudes de faisabilité des routes financées dans le cadre du 9^{ème} FED

Montant :	3 500 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 44
Durée du projet :	36 mois
Démarrage des actions :	octobre 2002
Montants des crédits délégués :	-
Montant des décaissements :	-

Description du projet :

L'objet de ce projet est de financer sur les reliquats du PIN 8^{ème} FED les études de faisabilité et d'exécution des routes suivantes (qui pourraient faire l'objet en partie d'un financement sur les fonds du 9^{ème} FED) :

- Kaedi Mbout Selibaby Gouraye (construction)
- Nouakchott – Rosso (réhabilitation)
- Atar – Choum (construction)
- Aleg – Boutilimit (réhabilitation)

La décision de financement obtenue, la Convention de Financement d'un montant de 3,5 M € a été signée le 5 novembre 2002.

Etat d'avancement du projet :

Kaedi-Mbout-Selibaby- Gouraye : le marché a été attribué à la société BCEOM pour un montant de 264 764 153 UM. L'étude doit débuter en mars 2004 pour une durée de 10 mois.

Kseir Torchane – Choum : Le marché a été attribué à la société Gelsenconsult pour un montant de 170 327 750 UM. L'étude doit débuter en avril 2004 pour une durée de 8 mois.

Nouakchott-Rosso : Le DAO a été finalisé en commun accord entre les services de l'Ordonnateur National et la Commission européenne. La consultation pourra être lancée en mars 2004.

Boutilimit-Aleg : Le DAO a été corrigé suivant les commentaires apportés par le siège. La version finale a été envoyée à la DCE pour accord définitif.

Alimentation en eau potable de Kaedi et Mederdra

Montant :	2 600 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 13
N° de convention :	6099/MAU/7012
Date de signature :	26/03/99
Démarrage des actions :	mars 00
Montants des crédits délégués :	2 165 900 €
Montant des décaissements :	2 287 111 €(88%)

Description du projet :

Ce projet a pour objectif la réhabilitation et le renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Kaedi et de Mederdra. Les actions à entreprendre sont l'installation de pompes sur les forages déjà réalisés lors de la phase préparatoire du projet, la construction de réservoirs, la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution, la fourniture et installation d'embranchements privés avec compteurs et la mise en place de bornes fontaines et d'abreuvoirs. La SONELEC assurera le rôle de maître d'œuvre délégué. La durée initiale du projet est de 24 mois. La décision de financement a été approuvée en février 1999.

AEP Kaedi :

La réception provisoire a été prononcée le **23 septembre 2001** et les nouvelles installations sont en service depuis fin octobre. Il a été réceptionné :

- un champ captant composé de trois forages ;
- un château d'eau de 250 m³ (centre ville)
- un château d'eau de 250 m³ (Tinzah)
- un bâtiment de service
- un réseau d'adduction d'environ 25 000 m dont 10 000 ml de branchements.
- 5 bornes fontaine
- 600 branchements particuliers.

AEP Mederdra

Le marché de travaux a été attribué à une société mauritano-ségalaise (Geaur-Midep). L'ordre de commencer les travaux pour une durée initiale lui a été notifié le 1er mars 2002. Des travaux supplémentaires de renforcement des conduites maîtresses du réseau de distribution et d'extension du réseau au quartier périphérique (installation d'abreuvoirs pour animaux) ainsi que la réalisation d'un forage de secours a nécessité de repousser le délai contractuel de 2,5 mois.

La réception provisoire a été prononcée le **9 janvier 2002**. Les travaux suivants ont été exécutés :

- un château d'eau de 100 m³ ;
- un forage d'exploitation et un de secours ;
- bâtiments de service ;
- un réseau d'adduction de 11 100 m et 11 800 ml de branchements ;
- 15 bornes fontaines ;
- 3 abreuvoirs ;
- 250 branchements particuliers ;
- dont connexion de trois villages périphériques au réseau principal avec installation de quatre bornes fontaine et deux abreuvoirs.

La réception définitive devrait être prononcée en janvier 2004, préalable à la clôture du projet.

Secteur de concentration 2 : Développement rural et préservation de l'environnement

Programme d'Aménagement Rural en Zone Pluviale

Montant :	5 175 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 06
N° de convention :	6058/MAU/7012
Date de signature :	12/01/99
Démarrage des actions :	28/6/00
Montants des crédits délégués :	5 099 211 €
Montant des décaissements :	4 549 700 €(88%)

Description du projet :

La zone du projet se localise dans les régions du Tagant et du Brakna. Il fait suite, dans le Tagant au « Projet de développement économique et agricole du Tagant », et au Brakna au « Projet de développement économique de la région du Lac d'Aleg ».

Le projet prévoit la réalisation 48 implantations hydrauliques, 3 infrastructures sociales, 176 km de piste et l'aménagement environnemental d'un millier d'hectares.

L'objectif global du projet est d'améliorer le cadre productif par un meilleur accès à l'eau et aux services sociaux, le désenclavement de zones productives et la restauration des écosystèmes.

Etat d'avancement des activités :

Le projet comporte les volets principaux suivants :

Le volet barrages dans le Tagant et le Brakna :

Le projet prévoyait la réalisation ou la réhabilitation de onze barrages dans le Tagant (6) et dans le Brakna (5) pour un montant total des travaux de **680 millions d'UM** auxquels doivent se rajouter les contributions des collectivités à hauteur de 6 540 000 UM.

La réception provisoire des 11 ouvrages est intervenue en septembre 2002. La réception définitive des ouvrages du Brakna a pu être prononcée en septembre 2004. Pour des problèmes d'étanchéité sur le barrage de Biliniar, la réception définitive des barrages du Tagant a du être repoussée au mois de septembre 2004.

Le résultat de ces réalisations permet la mise en culture de plus 1 000 ha. Afin d'optimiser l'utilisation de ces investissements, des comités de gestion ont été créés chargés entre autres gérer les participations des collectivités, la répartition des terres arables et la gestion des vidanges.

Microprogrammes :

La revue des activités et résultats obtenus est présentée succinctement ci-dessous :

- En matière d'infrastructures hydrauliques 11 barrages seront mis en valeur au cours de la campagne agricole 2002 (5 au Brakna et 6 au Tagant). 3 aménagement en aval de barrages (boulis) pour la conservation des eaux de vidange sont réalisés : 2 au Tagant et 1 au Brakna.
- En vue d'améliorer la productivité agricole des cuvettes de barrages, le Projet a lancé des opérations pilotes consistant à la mise en place de 4 parcelles témoins (2 au Tagant et 2 au Brakna) où différentes pratiques d'intensification ont été expérimentées.
- En matière de gestion et d'entretien des ouvrages, le projet a organisé 3 ateliers regroupant les représentants des barrages réalisés sur VII^{ème} et VIII^{ème} FED. Ces ateliers ont permis la préparation et la validation des manuels d'entretien et d'exploitation des ouvrages.
- Concernant l'hydraulique villageoise, 28 puits sont réalisés (4 au Brakna et 24 au Tagant), y ajouter 1 contre puits au Brakna et 1 forage équipé au Tagant actuellement en exploitation.

- En matière d'environnement, le projet a mis en place une opération de « butanisation » dans le but d'alléger la pression sur les ressources ligneuses par la promotion d'énergies domestiques de substitution au bois de chauffe et au charbon de bois. A cet effet, 1.755 bombonnes de gaz ont été distribuées en trois communes au Tagant (1140 bouteilles sur 11 sites) et en trois communes au Brakna (615 bouteilles sur 4 sites. La gestion de cette activité (distribution, recharge, augmentation du stock) a été prise en charge par des coopératives déjà en place.
- En matière d'infrastructures sociales, le projet a mis à disposition des collectivités cibles : 16 salles de classe (5 au Brakna et 11 au Tagant), 2 cantines scolaires (1 Brakna et u au Tagant), 14 Unités de Santé de Base (4 au Brakna et 10 au Tagant).
- Dans le cadre de l'appui au secteur maraîcher, le Projet a touché coopératives maraîchères regroupant plus de 3 600 femmes durant les campagnes 2000-2002, dont 33 au Brakna et 30 au Tagant. L'appui a consisté en la mise à disposition de ces groupements d'un important lot de matériel horticole, semences et produits phytosanitaires. Par ailleurs, 6 périmètres maraîchers ont été aménagés (clôtures grillagées et infrastructures d'irrigation). L'encadrement et la vulgarisation ont accompagné la mise en œuvre de ce volet.
- En réponse aux demandes pressantes de certaines collectivités pour l'amélioration de la disponibilité locale des produits de première nécessité, le projet a appuyé la création de : 8 boutiques villageoises (3 au Brakna et 5 au Tagant), et 4 moulins à céréales (3 au Brakna et 1 au Tagant).

Bilan provisoire de l'impact du projet :

Après deux années d'exécution, il est possible de dresser un premier bilan des effets directs ou indirects liés au résultats du projet :

Les infrastructures hydrauliques réalisées (barrages, aménagements en aval des barrages et puits) permettent d'atténuer la contrainte liée au manque d'eau des populations dans les régions concernées par le projet.

L'augmentation des surfaces cultivables après construction ou réhabilitation des barrages (967 ha par le projet PARP auxquels convient d'ajouter les 501 ha sécurisés dans le cadre du Projet Lac d'Aleg), permettent à un plus grand nombre d'agriculteurs de disposer de champs, et de se fixer à nouveau sur des terroirs qu'ils avaient plus ou moins abandonné diminuant ainsi les migrations saisonnières.

L'augmentation des disponibilités en eau permet aussi de sécuriser les activités d'élevage qui contribuent considérablement au revenu des ruraux de ces zones.

Des sommes relativement importantes ont été injectées lors de la construction de différents ouvrages au titre de la rémunération de la main-d'œuvre locale et des achats locaux. Ces ressources ont permis aux collectivités de procéder à des petits investissements et de réduire les déplacements vers les villes en quête d'emplois temporaires ;

Des formes d'organisations émergent : comités de gestion, coopératives de développement autour des barrages réalisés, groupements maraîchers féminins, etc. Ces nouvelles formes "modernes" viennent compléter les réseaux sociaux traditionnels et les structures sociales lignagères communautaires. Ces dynamiques témoignent d'un engouement certain des bénéficiaires qui se traduit par l'identification et l'expression de nouveaux besoins : encadrement technique, aide en équipement horticole, moulins et bombonnes de gaz pour alléger les travaux domestiques féminins mais aussi pour générer des revenus... ;

Le maintien des populations sur les terroirs, s'il ne peut être statistiquement quantifié, semble néanmoins attesté de façon indicative et indirecte par le nombre croissant d'écoles villageoises aux effectifs importants, la multiplication de bâtiments de logement, l'augmentation de l'intérêt des élus municipaux pour les plans d'aménagements locaux la taille observée des populations présentes.

Le tracé, même provisoire, de voies d'accès aux barrages a été assuré par les entreprises. Les sites naguère enclavés sont reliés aux différentes localités voisines (Billinar, Sellembou, N'Tilimit, tahfadhna, Isserer, M'Bourmouss, Tachott Touba...). Ceci est l'amorce de futures voies de communication qui pourraient être consolidées par des travaux très simple de franchissements d'oueds et de ravines déjà identifiés et localisés dans le volet pistes du Projet différé pour des raisons de disponibilités budgétaires sur la convention 8^{ème} FED ;

Perspectives du projet :

En 2003, le projet est entré dans sa dernière d'année d'exécution. Ainsi, le projet appuyé par l'assistance technique s'est donné comme objectif de valoriser et pérenniser les résultats obtenus par la construction des barrages et la réalisation d'un grand volet de microprogrammes.

Dans ce cadre, les activités suivantes vont être menées :

- Renforcement des capacités de gestion et appui à la mise en valeur des infrastructures : l'objectif de ce volet est (i) l'appui agronomique et économique des sources de productions de la collectivité (ii) l'accompagnement des bénéficiaires leur structuration opérationnelle et juridiquement reconnue (iii) la formation des bénéficiaires à la gestion des investissements du projet (entretien et maintenance des barrages, activités génératrices de revenus, fonds d'entretien).
- Suivi et évaluation (élaboration d'une base de donnée) : Cette base de donnée est un moyen de stockage de l'ensemble de l'information concernant les réalisations et l'impact du projet sur les bénéficiaires. Elaborée sous Access, elle rassemble les caractéristiques géographiques et démographiques, les références des sources de financement, l'état d'avancement des opérations, les coûts ...

Eau de l'Espoir

Montant :	4 700 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 8
N° de convention :	n°6060/MAU
Date de signature :	05/01/99
Durée du projet :	4 ans
Démarrage des actions :	mai 2001
Montants des crédits délégués :	2 507 424 €
Montant des décaissements :	1 126 114 €(24%)

Description du projet :

La décision de financement a été approuvée en octobre 1998. Après un appel d'offres retreint, le bureau d'étude Hydroplan a été recruté et mobilisé en mai 2001.

L'objectif global auquel le projet doit contribuer est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales mauritaniennes ciblées.

L'objectif spécifique est d'améliorer et de sécuriser l'accès à l'eau potable pour 40 000 à 60 000 habitants de départements traversés par la Route de l'Espoir dans quatre wilayas (provinces) du sud-est de la Mauritanie.

Les résultats attendus de l'intervention sont : (i) 40 à 60 adductions d'eau potable (AEP, équipées de pompes solaires photovoltaïques, (ii) des capacités développées pour l'organisation et la gestion du service de l'eau, impliquant et associant les usagers, les collectivités locales et les opérateurs privés, (iii) des conditions d'opération permettant la viabilité des installations.

Les activités comprendront : (i) un volet technique d'études, de travaux et de fournitures pour la réalisation des 40 à 60 adductions sur des puits ou forages existants, (ii) un volet animation pour l'identification des sites, l'organisation des usagers et l'installation de gestionnaires délégués, et (iii) un volet supervision/suivi après la mise en service des installations.

Le projet a connu un démarrage lent et difficile étant donné qu'il a fallu dès le début du projet modifier le programme de travail en intégrant dans les activités de l'assistance technique des essais de pompage nécessaire à la finalisation de l'identification des sites qui devront être équipés en station photovoltaïque.

Etat d'avancement du projet :

Le projet a eu un démarrage difficile. La finalisation de la liste des villages éligibles a nécessité des essais de pompage qui étaient insuffisamment provisionnés dans la Convention de Financement. Celle-ci a été approuvée en novembre 2002. Sur cette base, le bureau d'étude avec l'appui de l'Administration a pu élaborer les dossiers d'appel d'offres pour les équipements solaires ainsi que ceux relatifs aux travaux de génie civil (en deux lots). La situation des deux composantes est la suivante :

Construction de 36 réseaux AEP :

Le lot 1 (Hodh el Gharbi et Hodh El Charghi) comprenant 20 réseaux d'AEP sera exécuté par la société Comequip pour un montant de 220 424 884 UM. L'ordre de commencer les travaux a été fait à l'entreprise le 3 septembre 2003 pour une durée d'exécution de 10 mois.

Le lot 2 (Assaba, Brakna et Tagant) comprenant 16 réseaux d'AEP sera exécuté par la société SEEE pour un montant de 204 097 870 UM. L'ordre de commencer les travaux a été fait à l'entreprise le 3 septembre 2003 pour une durée d'exécution de 10 mois.

A ce jour, la mission de contrôle a effectué avec les deux entreprises les missions d'implantation sur les sites identifiées. Les projets d'exécution sont en cours d'élaboration.

Marchés pour la fourniture des équipements solaires :

L'appel d'offres international a été lancé en mars 2003. L'ouverture des plis a été effectuée en séance plénière de la C.S.M le 19 juin 2003. Une attribution provisoire a été faite et est en attente de la non

objection de la C.E. Le marché, une fois signé (mars 04) pourra être exécuté pour une période de six mois.

Perspectives :

Le projet a pris un retard considérable (une année) dans la phase d'identification des sites éligibles (essais de pompages) puis dans l'élaboration des dossiers d'appels d'offres pour l'achat des équipements et la réalisation des AEP. Le contrat d'assistance technique d'Hydroplan s'achève en avril 2004 soit avant la fin des travaux et probablement avant l'installation des équipements solaires, sachant qu'une période d'animation est nécessaire pour sensibiliser les populations à la gestion et l'entretien d'un système solaire. Compte tenu du rôle de maîtrise d'œuvre délégué joué par Hydroplan, un réaménagement du contrat d'assistance technique sera nécessaire.

Aménagement rural des Oasis de l'Adrar

Montant :	10 000 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 26
N° de convention :	N°6390/MAU
Date de signature :	31 janvier 2001
Durée du projet :	6 ans
Démarrage des actions :	août 2002
Montants des crédits délégués :	1 195 300 €
Montant des décaissements :	582 714 €(6%)

Description du projet :

La zone du projet s'étend aux départements occidentaux de l'Adrar, une région à climat saharien. Il a pour objectif global de sécuriser et d'améliorer durablement les conditions de production et de vie dans un milieu oasien fortement affecté par l'isolement en menacé par la désertification. Plus spécifiquement, il vise à lever les principales entraves au développement rural de l'Adrar par le désenclavement des oasis en vue d'un meilleur accès des productions agricoles aux marchés régionaux et nationaux ainsi que par l'amélioration des disponibilités en eau afin de permettre une intensification, diversification et extension des principales cultures que sont les dattes et les légumes. L'amélioration des disponibilités en eau sera recherchée à travers une meilleure gestion de l'eau disponible, le rechargement des nappes aquifères superficielles par la mise en œuvre d'ouvrages au niveau des oueds destinés à ralentir l'écoulement des eaux de pluie et permettre une meilleure infiltration, et la mobilisation de l'eau des nappes aquifères semi-profondes et profondes renouvelables.

Conçu pour une période d'exécution de quatre ans, le projet doit permettre la réhabilitation de 174 km de pistes, la construction de 29 ouvrages d'alimentation de la nappe, l'étude des nappes semi-profondes et profondes, l'équipement des forages exécutés pour le projet et la réalisation de mesures d'accompagnement dans les domaines de la collecte de données fondamentales sur la zone et de l'expérimentation en matière de gestion de l'eau.

Etat d'avancement du projet :

A ce jour, l'Administration a nommé depuis juin 2001 un chef de projet qui sera basé à Atar appuyé dans ses tâches de coordination du projet d'un agent administratif et d'un ingénieur en génie rural. L'assistance technique est assurée par le bureau BCEOM qui a été recruté après un appel d'offres restreint. Le démarrage effectif des prestations a eu lieu le 23 août 2002 (arrivée en Mauritanie du chef de mission). Depuis lors, les activités suivantes ont été menées :

Volet hydrologique :

Le projet, appuyé par l'hydrogéologue de l'assistance technique, a commencé les activités liées au volet « augmentation des disponibilités en eau ». L'activité est concentrée sur :

- ❖ Augmentation des disponibilités en eau :
 - Mesures d'accompagnement
 - Cartographie de la zone hydrogéologique ;
 - Suivi piézométrique des points d'eau ;
 - Données météorologiques et suivi des cours d'eau ;
 - Enquêtes socio-économiques
 - Ouvrages d'alimentation de la nappe ;
 - Synthèses des connaissances ;
 - Sélection des sites ;
 - APD des ouvrages ;
 - DAO ;
 - Recherche appliquée sur le potentiel souterrain ;

- Collecte des données de base ;
 - Expérimentation en matière de gestion de l'eau ;
- ❖ Equipement de forages positifs.

Volet « désenclavement » :

L'équipe du projet appuyé par l'assistance technique a finalisé sur les tronçons de pistes ciblés par le projet les travaux préparatoires d'identification et d'élaboration des études APD et d'exécution qui ont débouché sur l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres. Les sites identifiés sont les axes suivants :

- Atar –Teyaret ;
- Atar – Tawaz ;
- Route Chinguetty – M'yereth ;
- M'yereth – Piste Aoujeft ;
- Aoujeft – Toungad ;
- Aoujeft – Maaden ;

Les travaux à réaliser consistent à :

- améliorer les pistes existantes, en rectifiant le tracé des sections trop sinueuses dans les terrains non accidentés et de bonne portance ;
- aménager des sections de pistes en terre améliorée, au franchissement des zones de mauvaise portance ;
- dans les passages rocailleux ou rocheux, rectifier également autant que possible le tracé des sections trop sinueuses et niveler les petites dénivellations sur l'emprise de la piste ;
- aménager les passes difficiles ;
- réaliser des ouvrages de franchissements au passage des cours d'eau

Perspectives :

Au 31/12/03, les perspectives du projet sont les suivantes :

- Le DAO pour la réhabilitation des pistes est finalisé et a obtenu les accords préalables pour son lancement, lequel devrait intervenir en mars 2004. Le démarrage des travaux interviendrait alors en septembre 2004 ;
- Le programme de suivi des points d'eau peut démarrer dès approbation et notification de la Convention avec le CNRE ;
- Un programme de suivi hydrologique d'un bassin versant et une convention avec la DEAR ont été préparés fin de l'année 2003 et seront amorcés dès la signature du DP n°3 (mars 2004) ;
- Les APD et les DAO des ouvrages de recharges de la nappe sont en cours et seront achevés au cours du 1^{ème} trimestre 2004 pour un lancement en mai 2004 ;
- Le programme de sensibilisation et d'animation auprès des bénéficiaires en matière de gestion de l'eau sera démarré par le projet dès début 2004 à la signature du devis programme 2004.

Secteur de concentration n°3 : Renforcement des capacités institutionnelles

Programme d'Appui à la réforme de l'Etat civil et au recensement général

Montant :	3 000 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 4
N° de convention :	n°6059/MAU
Date de signature :	28 avril 1999
Durée du projet :	3 ans
Démarrage des actions :	novembre 1999
Montants des crédits délégués :	2 826 566 €
Montant des décaissements :	1 794 152 €

Description du projet :

Le projet a deux composantes, l'une concerne l'Appui au recensement général de la population et l'autre, financée sur une ligne budgétaire de la commission européenne (600 000 €), consiste en un appui à la mise en œuvre du recensement administratif à vocation d'état civil.

Etat d'avancement du projet :

Au cours de son exécution, le projet a réalisé sur le volet « recensement » les activités suivantes :

- Recensement de la population sédentaire et nomade ;
- Appui au BCR pour faciliter le traitement des données en équipement ;

Sur le volet « Etat civil », les activités suivantes ont exécutées :

- Appui au SENEK en équipement (réseau informatique) et en formation du personnel d'état civil ;
- Impression des registres et des actes de naissance ;
- Archivage des documents
- Sécurisation des centres d'état civil et travaux de modification du circuit électrique ;

Perspectives du projet :

Le projet s'est exécuté correctement et une gestion rigoureuse des fonds alloués a permis le dégagement d'un reliquat d'environ 800 000 €. Des discussions sont en cours pour réallouer ces fonds au financement de projet d'appui complémentaire à l'ONS et au SECEC. Cet appui pourrait revêtir la forme suivante :

- Management de la qualité au sein de l'ONS ;
- Régionalisation de l'ONS ;
- Formation, équipement pour l'établissement des livrets de famille.

Coordination auprès du MAED des programmes de la Commission européenne

Montant :	1 950 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 9
N° de convention :	6074/MAU6007
Date de signature :	12/01/99
Durée du projet :	4 ans
Démarrage des actions :	mai 2000
Montants des crédits délégués :	1 457 660 €
Montant des décaissements :	770 055 €(39%)

La décision de financement a été approuvée en décembre 1998. La mobilisation de l'assistance technique est intervenue seulement en octobre 2000.

Le DP n°2 a été signé pour un montant de 67 500 000 UM. La période d'exécution s'étend de juin 2001 à mai 2002.

La Cellule de Coordination est rattachée au Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Elle permet aux services de l'Ordonnateur National de disposer de manière endogène des outils nécessaires pour maximiser l'efficacité de l'aide communautaire et assurer la cohérence des actions de développement dans le pays.

Dans ce sens, elle poursuit trois objectifs majeurs :

- Appui à la décision : fournir un appui aux décisions de l'Ordonnateur National et du Chef de Délégation de la Commission européenne visant à améliorer l'identification, la programmation et le suivi des projets.
- Suivi financier : maximiser l'absorption de l'aide communautaire à travers un suivi de l'exécution financière des projets plus rigoureux et conduire une homogénéisation des procédures de contrôle et de gestion des projets ;
- Suivi physique : contribuer à l'amélioration de l'avancement physique des projets et procéder à des évaluations périodiques.

Perspectives :

En 2004, le projet va rentrer dans sa dernière année d'exécution étant donné que la Convention de financement sera close le 31/12/04.

Appui à la Commune de Chinguetti

Montant :	3 350 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 22
N° de convention :	6317/MAU/6007
Date de signature :	20/09/2000
Durée du projet :	5 ans
Démarrage des actions :	décembre 2002
Montants des crédits délégués :	1 257 000 €
Montant des décaissements :	446 403 €(13%)

Description du projet :

La décision de financement a été approuvée en décembre 1999. Ce projet a pour objectif d'assurer les bases d'un développement socio-économique durable de la commune de Chinguetti par la restauration de son cadre productif et culturel et le développement des capacités de gestion municipale. Le projet prévoit pour assurer la mise en œuvre la mise à disposition de deux assistants techniques, l'un chargé du suivi des travaux et l'autre chargé d'appuyer la gestion de la mairie.

Le projet vise à la renaissance socio-économique d'une ville ancienne : Chinguetti. Son cadre est la région de l'Adrar. Par le renforcement des capacités administratives, techniques et financières de la commune il contribue au développement de la démocratie locale. Il s'agit ici d'associer étroitement la population de Chinguetti à la re dynamisation de l'environnement économique et social, à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique et culturel.

Des actions ciblées seront simultanément engagées :

- l'amélioration des disponibilités en eau pour répondre aux besoins des populations, de la croissance des activités touristiques, de l'agriculture oasisienne et de l'élevage ; trois forages seront réalisés et équipés pour alimenter les réseaux de distribution et les principales palmeraies ; des actions participatives seront menées afin d'améliorer la gestion des eaux usées ;
- le désensablement et la protection des palmeraies et de la ville ancienne ;
- la réfection et l'entretien des principales voies commerciales et touristiques de communications terrestres ;
- la mise en valeur des attraits touristiques et culturels notamment par la création d'une bibliothèque, d'un atelier de restauration des manuscrits anciens et d'outils de promotion touristique ;
- l'amélioration des capacités de la Commune et des populations à gérer, entretenir et maintenir les infrastructures socio-économiques et le patrimoine historique privé et public.

Etat d'avancement du projet et perspectives :

Au terme d'un long processus de recrutement, l'assistance technique a été mobilisée à la fin de l'année 2002. La priorité du chef de mission sera alors de présenter un état des lieux de la zone du projet et sur cette base d'élaborer un plan de travail et d'exécution des activités prévues dans la Convention de Financement. Du Devis programme n°1, il ressort que le volet « désensablement » et « appui à la Commune » seront privilégiés.

Au 31 décembre 2003, la situation des projets est la suivante :

- Réhabilitation de l'Hôtel de ville : l'appel d'offre a été lancé et attribuée à la société Maghreb services pour un montant de 22 435 350 UM et une durée d'exécution de 6 mois. Les travaux devraient commencer début 2004 ;
- Equipement informatique et bureautiques : les DAO ont été lancés et seront attribués début 2004. Le montant des deux marchés s'élève à 6 418 265 UM ;
- Matériels de transports professionnels : les DAO ont été lancés et les marchés signés pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule pick-up et d'un camion pour un montant global de 42 020 000 UM. Les réceptions provisoires devraient intervenir début 2004 ;
- Réhabilitation du vieux marché : les travaux ont été exécutés en régie pour un montant de 8 489 919 UM. La réception provisoire est prévue pour février 2004 ;

- Désensablement de la vieille ville : le microprogramme d'un montant de 6 383 174 UM a été intégralement exécuté et une demande de prolongation des activités est en cours d'approbation ;
- Appui à la Municipalité : outre un appui au fonctionnement de la Commune, le projet a permis d'une part le recrutement de personnels techniques comme un responsable administratif, un directeur technique, quatre cantonniers, un responsable du tourisme et d'autre part, a organisé des séances de formation pour le personnel.

Par ailleurs, outre les activités financées sur le devis programme, des interventions sont faites dans le cadre du contrat d'assistance technique :

- Tourisme : une première mission d'identification d'un mois s'est déroulée en août 2003 ;
- Etudes hydrologiques : une première mission permettant de définir la logique d'intervention du projet d'un mois s'est déroulée en juillet 2003. La deuxième phase des études relatives aux enquêtes géophysiques se déroulera en février 2004 ;
- Désensablement des palmeraies : une première mission d'identification d'un mois s'est déroulée en août 2003 ; la deuxième phase consistant à définir la logique d'intervention se déroulera en mars 04 ;

Secteur hors concentration

Prospection aurifère

Montant :	2 750 000 €
N° comptable :	8 ACP MAU 5
N° de convention :	6060/MAU7002
Date de signature :	16/03/99
Durée du projet :	4 ans
Démarrage des actions :	Juin 2001
Montants des crédits délégués :	2 139 316 €
Montant des décaissements :	1 467 582 €(53%)

Description du projet :

Après la mise en évidence de nouvelles potentialités présentant un intérêt économique dans le domaine des métaux précieux et associés (projet financé sur 7^{ème} FED), la Mauritanie a décidé de poursuivre son objectif de diversification des recettes minières du pays. Dans cette perspective, les travaux de prospection devraient permettre l'identification et la sélection, dans la région Ouassat-Sfariates, de zones cibles pouvant déboucher à court terme sur le développement de projets d'exploitation d'or et d'argent et éventuellement de métaux de base associés, à promouvoir auprès d'investisseurs privés. La décision de financement a été approuvée en septembre 1998. L'assistance technique recrutée après un appel d'offres restreint a été mobilisé en juin 2001

Etat d'avancement du projet :

La situation est la suivante :

Equipements :

L'OMRG a bénéficié de l'acquisition de divers matériels afin de favoriser son fonctionnement (véhicules, matériels informatiques, matériels de laboratoires ...).

Campagnes de prospection :

Sur base du rapport fourni par l'assistance technique à l'issue de la campagne préliminaire de prospection, une première campagne destinée à récolter des échantillons a débuté en novembre 2001 et s'est achevée en mai 2002, conformément aux objectifs prévus. Quelques 6800 échantillons ont été prélevés dans la zone de recherche et transportés à Nouakchott.

Compte tenu de difficultés techniques au sein du laboratoire de l'OMRG (équipement en panne), il a été décidé de confier les analyses les plus sensibles à un laboratoire européen.

Les résultats obtenus sont encourageants et sur cette base, des zones plus précises ont été ciblées pour le déroulement de la seconde campagne.

Construction de la base-vie :

Un devis-programme permettant la construction d'une base vie sur la zone de prospection aurifère a été signé en date du 31 juillet 2001. Ces bâtiments devraient servir à améliorer les conditions de vie et de travail des personnes en abritant les équipes sur le terrain, en protégeant les échantillons et en permettant d'effectuer les premières analyses sur place. Les travaux ont connu un grand retard et la réception provisoire ne devrait intervenir qu'en début 2003.

Devis-programme de formation :

Un devis-programme concernant la formation a été signé en date du 9 juillet 2002. Ce volet formation devrait permettre la mise à niveau des connaissances en informatique et en langue anglaise du personnel technique et administratif de l'OMRG, ainsi que l'acquisition de connaissances spécifiques par un certain nombre d'ingénieurs, de géologues et de chimistes (formation en pétrographie en France, stage en géologie et en chimie au Maroc, formation au logiciel de cartographie MAPINFO à Nouakchott etc.).

Contribution de l'Union européenne au Plan des Transports

Kseir Torchane - Choum (90km)

Etude de faisabilité
pour construction neuve
8 ACP MAU 44

Nouakchott – Rosso

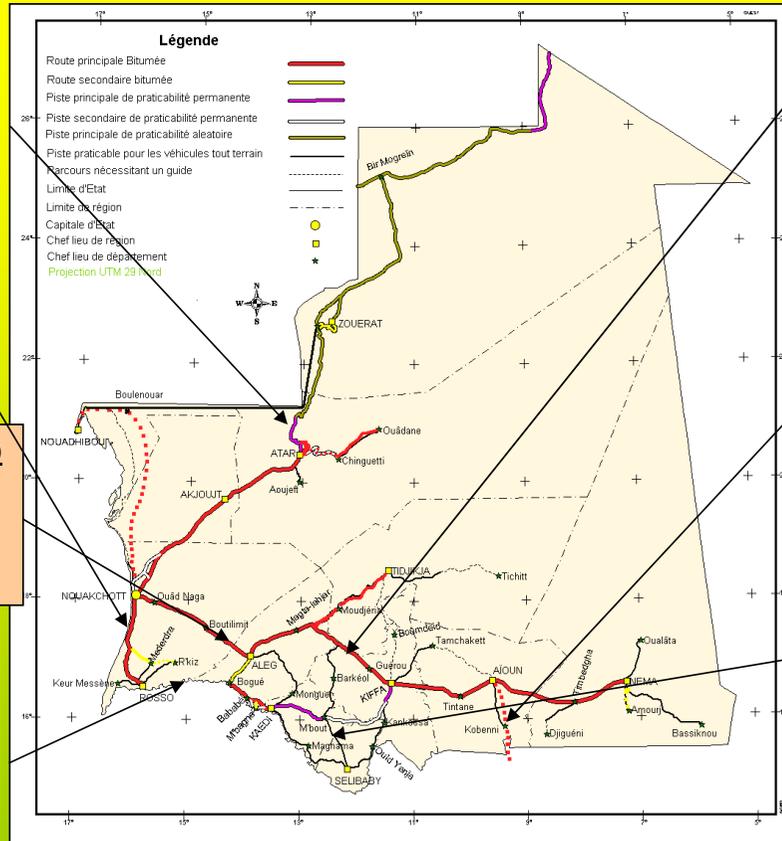
Etude de faisabilité
réhabilitation
8 ACP MAU 44

Boutilimit – Aleg (110km)

Etude de faisabilité
Pour réhabilitation
8 ACP MAU 44

Route Rosso Lexeiba (110 km)

9ème FED
Décision de financement en mai
2003



Maghta Lahjar Diouk (127km)

Réhabilitation
8 ACP MAU 20
Réceptionné définitivement

Aioun Hassi (53 km)

Route neuve
8 ACP MAU 21
En cours d'exécution

**Kaedi-Mbout-Selibaby-
Gouraye (220 km)**

Etude faisabilité route neuve
8 ACP MAU 44



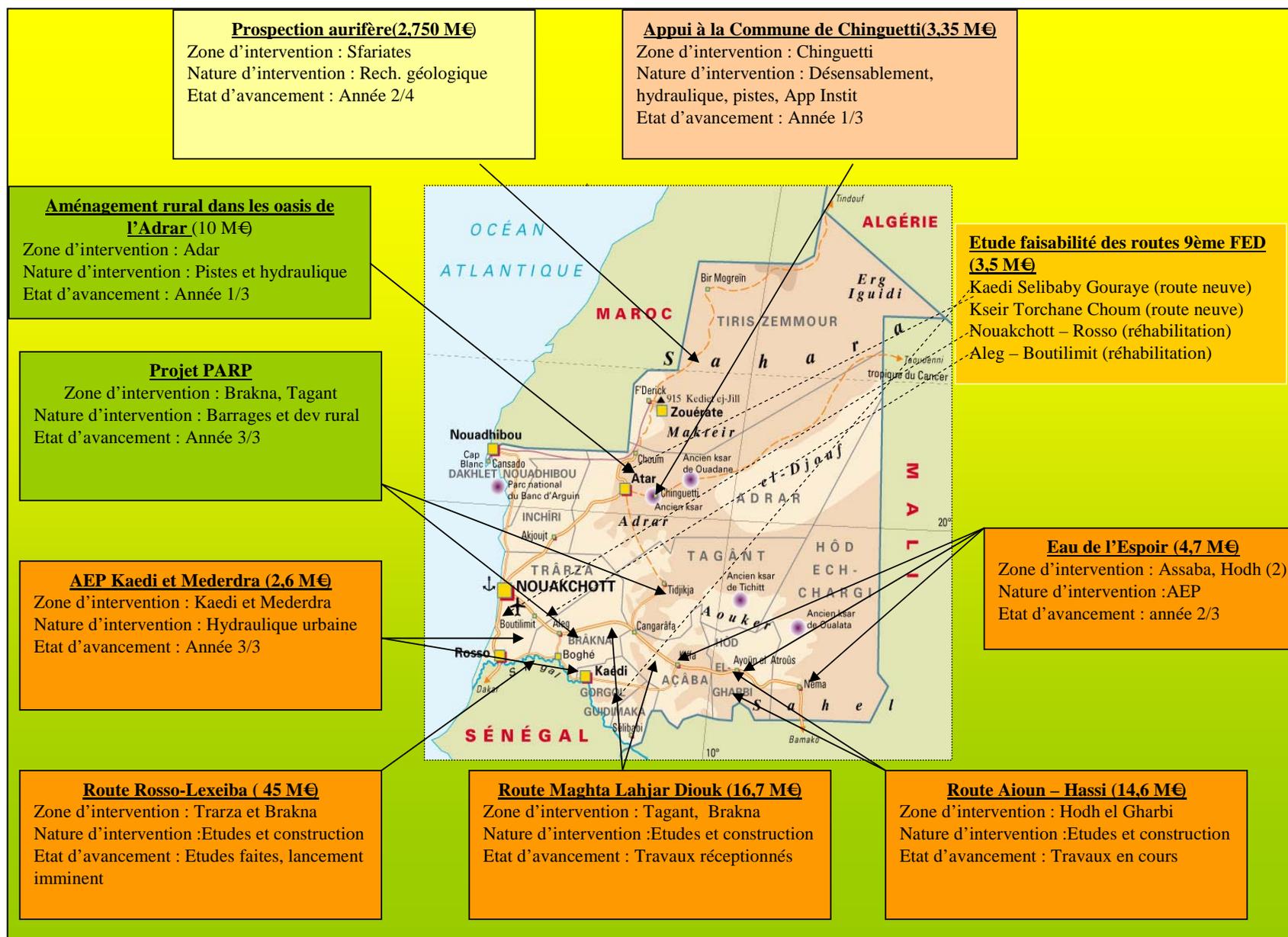
Projets dont l'exécution est en cours ou terminée financés sur 8ème FED



Projet dont l'exécution est en cours financé sur 9ème FED



Projet d'étude de faisabilité et d'exécution financé sur 8ème FED



[cette page est volontairement laissée blanche]

[cette page est volontairement laissée blanche]